

RAPPORT ANNUEL DE LA SICAV KEREN

Exercice du 01/01/2023 au 29/12/2023

Société d'investissement à Capital Variable de droit Français

Commercialisateur :

KEREN FINANCE – 12 bis, place Henri Bergson - 75008 Paris.

Société de gestion :

KEREN FINANCE – 12 bis, place Henri Bergson - 75008 Paris.

Dépositaire, conservateur, établissement en charge de la centralisation des ordres de souscription et rachat et de la tenue des registres des actions :

CIC – 6, avenue de Provence - 75009 Paris

La valeur liquidative est disponible sur notre site internet www.kerenfinance.com ou peuvent être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de : KEREN FINANCE – 12 bis, place Henri Bergson - 75008 Paris.

Commissaire aux comptes

CABINET KPMG Représenté par Monsieur Nicolas Duval-Arnould
Tour Eqho – 2, avenue Gambetta
92066 Paris - La Défense Cedex

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS & LA GESTION

La SICAV KEREN est un OPCVM à compartiments créée le 1^{er} octobre 2020.

Objectifs de gestion

L'objectif de chacun des compartiments est défini dans leur prospectus.

La SICAV donne aux investisseurs le choix entre plusieurs compartiments ayant chacun un objectif d'investissement différent. Chaque compartiment constitue une masse d'actifs distincte. Les actifs d'un compartiment déterminé ne répondent que des dettes, engagements et obligations qui concernent ce compartiment.

Au 30 décembre 2022, la SICAV KEREN détient 3 compartiments :

- KEREN PATRIMOINE
- KEREN CORPORATE
- KEREN ESSENTIELS

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Direction de la SICAV

La SICAV KEREN, a fait le choix de la séparation des pouvoirs. Constituée sous la forme d'une S.A.S, Société par Actions Simplifiée, elle dispose d'un Président (M. Raphael ELMALEH) et d'un Directeur Général (M. Vincent SCHMIDT).

Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par les mandataires sociaux de la SICAV KEREN durant l'exercice clos le 29 décembre 2023

Raphael ELMALEH

Nom de la société	Mandats exercés/fonctions
Keren Finance	Président
SICAV Keren	Président
Ebène Sharing	Gérant
K-Life	Gérant

Vincent SCHMIDT

Nom de la société	Mandats exercés/fonctions
Keren Finance	Directeur Général
SICAV Keren	Directeur Général
R PUR	Directeur Général
Financière Cobalt	Gérant
K-Life	Gérant

Rémunération des mandataires sociaux

Nous vous informons qu'aucune rémunération ni avantage de quelque nature que ce soit n'a été versé par la société aux mandataires sociaux durant l'exercice écoulé.

Conventions réglementées

Aucune convention visée par l'article L.227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé. Le Commissaire aux comptes en a préalablement été informé pour la constitution de ses rapports.

TEXTE DES RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION - Approbation des comptes annuels de l'exercice clos

L'assemblée générale, présentation faite du rapport de gestion et après lecture des rapports du commissaire aux comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le dernier jour de bourse de Paris du mois de décembre 2023, soit le vendredi 29 décembre 2023, bilan et compte de résultat, tels qu'ils lui sont présentés.

Elle constate que le capital social était composé de 991 665,406 actions le 29/12/2023 soit un capital de 413 961 310,45€.

En conséquence, l'assemblée donne quitus de leur gestion au président et directeur général pour cet exercice.

DEUXIEME RESOLUTION - Affectation du résultat et des plus et moins-values de l'exercice

L'assemblée générale constate que :

- Le compartiment Keren Patrimoine fait apparaître au titre de l'exercice 2023 un résultat de 7 057 614,00€ et des plus/moins-values pour un montant de – 5 536 218,94€. Ces sommes sont intégralement capitalisées au compte de « Capital ».
- Le compartiment Keren Corporate fait apparaître au titre de l'exercice 2023 un résultat de 3 634 220,29€ et des

plus/moins-values pour un montant de – 5 062 606,36€. Ces sommes sont capitalisées au compte de « Capital ». Une distribution de dividendes est par ailleurs décidée à hauteur de 223 050,59€ (détenteurs des actions D et ND).

Au passif du bilan avant affectation, le poste de « Report à nouveau » présente un solde de 507,55€ contre 697,46€ à la clôture précédente.

Au passif du bilan avant affectation, le poste de « Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées » présente un solde de 728,72€ contre 414,50€ à la clôture précédente.

- Le compartiment Keren Essentiels fait apparaître au titre de l'exercice 2023 un résultat de + 14 693,25€ et des

plus/moins-values pour un montant de + 1 191 018,20€. Ces sommes sont intégralement capitalisées au compte de « Capital ».

➤ Globalement, le résultat de l'exercice s'élève donc à un montant de 10 706 527,54€, capitalisable pour un montant de 10 488 156,95€ et distribuable pour un montant de 223 050,59€ (concerne les actionnaires des parts D et ND du compartiment Keren Corporate).

Les plus et moins-values de l'exercice sont d'un montant de – 9 407 807,10€ intégralement capitalisée.

Au passif du bilan avant affectation, le poste de « Report à nouveau » présente un solde de 507,55€ contre 697,46€ à la clôture précédente.

Au passif du bilan avant affectation, le poste de « Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées » présente un solde de 728,72€ contre 414,50€ à la clôture précédente.

Les sommes distribuables sont distribuées sous forme de dividendes, les montants capitalisables sont capitalisés au compte de « Capital » au passif du bilan de la SICAV.

Puis, en application de l'article 23 des statuts de la SICAV, l'assemblée générale prend acte de cette affectation.

TROISIEME RESOLUTION - Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions règlementées

L'assemblée générale prend acte du rapport spécial établi par le commissaire aux comptes en exécution de l'article L.227-10 du code de commerce et en approuve les conclusions.

QUATRIEME RESOLUTION - Pouvoirs à donner en vue des formalités

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour faire tous dépôts et publications prescrits par la loi.

RAPPORT COMPTABLE

SICAV KEREN

29/12/2023

Les comptes consolidés :

La méthode retenue pour l'agrégation des comptes :

Le bilan, le hors bilan et le compte de résultat d'un OPCVM à compartiments sont établis par agrégation des compartiments. Les détentions d'un compartiment par un autre sont éliminées au bilan par réduction des postes « Parts d'OPC » et « Capital » à hauteur de la valeur des parts détenues.

La devise retenue pour l'agrégation des comptes : EUR

La liste des compartiments, et pour chacun d'eux, sa devise de comptabilité et le cours de change retenu pour l'agrégation des comptes :

Compartiments	Devise de comptabilité
KEREN CORPORATE	Euro
KEREN ESSENTIELS	Euro
KEREN PATRIMOINE	Euro

La liste des compartiments ouverts, et des compartiments fermés au cours de l'exercice :

Néant



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92086 Paris La Défense Cedex
France

SICAV SICAV KEREN

**Compartiments:
KEREN CORPORATE
KEREN ESSENTIELS
KEREN PATRIMOINE**

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023
SICAV
SICAV KEREN
12 bis, place Henri Bergson - 75008 Paris

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-33080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92086 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 80055
92088 Paris La Défense Cedex
France

SICAV
SICAV KEREN

12 bis, place Henri Bergson - 75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

A l'assemblée générale de la société SICAV KEREN à compartiments,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Président, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif SICAV KEREN constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) à compartiments relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.	Société anonyme à conseil d'administration
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).	Siège social : Tour EQHO 2 avenue Gambetta CS 80055 92088 Paris La Défense Cedex Capital social : 5 497 100 € 775 726 417 RCS Nanterre



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Séverine Ernest
KPMG le 27/03/2024 10:15:32

Séverine Ernest
Associée

SICAV
SICAV KEREN
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

BILAN ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	412 958 149,52	373 685 794,56
Actions et valeurs assimilées	88 770 477,56	104 903 857,26
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	88 769 847,47	104 903 857,26
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	630,09	0,00
Obligations et valeurs assimilées	294 963 635,39	239 450 350,36
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	294 963 635,39	239 450 350,36
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	28 099 436,57	28 245 766,94
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	28 099 436,57	28 245 766,94
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	1 124 600,00	1 085 820,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1 124 600,00	1 085 820,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	2 012 315,83	2 256 998,94
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	2 012 315,83	2 256 998,94
Comptes financiers	2 613 442,12	4 072 412,85
Liquidités	2 613 442,12	4 072 412,85
Total de l'actif	417 583 907,47	380 015 206,35

BILAN PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
Capitaux propres		
Capital	413 961 310,45	364 692 343,58
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	728,72	414,50
Report à nouveau (a)	507,55	697,46
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-9 407 807,10	1 703 908,96
Résultat de l'exercice (a, b)	10 706 527,54	10 491 817,45
Total des capitaux propres	415 261 267,16	376 889 181,95
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	749 400,00	825 120,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	749 400,00	825 120,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	749 400,00	825 120,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	1 573 240,31	2 133 952,95
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	1 573 240,31	2 133 952,95
Comptes financiers	0,00	166 951,45
Concours bancaires courants	0,00	166 951,45
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	417 583 907,47	380 015 206,35

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	29/12/2023	30/12/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
Indices		
FEHYH4F00001 BBG EUR HY 0324	8 379 600,00	0,00
Total Indices	8 379 600,00	0,00
Taux		
FOATH4F00002 EURO-OAT-EU 0324	10 520 800,00	0,00
Total Taux	10 520 800,00	0,00
Total Contrats futures	18 900 400,00	0,00
Options		
Indices		
OESXH4P00014 OESX/0324/PUT /4,200 OPTION ESTOXX	17 426 948,00	0,00
OESXH3P00013 OESX/0323/PUT /3,350 OPTION ESTOXX	0,00	2 685 882,96
OESXM3P00010 OESX/0623/PUT /3,800 OPTION ESTOXX	0,00	2 765 548,98
Total Indices	17 426 948,00	5 451 431,94
Total Options	17 426 948,00	5 451 431,94
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	36 327 348,00	5 451 431,94
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Contrats futures		
Taux		
FBTPH3F00002 EURO-FBTP-E 0323	0,00	2 178 400,00
FOATH3F00002 EURO-OAT-EU 0323	0,00	2 546 000,00
Total Taux	0,00	4 724 400,00
Total Contrats futures	0,00	4 724 400,00
Total Autres engagements	0,00	4 724 400,00
Total Opérations de couverture	36 327 348,00	10 175 831,94
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
Indices		
FCE1F3F00002 CAC40-EOP 0123	0,00	6 470 500,00
Total Indices	0,00	6 470 500,00
Total Contrats futures	0,00	6 470 500,00
Options		
Indices		
OESXH4P00015 OESX/0324/PUT /4,000 OPTION ESTOXX	8 904 280,00	0,00
OESXH3P00015 OESX/0323/PUT /3,150 OPTION ESTOXX	0,00	705 613,32

	29/12/2023	30/12/2022
OESXM3P00011 OESX/0623/PUT /3,600 OPTION ESTOXX	0,00	1 951 817,49
Total Indices	8 904 280,00	2 657 430,81
Total Options	8 904 280,00	2 657 430,81
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	8 904 280,00	9 127 930,81
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	8 904 280,00	9 127 930,81

COMPTE DE RESULTAT

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	1 894 960,10	2 720 886,88
Produits sur obligations et valeurs assimilées	13 899 023,81	13 980 483,18
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	2 623,96
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	15 793 983,91	16 703 994,02
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	16 879,16
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	0,00	16 879,16
Résultat sur opérations financières (I - II)	15 793 983,91	16 687 114,86
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	5 286 259,60	5 517 833,50
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	10 507 724,31	11 169 281,36
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	198 803,23	-677 463,91
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	10 706 527,54	10 491 817,45

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	29/12/2023	30/12/2022
Actif net en début d'exercice	376 889 181,95	467 633 622,10
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	96 822 663,33	67 443 880,94
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-93 130 753,33	-113 959 200,96
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	15 133 147,44	18 191 596,66
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-22 932 624,33	-16 148 439,97
Plus-values réalisées sur contrats financiers	6 432 555,00	2 658 646,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-5 827 321,00	-1 787 101,00
Frais de transaction	-1 472 597,81	-1 413 777,93
Différences de change	-2 337,93	21 199,26
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	33 971 240,43	-56 221 201,70
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>11 490 839,13</i>	<i>-22 480 401,30</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-22 480 401,30</i>	<i>33 740 800,40</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	-824 780,00	-234 370,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-962 000,00</i>	<i>-137 220,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-137 220,00</i>	<i>97 150,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-63 455,18	-191 431,88
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-241 375,72	-272 961,48
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	10 507 724,31	11 169 281,36
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	-559,45
Actif net en fin d'exercice	415 261 267,16	376 889 181,95

SICAV KEREN
COMPARTIMENT KEREN PATRIMOINE

**DOCUMENT D'INFORMATION PERIODICITE ANNUELLE
DU 01/01/2023 AU 29/12/2023**

FORME JURIDIQUE DE L'OPC

Compartiment de SICAV

RAPPORT DE GESTION

KEREN PATRIMOINE

29/12/2023

SOCIETE DE GESTION

KEREN FINANCE – 12 bis, place Henri Bergson 75008 PARIS

DEPOSITAIRE

CIC Market Solutions – 6, avenue de Provence – 75009 PARIS

AFFECTATION DES RESULTATS

Capitalisation totale

DUREE MINIMALE DE PLACEMENT RECOMMANDEE

Supérieure à 3 ans

L'OBJECTIF DE GESTION

L'OPCVM a pour objectif de gestion la recherche d'une performance nette de frais de gestion supérieure à l'indicateur composite 50% Bloomberg Barclays Euro Agg Treasury 3-5 ans + 35% CAC 40 DR + 15% €STR capitalisé, sur la durée de placement recommandée. Cet OPCVM est géré activement. L'indicateur de référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant peut ou non investir dans les titres qui composent l'indicateur de référence à sa libre discrétion. Il est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement. Les indices sont retenus en cours de clôture et exprimés en euro, dividendes réinvestis pour le CAC 40, coupons réinvestis pour Bloomberg Barclays Euro Agg Treasury 3-5 ans et en tenant compte de la capitalisation des intérêts pour l'€STR.

INDICATEUR DE REFERENCE

50% Bloomberg Barclays EuroAgg Treasury 3-5 ans + 35% CAC 40 DNR + 15% €STR capitalisé

Référence des indices :

CACR INDEX

LET3TREU INDEX

€STR INDEX (capitalisé)

Les indices sont retenus en cours de clôture et exprimés en euro, dividendes réinvestis pour le CAC 40, coupons réinvestis pour Bloomberg Barclays EuroAgg Treasury 3-5 ans et en tenant compte de la capitalisation des intérêts pour l'€STR.

L'€STR capitalisé, cet indice résulte de la moyenne pondérée des transactions au jour le jour dont le montant est supérieur à 1 million d'euros des prêts non garantis réalisées sur le marché monétaire par les établissements bancaires les plus actifs de la zone euro. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne à partir de données sur les transactions réelles fournies par un échantillon des banques les plus importantes de la zone euro et diffusé sur le site www.ecb.europa.eu.

L'indice Bloomberg Barclays EuroAgg Treasury 3-5 ans représente le cours d'un panier d'emprunts souverains de 15 Etats de la zone euro, à taux fixe, d'une durée résiduelle de 3 à 5 années, de notation Investment Grade. Tous les emprunts d'Etats de la zone euro ne sont donc pas inclus dans ces indices.

L'indice CAC 40 est un indice pondéré par la capitalisation flottante, mesurant l'évolution de la performance de 40 valeurs cotées sur le marché réglementé d'Euronext Paris. Il est composé de valeurs très liquides choisies parmi les 100 premières capitalisations cotées sur le marché réglementé d'Euronext Paris indépendamment du pays où la société est enregistrée. L'éligibilité des valeurs de l'indice repose sur la capitalisation boursière flottante, les capitaux échangés sur Euronext Paris, des actifs économiques et/ou un centre de décision significatifs en France.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Afin de réaliser l'objectif de gestion, l'OPCVM adopte une stratégie de gestion tempérée et discrétionnaire d'un portefeuille investi principalement en instruments de taux (titres de créance et instruments du marché monétaire) et pour le complément en actions de sociétés des pays de la zone euro et de l'OCDE en titres vifs ou via des OPC.

Sur la partie taux, le rôle du gérant est d'arbitrer pour tirer le meilleur parti de ses anticipations sur les taux d'intérêt. S'il anticipe une baisse des taux il aura tendance à augmenter la durée du portefeuille en vendant des produits courts à haut coupon pour se positionner sur des produits à échéance plus lointaine à faible coupon. Le gérant aura tendance à privilégier la partie monétaire en période d'incertitude. Sur la partie d'actions, la stratégie d'investissement repose sur une gestion active, opportuniste et déterminée au moyen d'une analyse fondamentale réalisée par la société de gestion de sociétés performantes (structure bilancielle, retour sur capitaux propres, cash-flow, qualité des dirigeants...) et qui privilégie des titres estimés sous-évalués par le marché ou des actions de sociétés en situation spéciale (titres de sociétés sous-évaluées et/ou susceptibles de faire l'objet d'une opération de rachat ou de restructuration). Les secteurs économiques visés par le gérant ne sont pas limités.

Le compartiment s'engage à respecter les fourchettes d'investissement sur l'actif net suivantes :

-de 55% à 100% en instruments de taux libellés en euro, ou en devises, d'émetteurs souverains, du secteur public et privé de toutes notations ou non notés, dont :

- De 0% à 80% en instruments de taux spéculatifs (dits « high yield ») selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation, ou non notés. En ce qui concerne les instruments de taux, la société de gestion mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie.

- De 0% à 10% en instruments de taux de pays hors zone euro et hors OCDE.

Elle ne s'appuie pas exclusivement ou mécaniquement sur les notations fournies par les agences de notation pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et met en place les procédures d'analyse du risque de crédit nécessaires pour prendre ses décisions à l'achat ou en cas de dégradation de ces titres. Les limites d'exposition à cette classe d'actifs seront comprises entre 65% et 100%.

La fourchette de sensibilité de la partie exposée au risque de taux est comprise entre 0 et 3.

-de 0% à 15% sur les marchés des obligations convertibles d'émetteurs de la zone euro, de toutes notations y compris spéculatifs (dits « high yield ») selon l'analyse de la société de gestion, à défaut une notation jugée équivalente, ou non notés. Les limites d'exposition à cette classe d'actifs seront comprises entre 0% et 15%.

-de 0% à 35% en actions dont :

- De 0% à 20% en actions de petite et moyenne capitalisation.

- De 0% à 20% au risque de change sur des devises hors euro.

- De 0% à 10% en actions des pays hors zone euro et hors OCDE

Les limites d'exposition à cette classe d'actifs seront comprises entre 0% et 35%.

Le cumul des expositions ne dépasse pas 120% de l'actif.

Le compartiment peut être investi :

- En titres de créance et instruments du marché monétaire, en actions.

- Jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, en FIA de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'UE et en fonds d'investissement de droit étranger, répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

- En dépôts, emprunts d'espèces, liquidités, et acquisitions/cessions temporaires de titres.

Il peut également intervenir sur les contrats financiers à terme ferme ou optionnels, et titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture ou d'exposition des risques de taux ou d'action, à titre de couverture du risque de change.

PROFIL DE RISQUE

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative. Les titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de la société de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de liquidité : Il présente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles, ou en cas de tension sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de transactions (achat ou vente) sans impact significatif sur le prix des actifs.

POLITIQUE DE GESTION

Les marchés actions clôturent l'année 2023 en hausse (Stoxx 600 +12.7%, S&P 500 +24.2%, Nasdaq 100 +53.8%). Le pessimisme des investisseurs et leur positionnement en début d'année explique une partie de la très bonne performance des marchés actions qui masque finalement un contexte macroéconomique et géopolitique qui s'est légèrement détérioré au fil de l'année : crise des banques régionales américaines avec la retentissante faillite de SVB en mars aux US, le sauvetage de Credit Suisse par UBS en Europe ou sur le plan géopolitique, la continuité de la guerre en Ukraine... et un nouveau conflit engagé au Moyen Orient. Assez rare pour le signaler, le Stoxx 600 +12.7% sous-performe, pour la seconde année consécutive, l'EuroStoxx 50 +19.2%. La dispersion de performance par pays est importante : le FTSE MIB progresse de +28.0%, l'IBEX 35 de +22.8% et le DAX de plus de +20.3% (bien qu'en Total Return). Le CAC 40 est à la traîne avec une performance de seulement +16.5% (pénalisé par Alstom -46%, Teleperformance -40% et Kering -14%).

Les marchés actions ont en effet profité de l'anticipation de baisse des taux des banques centrales au fur et à mesure de la décélération de l'inflation. En effet, le 10 ans allemand a perdu -55bps sur l'année 2023 pour terminer à 2.02%, le 10 ans US s'est stabilisé à 3.88% sur l'année.

Au niveau des Banques Centrales, le durcissement des politiques monétaires de la majorité des banques centrales pour faire face à l'inflation s'est poursuivie durant une bonne partie de l'année. La FED a remonté ses taux de +100bps entre début janvier et mi-juillet pour les maintenir dans l'ensemble des réunions suivantes dans la fourchette de 5.25-5.50% (après +425bps de hausse en 2022). Lors de la dernière réunion du mois de décembre, J. Powell a indiqué que le FOMC réfléchissait à la date de la première baisse de taux, qui interviendrait même avant que l'inflation n'atteigne les +2% afin de préserver l'économie américaine. Si la FED prévoit que des baisses devraient intervenir dès 2024, la BCE ne s'est, quant à elle, pas prononcée sur une éventuelle détente cette année-là. La BCE a marqué une pause dans sa série de hausses des taux en octobre après les avoir fait passer de 0% au printemps 2022 à 4%/4.75% en septembre 2023 (soit une hausse de +200bps sur l'année après +250bps en 2022). A la fin de l'année, les principales banques centrales ont maintenu le niveau des taux directeurs inchangé (FED à 5.25%-5.50%, BCE à 4% pour le taux de dépôt et à 4.5% pour le taux de refinancement et BOE à 5.25% comme attendu).

Aux Etats-Unis, la désinflation se poursuit et avec une hausse des prix de +3.1% yoy en novembre porté par le ralentissement des prix de l'énergie. Dans la Zone Euro, les économies tournent au ralenti et la baisse du PIB au T3 a été confirmée à -0.1%. La Chine a vu la perspective de son rating crédit passée à négative vs stable par Moody's. Par ailleurs, la demande intérieure montre des signes de faiblesses : chute inattendue des importations yoy à -0.6% en novembre (vs cons +3.9% et +3.0% précédemment). Le pays accuse une baisse de l'IPC à -0.5% yoy en novembre (vs cons -0.2% et ce qui a été observé précédemment), soit la plus forte baisse depuis novembre 2020.

Sur le front géopolitique, le conflit au Moyen Orient n'a cessé de prendre de l'ampleur impliquant de nombreux pays et constitue toujours une incertitude pour les investisseurs. La guerre entre la Russie et l'Ukraine est toujours en cours et les tensions commerciales entre les Etats-Unis et la Chine restent d'actualité.

Les États-Unis veulent limiter étroitement les investissements technologiques en Chine (puces, IA, l'informatique quantique) d'ici 2024.

Dans ce contexte, les performances 2023 du compartiment Keren Patrimoine sont les suivantes* (à comparer à l'indice composite du fonds qui affiche une performance de +10,29% en 2023) :

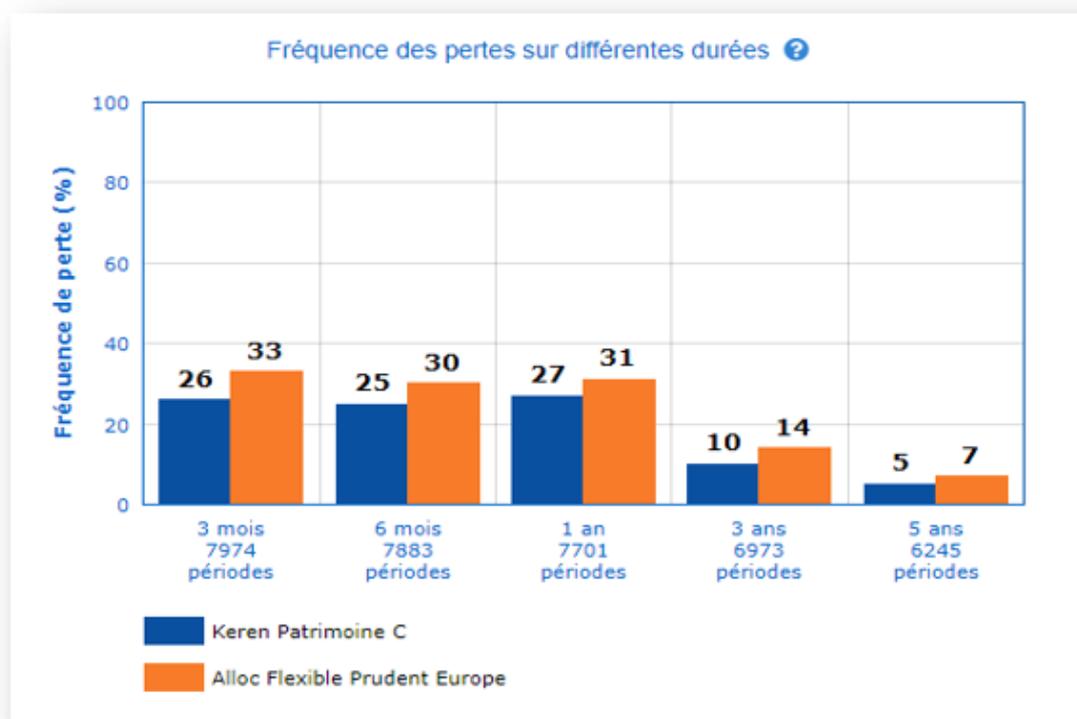
Keren Patrimoine C : +10,98 %

Keren Patrimoine I : +11,70 %

Keren Patrimoine N : +11,40 %

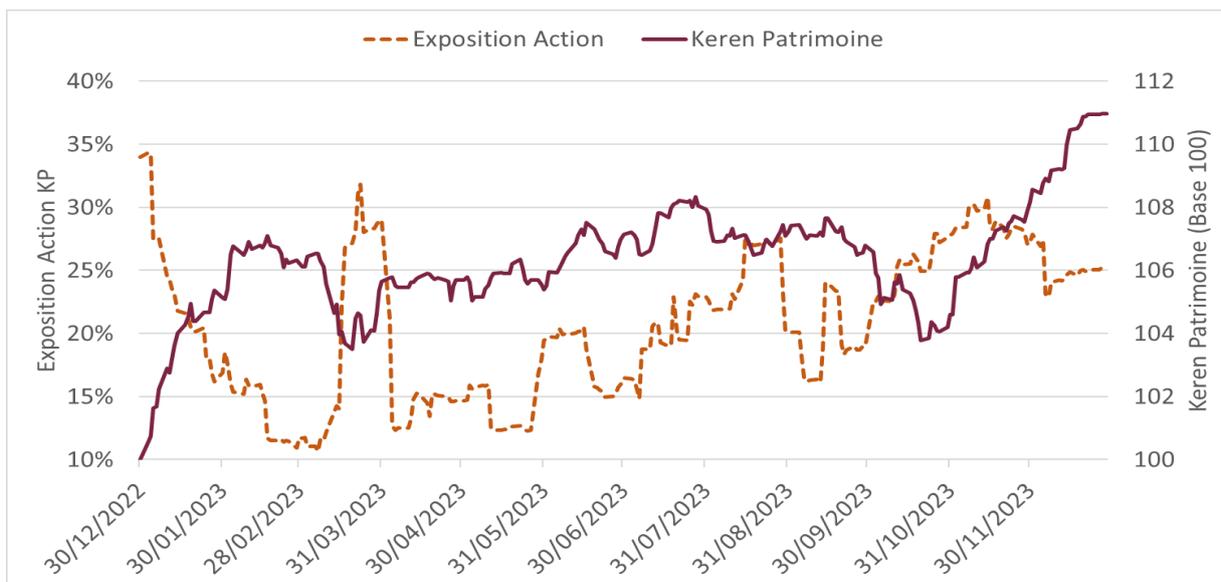
*Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs et ne sont pas constantes dans le temps.

Parallèlement, la volatilité journalière du fonds a baissé à 3.52 %. Cela tient à plusieurs éléments qui tiennent aussi bien à la gestion de l'exposition qu'aux stratégies appliquées au sein même des poches d'investissements. Ainsi la fréquence des pertes reste inférieure à la moyenne de la catégorie.



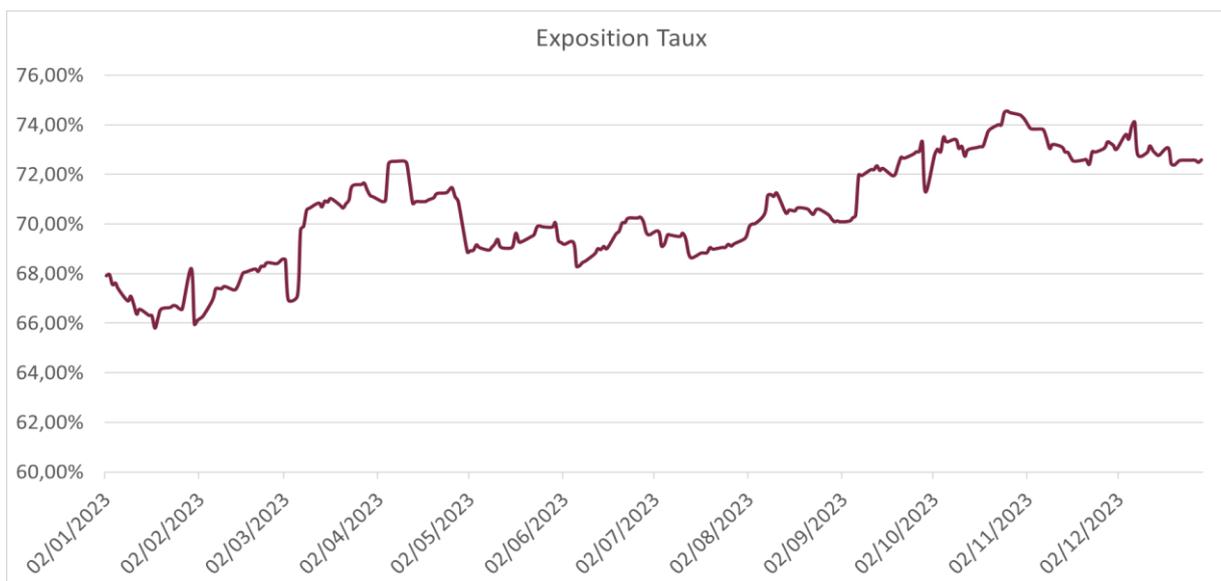
Source : Quantalys

Ainsi l'exposition actions a connu de fortes variations motivées par les publications des sociétés, la volatilité des taux souverains, les annonces de politiques monétaires et la géopolitique. L'investissement en actions a souvent été à l'inverse de la performance du fonds et du marché de façon à consolider la progression et à se donner les moyens d'investir à bon compte. Cf graphique ci-dessous.



Source : Keren Finance

En matière obligataire, l'exposition, essentiellement constituée d'obligations High Yield avec une notation moyenne B+, est restée stable autour des 70 % de l'actif total du fonds. Cette poche a fortement contribué à la faible volatilité et à la performance surtout en fin d'année.



Source : Keren Finance

Dans le détail, au sein des différentes classes d'actifs, la gestion du risque fût le fil conducteur de l'investissement. L'investissement en actions a principalement concerné des grandes capitalisations, souvent leader sur leur marché, résilientes dans un contexte inflationniste et peu endettées. En matière obligataire, l'accent a été mis sur la duration avec pour objectif de maintenir celle-ci autour de 2 années.

En matière sectorielle, le tableau ci-dessous montre les contributions à la performance globale du fonds des différents secteurs d'activités présentes et par trimestre. Ainsi pour la poche action, la technologie et la consommation discrétionnaire ont fortement contribué à la progression du fonds, ST Microelectronics et LVMH étant les meilleurs performeurs sur la l'année.

C'est le secteur industriel qui a été le plus prépondérant pour la partie obligataire avec des émetteurs comme Sarens, TAP mais aussi la consommation discrétionnaire avec Mobilux (BUT) et Burger King. A noter aussi la contribution de Picard dans le secteur de la distribution alimentaire.

Les spreads obligataires se sont fortement resserrés en fin d'année grâce aux anticipations de baisse des taux des banques centrales et le segment haut rendement en a particulièrement bénéficié.

Classe d'actif	Secteur	T1 2023	T2 2023	T3 2023	T4 2023	Total
Action	Real Estate	0,08				
	Utilities	0,25	0,06	-0,06	-0,01	
	Information Technology	0,85	0,52	-1,17	0,71	
	Financials	-0,2	0,06	0,06	0,03	
	Health Care	0,05	0,03	0,46	0,09	
	Consumer Staples	0,34	0,09	-0,15	-0,03	
	Consumer Discretionary	0,73	0,14	-0,51	0,44	
	Industrials	0,91	-0,48	-0,77	-0,75	
	Materials	0,56	0,17	-0,04	0,19	
	Energy	-0,13	-0,07	0,44	0,36	
	Autres	0,06	-0,15	0,37	0,36	
	TOTAL		3,5	0,37	-1,37	1,39
Taux	Real Estate	0,06	0,02	0,01	0,03	
	Utilities	0,01	0,01	0,01	0,01	
	Information Technology				0,06	
	Financials	0	0,01	0,02	0,05	
	Health Care					
	Consumer Staples	0,3	0,17	0,21	0,32	
	Consumer Discretionary	0,77	0,28	0,22	0,8	
	Industrials	0,54	0,71	0,45	0,87	
	Materials	0,16	0,24	0	0,26	
	Energy	0,15	0,11	0,11	0,11	
	Autres	0,46	0,08	0,37	0,27	
	Telecom Services	0,12	-0,21	0,01	0,08	
TOTAL		2,57	1,42	1,41	2,86	8,51%
						Brute 12,39%
						Autres -0,10%
						FDG -1,51
						Perf Année 10,98%

Source : Keren Finance

De même, ces anticipations ont participé à la hausse du marché actions. Pour l'année 2024, nous souhaitons conserver une durée courte en début d'année avec une exposition action relativement faible au regard des publications à venir.

RAPPEL DE L'OBJECTIF DE GESTION DE PROMOTION DES CRITERES ESG

Dans le cadre de son évolution, Keren Finance a souhaité aligner ses principes d'investissements dans une démarche respectueuse des critères d'Investissement Socialement Responsable.

Signataire des PRI depuis 2020, Keren Finance a depuis de nombreuses années intégré implicitement des facteurs ESG, notamment sur la gouvernance (en rencontrant de manière très fréquente les managements des sociétés dans lesquelles elle investit) ou en participant activement à des émissions obligataires « vertes » de certains émetteurs.

Certains fonds sont labellisés (Label ISR pour KEREN CREDIT ISR, Label Relance pour KEREN ESSENTIELS), des labellisations que nous continuerons à étendre à d'autres fonds dans les prochains mois.

En 2021, les équipes de gestion de Keren Finance ont permis à l'intégralité de notre gamme de fonds d'être référencée en article 8 du Règlement SFDR justifiée, entre autres, par la mise en place des éléments suivants :

- Une Analyse : La société de gestion établit un suivi des données environnementaux, sociaux et de

gouvernance, aux côtés de l'analyse financière conventionnelle, pour identifier les risques de durabilité des sociétés en portefeuille. Le développement d'un modèle quantitatif interne à Keren Finance a été réalisé à cet effet.

- **Une politique d'exclusion** : Les investissements dans des sociétés que la société de gestion considère ne pas répondre aux normes de durabilité du fonds sont exclus. En effet, pour des raisons éthiques et/ou parce que Keren Finance les juge contraires à l'intérêt de ses clients sur le long terme, nous avons fait le choix d'exclure les entreprises dont l'activité est en relation avec les secteurs suivants:

- La fabrication et la commercialisation d'armes dites non conventionnelles comme les mines antipersonnel en conformité avec le traité d'Oslo et la convention d'Ottawa.
- Les activités de nature à impacter négativement l'intégrité des personnes comme la pornographie, le clonage humain ou l'exploitation infantile.
- L'industrie du Tabac.

- **Un suivi des controverses** : La société de gestion établit une gestion stricte des controverses. Les émetteurs concernés par les plus graves d'entre elles seront exclus du fonds, permettant ainsi à nos fonds de rester autant que possible à l'écart des entreprises ne respectant pas les principes et l'éthique de Keren Finance (Droits de l'Homme, environnement...etc).

- **Un Engagement** : La société de gestion collabore avec les sociétés émettrices ou les émetteurs sur des questions liées à l'ESG afin de sensibiliser et de mieux comprendre les risques de durabilité au sein des portefeuilles. Ces engagements peuvent impliquer une thématique environnementale, sociale, de gouvernance spécifique ou des comportements controversés.

Pour plus d'informations, veuillez consulter notre politique ESG disponible sur notre site internet ainsi que dans nos rapports périodiques.

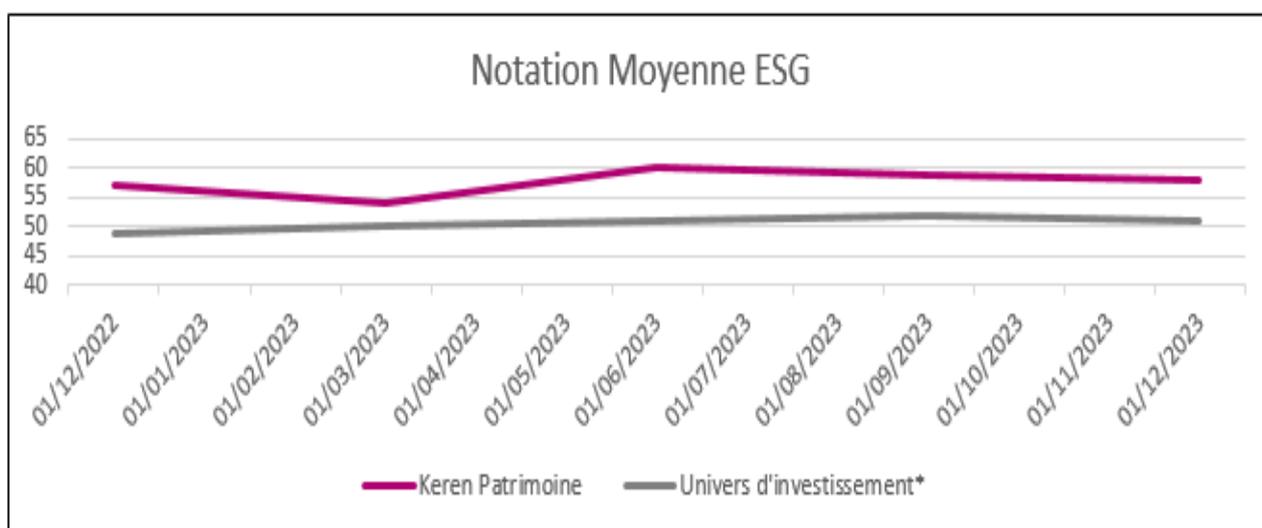
Keren Finance évalue ainsi l'impact environnemental, social et la qualité de la gouvernance des sociétés dans lesquelles elle investit, afin de s'assurer que celles-ci puissent croître de façon durable dans le temps.

Pour plus d'informations sur la démarche ESG mise en place par KEREN FINANCE, nous vous invitons à consulter notre Politique d'Investissement Responsable disponible sur notre site www.kerenfinance.com

COMPTE RENDU SUR LA PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE :

Au 31/12/2023, en respect des critères de notation de la SGP, la note globale du portefeuille est de 58 sur une échelle de 0 à 100. Elle était de 57 au 31/12/2022.

Au cours de l'exercice, la note moyenne ESG du portefeuille a été de 57,60 (contre 55,80 pour l'univers d'investissement*) et a varié de la façon suivante :



<i>Note E (0-100)</i>	31/12/2022	31/03/2023	30/06/2023	30/09/2023	31/12/2023
Keren Patrimoine	62	60	65	64	64
<i>Univers d'investissement*</i>	50	50	53	53	51

<i>Note S (0-100)</i>	31/12/2022	31/03/2023	30/06/2023	30/09/2023	31/12/2023
Keren Patrimoine	66	62	67	66	64
<i>Univers d'investissement*</i>	52	51	53	54	53

<i>Note G (0-100)</i>	31/12/2022	31/03/2023	30/06/2023	30/09/2023	31/12/2023
Keren Patrimoine	46	43	51	50	48
<i>Univers d'investissement*</i>	47	48	49	50	48

* *L'univers d'investissement est composé d'un échantillon d'environ 1 000 émetteurs (au 29/12/2023) provenant des principaux indices obligataires et actions européens*

Avertissement : Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnement.

INFORMATION SUR LA REMUNERATION

La politique de rémunération de la société de gestion a été conçue pour protéger les intérêts des clients et éviter les conflits d'intérêts. Elle a pour objectif, le cas échéant, d'encadrer le versement de la partie variable de la rémunération des personnes concernées.

Le détail de la politique de rémunération actualisée est disponible sur le site internet www.kerenfinance.com ou sur simple demande des investisseurs formulée auprès de la société de gestion – KEREN FINANCE – 12 bis, place Henri Bergson 75008 Paris – Tél : 01.45.02.49.00 – e-mail : contact@kerenfinance.com

Exercice 2023 (Montants en K euros)	
Rémunérations fixes	1 392
Rémunérations variables	714
Nombre de collaborateurs	18

ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit:
Keren Patrimoine

Identifiant d'entité juridique:
969500IIDC1NH2PX8785

Caracteristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-t-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental: ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social: ___%

Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion de 52.3%* d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promeut des caractéristiques E/S mais ne réalisera pas d'investissements durables

*Sur la base de l'actif net du fonds



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par ce produit financier sont respectées?

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds KEREN PATRIMOINE s'appliquent globalement au niveau de l'entité KEREN FINANCE (hormi pour notre fonds labélisé ISR qui se voit appliqué des critères plus contraignants).

Au travers de nombreux indicateurs de performances, KEREN FINANCE s'attache à ce que, en tant qu'investisseur long terme, ses choix d'investissements intègrent une analyse extra financière lui permettant de distinguer les sociétés qui gèrent de façon responsable leur empreinte environnementale et sociale, mais également celles qui sont soucieuses des principales incidences négatives engendrées par leur activité.

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Ainsi, les émetteurs présents dans le portefeuille de KEREN PATRIMOINE se voient analysés sur les critères suivants :

Le facteur « Environnement » comprend:

- o Le total des émissions CO2 rapporté au chiffre d'affaires
- o La consommation d'eau rapporté au chiffre d'affaires
- o La présence d'une politique sur le changement climatique

Le facteur « Social » comprend:

- o Le pourcentage de turnover dans la société
- o La présence d'une politique de non-discrimination
- o Le taux d'accident du travail
- o La présence d'une politique sur la protection des droits humains
- o La présence d'une politique de juste rémunération
- o La présence d'une politique sur le changement anti-corruption

● **Quel est le niveau des indicateurs de durabilité utilisés?**

Les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation, par les émetteurs, des caractéristiques environnementales et/ou sociales précédemment citées sont les suivants:

- o L'émission de CO2 générée (émissions de CO2 rapportées au chiffre d'affaires)
- o Présence ou non d'une politique climatique (Y/N)
- o Le Turnover (taux de rotation des effectifs)
- o Présence ou non d'une politique de santé et sécurité (Y/N)
- o Part en % d'administrateurs indépendant
- o Parité existante (ou non) au comité exécutif de la société.

Si ces derniers ne sont pas couverts, 4 critères secondaires et un tertiaire sont utilisés. Il s'agit de :

- o La consommation d'énergie rapportée au chiffre d'affaires
- o Le taux des accidents du travail
- o La présence d'une politique de protections des droits humains

- o La consommation d'eau rapportée au chiffre d'affaires

● **Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable contribue-t-il à ces objectifs ?**

Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 0,1% d'investissements durables alignés à la Taxonomie ou non.

De plus, comme le préconise l'accord de Paris, nous suivons, actualisons et publions mensuellement l'évolution de la contribution au réchauffement climatique d'ici 2100 de notre portefeuille.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser n'ont pas causé de préjudice important a un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

La mesure du préjudice causé par les émetteurs s'effectue via l'analyse du niveau de controverse de ces derniers. Cette donnée est fournie par Sustainalytics.

De plus, d'autres indicateurs sont utilisés tels que la part des encours détenus dans des sociétés ayant violé le Pacte Mondial des Nations Unies ou les directives de l'OCDE par le passé, celles dont les processus veillant au respect de ces normes sont insuffisants, ou encore celles dont l'activité a un impact sur la biodiversité des zones sensibles.

Enfin, ces investissements doivent entrer dans le respect d'un cadre commun d'exclusions normatives et sectorielles, en cohérence avec les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies (UN Global Compact – UNGC) et conformément à notre Politique d'investissement Responsable disponible sur notre site internet.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en consideration?

Au travers des Principales Incidences Négatives (« PAI ») obligatoires tels que définis dans le règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR), Keren Finance prend en compte les 14 PAI obligatoires dans l'analyse ESG, la gestion des controverses et les politiques d'exclusions sectorielles et normatives.

Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE a l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée:

Grâce à l'application des 14 PAI obligatoires, et notamment des PAI cités ci-dessous, les investissements de ce produit financier sont conformes aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme :

- Violation des principes du Pacte mondiale des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

- Absence de processus et de mécanisme de contrôle du respect des principes des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales

La donnée relative à ces critères sur les émetteurs détenus en portefeuille est issue des bases de Sustainalytics.

La Taxonomie de l'UE énonce un principe de "ne pas nuire de manière significative" selon lequel les investissements alignés sur la Taxonomie ne doivent pas nuire de manière significative aux objectifs de la Taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe "ne pas nuire de manière significative" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union pour les activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la partie restante de ce produit financier ne tiennent pas compte des critères de l'Union relatifs aux activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable doit également ne pas nuire de manière significative à des objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Nous utilisons la méthodologie suivante afin de prendre en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité :

Dans un premier temps, nous étudions si l'émetteur a, par le passé, violé les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et/ou les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. S'il y a eu une quelconque violation, nous vérifions ensuite si son score actuel d'alignement à ces principes est inférieur à 50/100. Si tel est le cas, il sera alors considéré comme non durable.

Dans un second temps, 10 indicateurs sont utilisés (cf question 2), dont 4 PAI, pour justifier de la durabilité ou non de chaque émetteur.

Les 4 PAI sont les suivants :

- les émissions carbone,
- la consommation d'eau,
- la consommation d'énergie,
- la présence ou non d'une politique de protection des droit humains.



Quels étaient les principaux investissements de ce produit financier ?

Largest investments	Sector	% Assets	Country
<i>Mobilux</i>	<i>Retail - Discretionary</i>	<i>8.53%</i>	<i>France</i>
<i>Vallourec</i>	<i>Steel</i>	<i>6.36%</i>	<i>France</i>
<i>Eramet</i>	<i>Metals & Mining</i>	<i>5.99%</i>	<i>France</i>
<i>Picard</i>	<i>Retail - Consumer Staples</i>	<i>5,55%</i>	<i>France</i>
<i>Tap</i>	<i>Transport & Logistics</i>	<i>4.11%</i>	<i>Portugal</i>

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion des investissements du produit financier au cours de la période de référence qui est : Janvier à déc 2022



Quelle était la proportion d'investissements durables ?

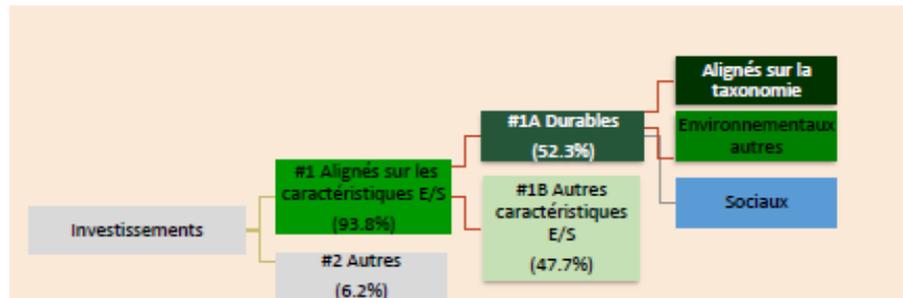
La proportion d'investissement durables était de 52.3% au 31/12/2023.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif environnemental

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles des alternatives à faible émission de carbone ne sont pas encore disponibles et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances.

● Quelle était l'allocation d'actif?

70% au moins des investissements du fonds ont vocation à atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.



#1 Aligné sur les caractéristiques E/S comprend les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

#2Autres comprend les autres investissements du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni qualifiés d'investissements durables.

La catégorie #1 Aligné sur les caractéristiques E/S couvre :

- La sous-catégorie #1A Durable couvre les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

Au 31/12/2023, 93.8% des investissements du fonds font partie de la catégorie #1, couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

L'allocation d'actifs est susceptible d'évoluer dans le temps. Les calculs peuvent reposer sur des données incomplètes ou parcellaires de la société ou de tiers

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Le 5 plus grosses expositions sectorielles du fonds sont la consommation discrétionnaire (21.87%), l'industrie (19.8%), les matériaux (10.19%), l'énergie (8.51%), et la technologie de l'information (8.02%).



Dans quelle mesure minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

- Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformément à la taxinomie de l'UE ?

Oui:

Gaz Fossile

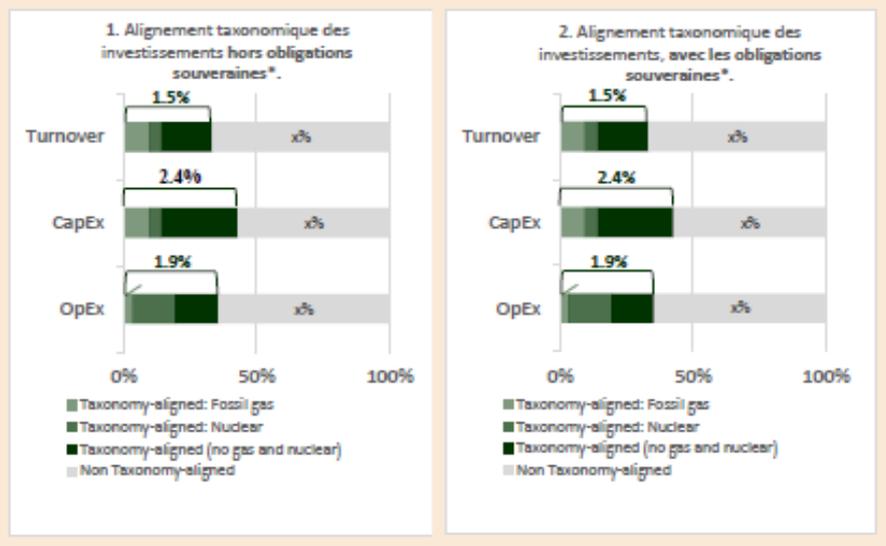
Energie nucléaire

Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



● **Quelle est la part d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Il n'y a pas de part minimale d'investissements fixée dans des activités transitoires et habilitantes.

● **Comment a évolué la part d'investissements durables avec un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie ?**

Le fonds ne se fixe pas de part minimale d'investissements durables sur le plan environnemental (pilier «E») bien que la part d'investissements durables (piliers « E » et/ou « S ») représente au moins 0.1% des investissements directs du fonds.

Le fonds investit dans des actifs ayant des objectifs environnementaux et sociaux sans s'engager sur une part minimale d'investissements durable avec un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE.

Il n'y a pas de période antérieure pour effectuer la comparaison.



● **Quelle était la part des investissements durables dont l'objectif environnemental n'était pas conforme à la taxinomie de l'UE ?**

La proportion d'investissement durables non-alignée à la Taxonomie Européenne était de 52.3% au 31/12/2023.

Le symbole



représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle est la part d'investissements durables sur le plan social ?

Le fonds ne se fixe pas de part minimale d'investissements durables sur le plan social (pilier « S ») bien que la part d'investissements durables (piliers « E » et/ou « S ») représente au moins 0.1% des investissements directs du fonds.

Le fonds investit dans des actifs ayant des objectifs environnementaux et sociaux sans s'engager sur une part minimale d'investissements durable avec un objectif social.



Quels investissements sont inclus dans la catégorie «#2 Autres», quelle est leur finalité et existe-t-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les investissements mentionnés dans la catégorie « #2 Autres » correspondent à une quote-part de l'actif net du produit financier, qui peut être investie dans des valeurs qui ne sont pas analysées dans le but d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Cette quote-part respecte la politique d'exclusion commune mise en œuvre.



Quelles actions ont été entreprises pour répondre aux caractéristiques environnementales et/ou sociales pendant la période de référence ?

Pour répondre aux caractéristiques environnementales et/ou sociales pendant la période de référence, Keren Finance a fait certifier 4 de ses membres et a embauché un analyste ESG. Cela a permis d'accroître drastiquement la couverture ESG des fonds, en réalisant près de 200 analyses qualitatives. Une stratégie d'engagement a également été réalisée auprès des émetteurs, dans l'optique d'accompagner le développement de leur stratégie ESG, et de récupérer des informations supplémentaires.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable. Aucun indice spécifique n'a été désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut.

- *En quoi l'indice désigne diffère-t-il d'un indice de marche large pertinent ?*

Non applicable.

- *Comment ce produit financier s'est-il comporté au regard des indicateurs de durabilité permettant de déterminer l'alignement du référentiel avec les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?*

Non applicable.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*

Non applicable.

- *Comment ce produit financier s'est-il comporté par rapport à l'indice de marché large?*

Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

RAPPORT COMPTABLE

KEREN PATRIMOINE

29/12/2023

INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

Commission de mouvement et frais d'intermédiation

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu à l'article 314-82 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est disponible sur le site internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément aux articles 314-100 à 314-102 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Les intermédiaires de taux sélectionnés figurent sur une liste établie et revue au moins une fois par an par la société de gestion. La procédure de sélection des intermédiaires consiste à examiner, pour chaque intermédiaire, le domaine d'intervention, la qualité de la recherche, la qualité de l'adossement et la qualité de la prestation, puis à lui attribuer une note en fonction des critères précités.

Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

Evènements intervenus au cours de la période

28/03/2023 - Caractéristiques de gestion : L'ajout d'une mention précisant que le compartiment relève de l'article 8 du Règlement Européen (UE) 2019/2088

28/03/2023 - Caractéristiques de gestion : L'ajout d'un paragraphe relatif au Règlement (UE) 2020/852 sur la Taxonomie

28/03/2023 - Caractéristiques de gestion : L'ajout d'une mention précisant que des informations sur l'investissement durable sont disponibles dans l'annexe conformément à l'article 14 du Règlement délégué (UE) 2022/1288

28/03/2023 - Frais : La suppression de la commission de souscription non acquise

27/09/2023 - Caractéristiques parts (hors frais) : Ajout de la mention Les souscriptions sont acceptées en montant et en quantité. Les rachats sont acceptés uniquement en quantité.

29/12/2023 - Changement de délégation : Changement du délégataire de la gestion administrative et comptable : à compter du 1er janvier 2024, CIC Crédit Industriel et Commercial, 6 avenue de Provence, 75009 PARIS

29/12/2023 - Caractéristiques de gestion : Mise à jour du paragraphe Stratégie d'investissement

29/12/2023 - Caractéristiques de gestion : Mise en place d'un mécanisme de plafonnement des rachats dits Gates

29/12/2023 - Caractéristiques de gestion : Mise à jour des méthodes de valorisation des TCN, Autres TCN et BTF/BTAN, conformément au nouveau plan comptable, à compter du 1er janvier 2024

29/12/2023 - Caractéristiques de gestion : Mise à jour de l'Annexe II du Règlement Délégué(UE) 2022/1288, dit Annexe II SFDR

BILAN ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	242 200 002,53	243 686 381,13
Actions et valeurs assimilées	62 036 883,10	71 442 964,53
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	62 036 883,10	71 442 964,53
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	166 514 444,36	152 689 527,16
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	166 514 444,36	152 689 527,16
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	13 207 075,07	19 299 069,44
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	13 207 075,07	19 299 069,44
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	441 600,00	254 820,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	441 600,00	254 820,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	1 405 529,74	2 026 672,20
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	1 405 529,74	2 026 672,20
Comptes financiers	40 726,65	5 649,89
Liquidités	40 726,65	5 649,89
Total de l'actif	243 646 258,92	245 718 703,22

BILAN PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
Capitaux propres		
Capital	240 493 400,58	236 033 925,12
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-5 536 218,94	-515 589,63
Résultat de l'exercice (a, b)	7 057 614,00	7 832 660,34
Total des capitaux propres	242 014 795,64	243 350 995,83
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	227 200,00	254 820,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	227 200,00	254 820,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	227 200,00	254 820,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	1 404 263,28	1 945 935,94
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	1 404 263,28	1 945 935,94
Comptes financiers	0,00	166 951,45
Concours bancaires courants	0,00	166 951,45
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	243 646 258,92	245 718 703,22

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	29/12/2023	30/12/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
Indices		
FCE1F3F00002 CAC40-EOP 0123	0,00	6 470 500,00
Total Indices	0,00	6 470 500,00
Total Contrats futures	0,00	6 470 500,00
Options		
Indices		
OESXH4P00014 OESX/0324/PUT /4,200 OPTION ESTOXX	9 958 256,00	0,00
Total Indices	9 958 256,00	0,00
Total Options	9 958 256,00	0,00
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	9 958 256,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	9 958 256,00	6 470 500,00
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
Indices		
Total Indices	0,00	0,00
Total Contrats futures	0,00	0,00
Options		
Indices		
OESXH4P00015 OESX/0324/PUT /4,000 OPTION ESTOXX	5 088 160,00	0,00
Total Indices	5 088 160,00	0,00
Total Options	5 088 160,00	0,00
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	5 088 160,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	5 088 160,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	1 334 390,07	2 097 825,32
Produits sur obligations et valeurs assimilées	9 626 592,81	10 287 994,79
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	1 347,28
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	10 960 982,88	12 387 167,39
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	3 593,32
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	0,00	3 593,32
Résultat sur opérations financières (I - II)	10 960 982,88	12 383 574,07
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	3 564 157,70	3 919 402,53
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	7 396 825,18	8 464 171,54
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-339 211,18	-631 511,20
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	7 057 614,00	7 832 660,34

REGLES & METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.
Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

COMPTABILISATION DES REVENUS

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.
L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

COMPTABILISATION DES ENTREES ET SORTIES EN PORTEFEUILLE

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

POLITIQUE DE DISTRIBUTION

Action C :
Pour les revenus : capitalisation totale
Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Action I :
Pour les revenus : capitalisation totale
Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Action N :
Pour les revenus : capitalisation totale
Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

FRAIS DE GESTION ET DE FONCTIONNEMENT

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

		Frais de gestion fixes	Assiette
C	FR0000980427	1,5 % TTC, Taux maximum	Actif net
I	FR0012474989	0,75 % TTC taux maximum	Actif net
N	FR0013301090	1 % TTC taux maximum	Actif net

Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
C	FR0000980427	NS
I	FR0012474989	NS
N	FR0013301090	NS

Commission de surperformance :

Action C : FR0000980427

A partir du 01/01/2022, 10% de la différence entre la performance du compartiment nette de frais de gestion fixes et l'indicateur de référence 50% Bloomberg Barclays EuroAgg Treasury 3-5 ans + 35% CAC 40 DR + 15% €STR capitalisé, si la performance du compartiment est strictement positive et supérieure à l'indicateur.

Une période de rattrapage des éventuelles sous-performances passées sera appliquée sur une période d'observation extensible de 1 à 5 ans.

-Période de cristallisation de la commission de surperformance

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle les provisions de commissions de surperformance sont acquises et deviennent payables à la société de gestion, est de douze mois, du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

-Période de référence de la performance

La période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance du fonds est mesurée et comparée à celle de l'indicateur de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance (ou performance négative) passée.

A compter de l'exercice ouvert le 01/01/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence doit être compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans, avec une remise à zéro du calcul à chaque prise de provision ou après 5 ans sans prélèvement de commission est instaurée.

-Indicateur de référence 50% Bloomberg Barclays EuroAgg Treasury 3-5 ans + 35% CAC 40 DR + 15% €STR capitalisé

Les indices sont retenus en cours de clôture et exprimés en euro, dividendes réinvestis pour le CAC 40, coupons réinvestis pour Bloomberg Barclays EuroAgg Treasury 3-5 ans et en tenant compte de la capitalisation des intérêts pour l'€STR.

-Méthode de calcul

- Calculée selon la méthode indiquée,

- Une provision de commission de surperformance au taux de 10% TTC sera appliquée, sur la partie de cette performance supérieure à l'indice de référence, si les conditions cumulatives suivantes sont respectées :

-La valeur liquidative du compartiment enregistre une performance à la fois strictement positive et supérieure à celle de l'indice de référence 50% Bloomberg Barclays EuroAgg Treasury 3-5 ans + 35% CAC 40 DR + 15% €STR capitalisé, après imputation des frais de gestion fixes ;

- Que les éventuelles sous performances passées soient rattrapées au terme de la période d'observation extensible de 1 à 5 ans (cf exemple ci-dessous)

- Cette commission de surperformance est provisionnée à chaque valeur liquidative sur la base de 10% TTC de la surperformance

constatée entre l'évolution de la valeur liquidative et celle de la clôture de l'exercice précédent.

Cette commission de surperformance n'est provisionnée que dans la mesure d'une évolution positive de la valeur liquidative sur la période de référence (entre l'évolution de la valeur liquidative à la date du calcul des frais variables et celle de la clôture de l'exercice précédent).

- Dans le cas de sous performance, il est procédé à des reprises de provisions éventuelles à hauteur maximum du compte de provisions antérieures constituées.

- Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage.

1er cas : En cas de surperformance de l'OPCVM à l'issue de la période de cristallisation et de performance positive de l'OPCVM, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période de cristallisation démarre.

2ème cas : En cas de sous-performance de l'OPCVM par rapport à son indice de référence à l'issue de la période de cristallisation aucune commission n'est perçue et la période de cristallisation initiale est allongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous-performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau. La période d'observation initiale peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence).

sera appliquée sur une période d'observation extensible de 1 à 5 ans. sera appliquée sur une période d'observation extensible de 1 à 5 ans. sera appliquée sur une période d'observation extensible de 1 à 5 ans.

Cette commission de surperformance est prélevée annuellement, à la clôture de l'exercice comptable hormis pour les rachats survenus en cours d'exercice, y compris ceux effectués dans le cadre d'un transfert d'une catégorie de part vers l'autre, qui donneront droit au versement anticipé de leur quote-part de la partie variable ;

Action I FR0012474989

A partir du 01/01/2022, 10% de la différence entre la performance du compartiment nette de frais de gestion fixes et l'indicateur de référence 50% Bloomberg Barclays EuroAgg Treasury 3-5 ans + 35% CAC 40 DR + 15% €STR capitalisé, si la performance du compartiment est strictement positive et supérieure à l'indicateur.

Une période de rattrapage des éventuelles sous-performances passées sera appliquée sur une période d'observation extensible de 1 à 5 ans.

-Période de cristallisation de la commission de surperformance

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle les provisions de commissions de surperformance sont acquises et deviennent payables à la société de gestion, est de douze mois, du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

-Période de référence de la performance

La période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance du fonds est mesurée et

comparée à celle de l'indicateur de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance (ou performance négative) passée.

A compter de l'exercice ouvert le 01/01/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence doit être compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans, avec une remise à zéro du calcul à chaque prise de provision ou après 5 ans sans prélèvement de commission est instaurée.

-Indicateur de référence 50% Bloomberg Barclays EuroAgg Treasury 3-5 ans + 35% CAC 40 DR + 15% €STR capitalisé

Les indices sont retenus en cours de clôture et exprimés en euro, dividendes réinvestis pour le CAC 40, coupons réinvestis pour Bloomberg Barclays EuroAgg Treasury 3-5 ans et en tenant compte de la capitalisation des intérêts pour l'€STR.

-Méthode de calcul

- Calculée selon la méthode indiquée,

- Une provision de commission de surperformance au taux de 10% TTC sera appliquée, sur la partie de cette performance supérieure à l'indice de référence, si les conditions cumulatives suivantes sont respectées :

-La valeur liquidative du compartiment enregistre une performance à la fois strictement positive et supérieure à celle de l'indice de référence 50% Bloomberg Barclays EuroAgg Treasury 3-5 ans + 35% CAC 40 DR + 15% €STR capitalisé, après imputation des frais de gestion fixes ;

- Que les éventuelles sous performances passées soient rattrapées au terme de la période d'observation extensible de 1 à 5 ans (cf exemple ci-dessous)

- Cette commission de surperformance est provisionnée à chaque valeur liquidative sur la base de 10% TTC de la surperformance

constatée entre l'évolution de la valeur liquidative et celle de la clôture de l'exercice précédent.

Cette commission de surperformance n'est provisionnée que dans la mesure d'une évolution positive de la valeur liquidative sur la période de référence (entre l'évolution de la valeur liquidative à la date du calcul des frais variables et celle de la clôture de l'exercice précédent).

- Dans le cas de sous performance, il est procédé à des reprises de provisions éventuelles à hauteur maximum du compte de provisions antérieures constituées.

- Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage.

1er cas : En cas de surperformance de l'OPCVM à l'issue de la période de cristallisation et de performance positive de l'OPCVM, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période de cristallisation démarre.

2ème cas : En cas de sous-performance de l'OPCVM par rapport à son indice de référence à l'issue de la période de cristallisation aucune commission n'est perçue et la période de cristallisation initiale est allongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous-performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau. La période d'observation initiale peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence).

sera appliquée sur une période d'observation extensible de 1 à 5 ans. sera appliquée sur une période d'observation extensible de 1 à 5 ans.

Cette commission de surperformance est prélevée annuellement, à la clôture de l'exercice comptable hormis pour les rachats survenus en cours d'exercice, y compris ceux effectués dans le cadre d'un transfert d'une catégorie de part vers l'autre, qui donneront droit au versement anticipé de leur quote-part de la partie variable ;

Action N FR0013301090

A partir du 01/01/2022, 10% de la différence entre la performance du compartiment nette de frais de gestion fixes et l'indicateur de référence 50% Bloomberg Barclays EuroAgg Treasury 3-5 ans + 35% CAC 40 DR + 15% €STR capitalisé, si la performance du compartiment est strictement positive et supérieure à l'indicateur.

Une période de rattrapage des éventuelles sous-performances passées sera appliquée sur une période d'observation extensible de 1 à 5 ans.

-Période de cristallisation de la commission de surperformance

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle les provisions de commissions de surperformance sont acquises et deviennent payables à la société de gestion, est de douze mois, du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

-Période de référence de la performance

La période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance du fonds est mesurée et comparée à celle de l'indicateur de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance (ou performance négative) passée.

A compter de l'exercice ouvert le 01/01/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence doit être compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans, avec une remise à zéro du calcul à chaque prise de provision ou après 5 ans sans prélèvement de

commission est instaurée.

-Indicateur de référence 50% Bloomberg Barclays EuroAgg Treasury 3-5 ans + 35% CAC 40 DR + 15% €STR capitalisé
Les indices sont retenus en cours de clôture et exprimés en euro, dividendes réinvestis pour le CAC 40, coupons réinvestis pour Bloomberg Barclays EuroAgg Treasury 3-5 ans et en tenant compte de la capitalisation des intérêts pour l'€STR.

-Méthode de calcul

- Calculée selon la méthode indiquée,
- Une provision de commission de surperformance au taux de 10% TTC sera appliquée, sur la partie de cette performance supérieure à l'indice de référence, si les conditions cumulatives suivantes sont respectées :
- La valeur liquidative du compartiment enregistré une performance à la fois strictement positive et supérieure à celle de l'indice de référence 50% Bloomberg Barclays EuroAgg Treasury 3-5 ans + 35% CAC 40 DR + 15% €STR capitalisé, après imputation des frais de gestion fixes ;
- Que les éventuelles sous performances passées soient rattrapées au terme de la période d'observation extensible de 1 à 5 ans (cf exemple ci-dessous)
- Cette commission de surperformance est provisionnée à chaque valeur liquidative sur la base de 10% TTC de la surperformance

constatée entre l'évolution de la valeur liquidative et celle de la clôture de l'exercice précédent.

Cette commission de surperformance n'est provisionnée que dans la mesure d'une évolution positive de la valeur liquidative sur la période de référence (entre l'évolution de la valeur liquidative à la date du calcul des frais variables et celle de la clôture de l'exercice précédent).

- Dans le cas de sous performance, il est procédé à des reprises de provisions éventuelles à hauteur maximum du compte de provisions antérieures constituées.

- Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage.

1er cas : En cas de surperformance de l'OPCVM à l'issue de la période de cristallisation et de performance positive de l'OPCVM, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période de cristallisation démarre.

2ème cas : En cas de sous-performance de l'OPCVM par rapport à son indice de référence à l'issue de la période de cristallisation aucune commission n'est perçue et la période de cristallisation initiale est allongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous-performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau. La période d'observation initiale peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence).

sera appliquée sur une période d'observation extensible de 1 à 5 ans. sera appliquée sur une période d'observation extensible de 1 à 5 ans.

Cette commission de surperformance est prélevée annuellement, à la clôture de l'exercice comptable hormis pour les rachats survenus en cours d'exercice, y compris ceux effectués dans le cadre d'un transfert d'une catégorie de part vers l'autre, qui donneront droit au versement anticipé de leur quote-part de la partie variable ;

Le tableau ci-dessous énonce ces principes sur des hypothèses de performances présentées à titre d'exemple, sur une durée de 19 ans :

	Sur / Sous performance Nette*	Sous performance à compenser l'année suivante	Paiement de la commission de surperformance
ANNEE 1	5%	0%	OUI
ANNEE 2	0%	0%	NON
ANNEE 3	-5%	-5%	NON
ANNEE 4	3%	-2%	NON
ANNEE 5	2%	0%	NON
ANNEE 6	5%	0%	OUI
ANNEE 7	5%	0%	OUI
ANNEE 8	-10%	-10%	NON
ANNEE 9	2%	-8%	NON
ANNEE 10	2%	-6%	NON
ANNEE 11	2%	-4%	NON
ANNEE 12	0%	0%**	NON
ANNEE 13	2%	0%	OUI
ANNEE 14	-6%	-6%	NON
ANNEE 15	2%	-4%	NON
ANNEE 16	2%	-2%	NON
ANNEE 17	-4%	-6%	NON
ANNEE 18	0%	-4%***	NON
ANNEE 19	5%	0%	OUI

Notes relatives à l'exemple :

*La sur/sous performance nette se définit ici comme étant la performance du fonds au-delà/en-deçà du taux de référence.

**La sous-performance de l'année 12 à reporter à l'année suivante (ANNEE 13) est de 0 % (et non de -4 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas encore été compensée (-4 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12).

***La sous-performance de l'année 18 à reporter à l'année suivante (ANNEE 19) est de -4 % (et non de -6 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 14 qui n'a pas encore été compensée (-2 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18)

Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

FRAIS DE TRANSACTION

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Société de gestion (1) : Actions, warrants, obligations convertibles, droits : 0.58% TTC maximum. Dépositaire (2) : Actions, warrants, obligations convertibles, droits : 0.02% TTC maximum. Obligations, titres de créances négociable : 55€ TTC maximum. OPCVM/FIA : Forfait 150€ TTC maximum. Futures : 1€ TTC par lot. Options : 1€ TTC par lot. Assiette : Prélèvement sur chaque transaction	(1)	(2)	

METHODES DE VALORISATION

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation asiatiques :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation australiennes :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation nord-américaines :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation sud-américaines :	Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse :

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation asiatiques :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation australiennes :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation nord-américaines :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation sud-américaines :	Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois

- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non-cotées : Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

- Les TCN qui, lors de l'acquisition, ont une durée de vie résiduelle de moins de trois mois, sont valorisés de manière linéaire.
- Les TCN acquis avec une durée de vie résiduelle de plus de trois mois sont valorisés :
 - A leur valeur de marché jusqu'à 3 mois et un jour avant l'échéance.
 - La différence entre la valeur de marché relevée 3 mois et 1 jour avant l'échéance et la valeur de remboursement est linéarisée sur les 3 derniers mois.
 - Exception : les BTF et BTAN sont valorisés au prix de marché jusqu'à l'échéance.

- Valeur de marché retenue :

BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

Autres TCN :

a) Titres ayant une durée de vie comprise entre 3 mois et 1 an :

- si TCN faisant l'objet de transactions significatives : application d'une méthode actuarielle, le taux de rendement utilisé étant celui constaté chaque jour sur le marché.
- autres TCN : application d'une méthode proportionnelle, le taux de rendement utilisé étant le taux EURIBOR de durée équivalente, corrigé éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

b) Titres ayant une durée de vie supérieure à 1 an :

Application d'une méthode actuarielle.

- si TCN faisant l'objet de transactions significatives, le taux de rendement utilisé est celui constaté chaque jour sur le marché.
- autres TCN : le taux de rendement utilisé est le taux des BTAN de maturité équivalente, corrigé éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents.

Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes :
Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines :
Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Opérations d'échange (swaps) :

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice au prix de marché est réalisée par l'application d'un modèle mathématique probabiliste et communément utilisé pour ces produits. La technique sous-jacente est réalisée par simulation de Monte-Carlo.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

METHODE D'EVALUATION DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

DESCRIPTION DES GARANTIES RECUES OU DONNEES

Garantie reçue :

Néant

Garantie donnée :

Dans le cadre de réalisation des opérations d'acquisition / cession temporaire des titres, la SICAV peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces et en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

Cette garantie est donnée sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ;

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit.
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA « monétaires court terme »), soit investies en OPCVM/FIA « monétaires à court terme », soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit,
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : Le risque de contrepartie dans des transactions de gré à gré ne peut excéder 10% des actifs nets lorsque la contrepartie est un des établissements de crédit tel que défini dans la réglementation en vigueur, ou 5% de ses actifs dans les autres cas.

L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.

- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.

- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- Des commissions de sur performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM,
- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM,

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au document d'informations clés de l'investisseur.

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés à l'OPCVM, lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

Informations complémentaires concernant les commissions de surperformance passées de la société de gestion :

Par exception et à titre exceptionnel, l'année de création de la SICAV, la période de référence pour le calcul de la commission de surperformance de ce compartiment sera du 01/04/2020 au 31/12/2021.

La commission de surperformance est calculée sur la base d'un actif net avant frais de gestion variables.

Depuis le 01/04/2017, la commission de surperformance est calculée en tenant compte de l'indice Bloomberg Barclays EuroAgg Treasury 3-5 ans en remplacement de l'indice EURO MTS 3-5 ans.

Depuis le 01/01/2022, la commission de surperformance est calculée en tenant compte de l'indice €STR (Euro Short Term Rate) en remplacement de l'indice EONIA.

Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres :

Les rémunérations perçues à l'occasion d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres ainsi que sur toute opération équivalente en droit étranger sont intégralement acquises à l'OPCVM.

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés à l'OPCVM, lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	29/12/2023	30/12/2022
Actif net en début d'exercice	243 350 995,83	310 329 305,88
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	28 184 806,17	37 441 711,68
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-55 106 924,36	-75 123 968,56
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	11 138 893,12	13 520 393,60
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-16 837 913,53	-12 397 940,29
Plus-values réalisées sur contrats financiers	4 696 675,00	679 675,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-3 375 800,00	-1 230 068,00
Frais de transaction	-1 401 651,23	-1 359 729,22
Différences de change	-2 337,81	21 198,62
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	24 052 407,27	-36 738 306,68
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	9 564 431,53	-14 487 975,74
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-14 487 975,74	22 250 330,94
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	-81 180,00	-254 820,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-336 000,00	-254 820,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-254 820,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	7 396 825,18	8 464 171,54
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	-627,74*
Actif net en fin d'exercice	242 014 795,64	243 350 995,83

* Reprise fusion

INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE D'INSTRUMENT

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
Obligations à taux fixe négo. sur un marché régl. ou assimilé	153 846 944,61	63,57
Obligations à taux variable, révisable négo. sur un marché régl. ou assimilé	9 254 624,99	3,82
Obligations convertibles négo. sur un marché régl. ou assimilé	0,00	0,00
Titres subordonnés (TSR - TSDI)	3 412 874,76	1,41
Oblig & valeurs ass. non négo. sur un marché régl. ou assimilé	0,00	0,00
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	166 514 444,36	68,80
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles a la vente		
TOTAL Operations contractuelles a la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
Indices	9 958 256,00	4,11
TOTAL Opérations de couverture	9 958 256,00	4,11
Autres opérations		
Indices	5 088 160,00	2,10
TOTAL Autres opérations	5 088 160,00	2,10

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	157 259 819,37 64,98	0,00 0,00	9 254 624,99 3,82	0,00 0,00	157 259 819,37 64,98	0,00 0,00	9 254 624,99 3,82	0,00
Titres de créances	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00
Comptes financiers	0,00 0,00	40 726,65 0,02	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	40 726,65 0,02	0,00 0,00	0,00
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	166 951,45	0,07	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	3 560 014,49	1,47	13 863 432,86	5,73	87 232 566,96	36,04	31 428 798,84	12,99	30 429 631,21	12,57
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	40 726,65	0,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Devise 1	%	Devise2	%	Devise 3	%	Autre(s)	%
	USD	USD	CHF	CHF	DKK		devise(s)	
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	2 160 936,68	0,89	7 714 728,65	3,19	4 706 032,26	1,94	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	13 441 029,77	5,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres d'OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	6 997,51	0,00	1 700,31	0,00	34,78	0,00	7 165,87	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	29/12/2023
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			12 691 282,82
	FR0010700401	KEREN CORPOR.I 3D	5 705 873,12
	FR0011274992	KEREN ESSENT.I 3D	3 390 464,70
	FR0011933019	CONTINUO C FCP	365 680,00
	FR0014000W53	KER.CRED.ISR EB 3D	1 462 950,00
	FR001400HNB5	KEREN MUL.TRAN.I3D	466 065,00
	FR001400J5P1	KEREN 2029 I 3DEC	1 300 250,00
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			12 691 282,82

TABLEAUX D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Action	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Action	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	7 057 614,00	7 832 660,34
Total	7 057 614,00	7 832 660,34

	29/12/2023	30/12/2022
C1 ACTION CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	6 420 694,15	7 166 703,39
Total	6 420 694,15	7 166 703,39
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
C2 ACTION CAPI N		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	257 989,54	352 296,19
Total	257 989,54	352 296,19
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
II ACTION CAPI I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	378 930,31	313 660,76
Total	378 930,31	313 660,76
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-5 536 218,94	-515 589,63
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-5 536 218,94	-515 589,63

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
CI PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-5 105 233,54	-478 344,02
Total	-5 105 233,54	-478 344,02
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
C2 PART CAPI N		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-182 349,88	-20 311,07
Total	-182 349,88	-20 311,07
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
II PART CAPI I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-248 635,52	-16 934,54
Total	-248 635,52	-16 934,54
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPCVM AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)	Crédit d'impôt unitaire	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes
				€	€	€	€	€
29/03/2019	C1 PART CAPI C	665 076 791,74	335 670,432	1 981,34	0,00	0,00	0,00	13,62
29/03/2019	C2 PART CAPI N	6 099 944,60	3 061,358	1 992,56	0,00	0,00	0,00	23,50
29/03/2019	II PART CAPI I	25 672 053,26	22 091,288	1 162,09	0,00	0,00	0,00	16,55
31/03/2020	C1 PART CAPI C	386 334 910 ,85	235 932,691	1 637,48	0,00	0,00	0,00	-74,98
31/03/2020	C2 PART CAPI N	4 030 181,51	2 435,093	1 655,04	0,00	0,00	0,00	-65,68
31/03/2020	II PART CAPI I	7 048 259,61	7 283,706	967,67	0,00	0,00	0,00	-35,45
31/12/2020	C1 PART CAPI C	350 407 511,81	176 498,865	1 985,32	0,00	0,00	0,00	-140,31
31/12/2020	C2 PART CAPI N	3 756 974,99	1 865,945	2 013,44	0,00	0,00	0,00	-135,64
31/12/2020	II PART CAPI I	9 088 217,52	7 706,412	1 179,31	0,00	0,00	0,00	-77,42
31/12/2021	C1 PART CAPI C	296 883 541,10	134 884,611	2 201,02	0,00	0,00	0,00	184,02
31/12/2021	C2 PART CAPI N	4 390 210,43	1 957,876	2 242,33	0,00	0,00	0,00	196,74
31/12/2021	II PART CAPI I	9 055 554,35	6 877,972	1 316,60	0,00	0,00	0,00	118,46
30/12/2022	C1 PART CAPI C	225 748 542,36	113 503,429	1 988,91	0,00	0,00	0,00	58,92
30/12/2022	C2 PART CAPI N	9 596 971,28	4 712,768	2 036,38	0,00	0,00	0,00	70,44
30/12/2022	II PART CAPI I	8 005 482,19	6 678,701	1 198,66	0,00	0,00	0,00	44,42
29/12/2023	C1 PART CAPI C	223 152 688,60	101 101,603	2 207,21	0,00	0,00	0,00	13,01
29/12/2023	C2 PART CAPI N	7 976 764,08	3 516,251	2 268,54	0,00	0,00	0,00	21,51
29/12/2023	II PART CAPI I	10 885 342,96	8 130,488	1 338,83	0,00	0,00	0,00	16,02

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI C		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	10 474,23700	22 143 989,78
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-22 876,06300	-48 349 808,31
Solde net des Souscriptions/Rachats	-12 401,82600	-26 205 818,53
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	101 101,60300	

	En quantité	En montant
C2 PART CAPI N		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	281,12000	608 330,31
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-1 477,63700	-3 205 817,40
Solde net des Souscriptions/Rachats	-1 196,51700	-2 597 487,09
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	3 516,25100	

	En quantité	En montant
II PART CAPI I		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	4 255,52400	5 432 486,08
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-2 803,73700	-3 551 298,65
Solde net des Souscriptions/Rachats	1 451,78700	1 881 187,43
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	8 130,48800	

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
Créances	Coupons et dividendes	318 650,00
Créances	SRD et règlements différés	1 086 879,74
Total des créances		1 405 529,74
Dettes	SRD et règlements différés	1 105 783,96
Dettes	Frais de gestion	298 479,32
Total des dettes		1 404 263,28
Total dettes et créances		1 266,46

COMMISSIONS

	En montant
C1 ACTION CAPI C	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription r�troced�es	0,00
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
C2 ACTION CAPI N	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription r�troced�es	0,00
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
I1 ACTION CAPI I	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription r�troced�es	0,00
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	29/12/2023
FR0000980427 C1 PART CAPI C	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	3 386 667,47
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	144,69
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	29/12/2023
FR0013301090 C2 PART CAPI N	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	86 781,57
Pourcentage de frais de gestion variables	0,12
Commissions de surperformance (frais variables)	10 510,97
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	29/12/2023
FR0012474989 I1 PART CAPI I	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,75
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	69 519,32
Pourcentage de frais de gestion variables	0,11
Commissions de surperformance (frais variables)	10 533,68
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	241 758 402,53	99,89
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	62 036 883,10	25,63
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	166 514 444,36	68,80
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	13 207 075,07	5,46
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	1 405 529,74	0,58
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-1 404 263,28	-0,58
CONTRATS FINANCIERS	214 400,00	0,09
OPTIONS	214 400,00	0,09
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	40 726,65	0,02
DISPONIBILITES	40 726,65	0,02
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	242 014 795,64	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Actions & valeurs assimilées						62 036 883,10	25,63
TOTAL Actions & valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé						62 036 883,10	25,63
TOTAL Actions & valeurs ass. nég. sur un marché régl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous.)						62 036 883,10	25,63
TOTAL SUISSE						7 714 728,65	3,19
CH0012005267 NOVARTIS			CHF	50 000		4 568 454,14	1,89
CH1243598427 SANDOZ GROUP			CHF	108 000		3 146 274,51	1,30
TOTAL DANEMARK						4 706 032,26	1,94
DK0062498333 NOVO NORDISK CL.B			DKK	50 257		4 706 032,26	1,94
TOTAL ESPAGNE						0,61	0,00
ES0105200002 ABENGOA CL.B			EUR	94		0,61	0,00
TOTAL FRANCE						35 628 709,90	14,73
FR0000120073 AIR LIQUIDE			EUR	27 000		4 755 240,00	1,96
FR0000120693 PERNOD RICARD			EUR	12 000		1 917 000,00	0,79
FR0000121014 LVMH MOET HENNESSY VUITTON			EUR	8 250		6 052 200,00	2,52
FR0000121709 SEB			EUR	20 000		2 260 000,00	0,93
FR0000121972 SCHNEIDER ELECTRIC			EUR	6 000		1 090 680,00	0,45
FR0005691656 TRIGANO			EUR	8 000		1 186 400,00	0,49
FR0010220475 ALSTOM REGROUPT			EUR	202 105		2 461 638,90	1,02

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
FR0010282822 SES IMAGOTAG			EUR	14 950		2 030 210,00	0,84
FR0010908533 EDENRED			EUR	51 650		2 796 331,00	1,16
FR0011726835 GAZTRANSPORT TECHNIGAZ			EUR	38 000		4 556 200,00	1,88
FR0013506730 VALLOUREC			EUR	320 000		4 488 000,00	1,85
FR0014003TT8 DASSAULT SYSTEMES			EUR	46 000		2 034 810,00	0,84
TOTAL ROYAUME UNI						1 002 300,00	0,41
GB00BNTJ3546 ALLFUNDS GROUP			EUR	156 000		1 002 300,00	0,41
TOTAL PAYS-BAS						10 824 175,00	4,47
NL0000226223 STMICROELECTRONICS			EUR	130 000		5 881 850,00	2,43
NL0010273215 ASML HOLDING			EUR	7 250		4 942 325,00	2,04
TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE						2 160 936,68	0,89
US0231351067 AMAZON COM			USD	15 700		2 160 936,68	0,89
TOTAL Obligations & Valeurs assimilées						166 514 444,36	68,80
TOTAL Obligations & valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé						166 514 444,36	68,80
TOTAL Obligations à taux fixe négo. sur un marché régl. ou assimilé						153 846 944,61	63,57
TOTAL AUTRICHE						3 082 281,31	1,27
XS2250987356 LENZING AG HYBRID PNC5 5,75% PP	07/12/2020	31/12/2050	EUR	35		3 082 281,31	1,27
TOTAL BELGIQUE						11 531 480,44	4,76
BE0002872530 CRELAN 5,375%22-311025	21/09/2022	31/10/2025	EUR	19	5,38	1 970 658,92	0,81
BE6318634548 SARFIN 5,75% 0227	21/02/2020	21/02/2027	EUR	10 073	5,75	9 560 821,52	3,95

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL ESPAGNE						1 857 248,68	0,77
XS2357281174 NH HOTEL GROUP 4% 020726	28/06/2021	02/07/2026	EUR	1 870	4,00	1 857 248,68	0,77
TOTAL FRANCE						96 077 775,43	39,71
FR0011926252 ERAMET 5,1% 14-280526	28/05/2014	28/05/2026	EUR	23	5,10	2 326 371,20	0,96
FR0013428414 RENAULT 1,25% 19-240625	24/06/2019	24/06/2025	EUR	14	1,25	1 355 524,14	0,56
FR0013433992 FONCIERE 4,5% 19-180725 EMTN	18/07/2019	18/07/2025	EUR	4 050	4,50	4 012 653,69	1,66
FR0013461274 ERAMET 5,875% 19-210525	21/11/2019	21/05/2025	EUR	138	5,88	14 484 036,21	5,98
FR0014000NZ4 RENAULT 2,375% 20-250526	25/11/2020	25/05/2026	EUR	28	2,38	2 757 273,76	1,14
FR0014006G24 ATOS 1% 21-121129	11/11/2021	12/11/2029	EUR	31	1,00	1 698 492,37	0,70
FR001400F2Q0 AIR FR. 7,25% 23-31052026 EMTN	16/01/2023	31/05/2026	EUR	40	7,25	4 449 579,89	1,84
USF507APAA90 ILIAD HOLDING 6,5% 21-151026	27/10/2021	15/10/2026	USD	6 000	6,50	5 506 169,04	2,28
XS1590067432 LOXAM 6% 17-150425	04/04/2017	15/04/2025	EUR	11 430	6,00	5 790 558,69	2,39
XS1859337419 ALTICE FRANCE 5,875% 18-010227	31/07/2018	01/02/2027	EUR	2 500	5,88	2 296 513,89	0,95
XS2031871069 LOXAM 3,75% 0726	22/07/2019	15/07/2026	EUR	2 848	3,75	2 832 663,52	1,17
XS2112335752 BANIJAY GROUP 6,5% 01032026	11/02/2020	01/03/2026	EUR	1 055	6,50	1 078 154,90	0,45
XS2205088896 PARTS EUROPE 6,5% 20-160725	17/07/2020	16/07/2025	EUR	5 519	6,50	5 703 849,70	2,36
XS2244837162 TEREOS FINANCE 7,5% 20-301025	23/10/2020	30/10/2025	EUR	8 721	7,50	9 032 296,10	3,73
XS2352739184 VALLOUREC 8,50% 21-300626	30/06/2021	30/06/2026	EUR	10 615 000	8,50	10 881 082,66	4,50
XS2357737910 MOBILUX 0% PERP	29/06/2021	31/12/2050	EUR	22 200	4,25	20 632 753,99	8,53
XS2732357525 LOXAM 6,375% 23-310529	20/12/2023	31/05/2029	EUR	1 192	6,38	1 239 801,68	

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL ROYAUME UNI						2 931 697,77	1,21
USG5002FAM89 JAGUAR LAND 4,5% 17-011027	10/10/2017	01/10/2027	USD	1 000	4,50	858 456,38	0,35
XS2244322082 ROLLS-ROYCE 4,625% 20-160226	21/10/2020	16/02/2026	EUR	2 000	4,62	2 073 241,39	0,86
TOTAL IRLANDE						2 860 556,21	1,18
XS2010038573 ASG FIN 7,875% 19-031224	03/12/2019	03/12/2024	USD	3 200	7,88	2 860 556,21	1,18
TOTAL ITALIE						4 251 037,23	1,76
XS2271356201 WEBUILD 5,875% 15122025	15/12/2020	15/12/2025	EUR	1 829	5,88	1 873 645,64	0,77
XS2681940297 WEBUILD 7% 23-270928	11/08/2023	27/09/2028	EUR	2 229	7,00	2 377 391,59	0,99
TOTAL LUXEMBOURG						14 822 169,57	6,12
XS2052286676 MATTERHORN TEL 2,625% 19-150924	19/09/2019	15/09/2024	EUR	400	2,62	398 718,00	0,16
XS2338167104 BK LC LUX FINCO 1 S 5,25% 30042029	29/04/2021	30/04/2029	EUR	1 000	5,25	1 009 187,50	0,42
XS2361344315 PICARD BONDCO 5,375% 01072027	07/07/2021	01/07/2027	EUR	14 164	5,38	13 414 264,07	5,54
TOTAL NORVEGE						655 833,65	0,27
NO0010852643 DNO 8,375% 19-290524	29/05/2019	29/05/2024	USD	720 817	8,38	655 833,65	0,27
TOTAL PORTUGAL						9 948 325,00	4,11
PTTAPDOM0005 TAP 5,625% 19-021224	02/12/2019	02/12/2024	EUR	100	5,62	9 948 325,00	
TOTAL SUEDE						1 763 019,00	0,73
XS2287912450 VERISURE MID 5,25% 21-150229	25/01/2021	15/02/2029	EUR	1 800	5,25	1 763 019,00	0,73
TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE						4 065 520,32	1,68
US029103AD00 AM PRESIDENT COS 8% 94-150124	12/01/1994	15/01/2024	USD	3 750	8,00	3 560 014,49	

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
XS1801788305 COTY 4,75%18-150426	05/04/2018	15/04/2026	EUR	500	4,75	505 505,83	0,21
TOTAL Obligations à taux variable, révisable négo. sur un marché régl. ou assimilé						9 254 624,99	3,82
TOTAL FRANCE						8 048 745,49	3,32
XS2363232930 PARTS EUROPE TV21-200727	15/07/2021	20/07/2027	EUR	500		512 571,99	0,21
XS2403031912 BURGER KING FR TV21-011126	02/11/2021	01/11/2026	EUR	7 373		7 536 173,50	3,11
TOTAL LUXEMBOURG						1 104 963,90	0,46
XS2361343697 LION/POLARIS TV21-010726	07/07/2021	01/07/2026	EUR	1 100		1 104 963,90	0,46
TOTAL SUEDE						100 915,60	0,04
XS2351344622 TRANSCOM HLDG TV21-151226	11/06/2021	15/12/2026	EUR	100		100 915,60	0,04
TOTAL Obligations convertibles négo. sur un marché régl. ou assimilé						0,00	0,00
TOTAL FRANCE						0,00	0,00
FR0010500199 PROXIMANIA 4,20%07-130712 CV	10/07/2007	13/07/2012	EUR	3		0,00	0,00
TOTAL Titres subordonnés (TSR - TSDI)						3 412 874,76	1,41
TOTAL FRANCE						3 412 874,76	1,41
FR0013367612 EDF TV18-PERP.	04/10/2018	31/12/2050	EUR	10		1 004 095,36	0,41
XS1975716595 LOXAM 4,5%19-150427	11/04/2019	15/04/2027	EUR	2 524	4,50	2 408 779,40	1,00
TOTAL Oblig & valeurs ass. non négo. sur un marché régl. ou assimilé						0,00	0,00
TOTAL Oblig & valeurs ass. non négo. sur un marché régl. ou assimilé						0,00	0,00
TOTAL FRANCE						0,00	0,00
FR0013484789 YMAGIS SA 3% 30092024	31/03/2020	30/09/2024	EUR	817	3,00	0,00	0,00

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
FR0013499654 YMAGIS TV20-300925	31/03/2020	30/09/2024	EUR	1 096 943		0,00	0,00
FR0013499688 YMAGIS SA TV 30092022	31/03/2020	30/09/2050	EUR	382 823		0,00	0,00
TOTAL Titres d'OPC						13 207 075,07	5,46
TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE						13 207 075,07	5,46
TOTAL FRANCE						13 207 075,07	5,46
FR0010700401 KEREN CORPORATE I SI.3DEC			EUR	26 158,131		5 705 873,12	2,37
FR0011274992 KEREN ESSENTIELS I SI.3DEC			EUR	10 710		3 390 464,70	1,40
FR0011678093 DELUBAC OBLIGATIONS I FCP 2DEC			EUR	45		515 792,25	0,21
FR0011933019 CONTINUO PART C FCP			EUR	2 000		365 680,00	0,15
FR0014000W53 KEREN CREDIT ISR EB FCP 3DEC			EUR	15 000		1 462 950,00	0,60
FR001400HNB5 KEREN MULT.TRANSITIONS I FCP3D			EUR	4 500		466 065,00	0,19
FR001400J5P1 KEREN 2029 PART I FCP 3DEC			EUR	12 500		1 300 250,00	0,54
TOTAL Contrats financiers						214 400,00	0,09
TOTAL Engagements à terme conditionnels						214 400,00	0,09
TOTAL Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé						214 400,00	0,09
TOTAL AUTRES PAYS						214 400,00	0,09
OESXH4P00014 OESX/0324/PUT /4,200			EUR	1 600		441 600,00	0,18
OESXH4P00015 OESX/0324/PUT /4,000			EUR	-1 600		-227 200,00	-0,09

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON
(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*

Coupon de la part N : Information relative à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*

Coupon de la part I1 : Information relative à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*

SICAV KEREN

COMPARTIMENT KEREN CORPORATE

**DOCUMENT D'INFORMATION PERIODICITE ANNUELLE
DU 01/01/2023 AU 29/12/2023**

FORME JURIDIQUE DE L'OPC

Compartiment de SICAV

CLASSIFICATION

OPCVM Obligations et autres titres libellés en euro

RAPPORT DE GESTION

KEREN CORPORATE

29/12/2023

SOCIETE DE GESTION

KEREN FINANCE – 12 bis, place Henri Bergson 75008 PARIS

DEPOSITAIRE

CIC Market Solutions (CIC)– 6, avenue de Provence – 75009 PARIS

AFFECTATION DES RESULTATS

Capitalisation totale et Distribution

DUREE MINIMALE DE PLACEMENT RECOMMANDEE

Supérieure à 3 ans

L'OBJECTIF DE GESTION

Le fonds a pour objectif de gestion la recherche d'une performance supérieure l'indice Bloomberg Barclays EuroAgg Treasury 3-5 ans sur la durée de placement recommandée.

INDICATEUR DE REFERENCE

Bloomberg Barclays EuroAgg Treasury 3-5 ans (Ticker bloom : LET3TREU Index).

Bloomberg Barclays EuroAgg Treasury 3-5 ans représente le cours d'un panier d'emprunts d'Etats souverains de la zone euro, à taux fixe et liquides, d'une durée résiduelle de 3 à 5 années. L'indice Bloomberg Barclays EuroAgg Treasury reproduit la performance du marché des emprunts d'Etats de la zone euro, en s'appuyant sur un panier d'emprunts sélectionnés selon des critères précis. Tous les emprunts d'Etats de la zone euro ne sont donc pas inclus dans cet indice.

L'indicateur est retenu en cours de clôture et exprimé en euro, coupons réinvestis.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Afin de réaliser l'objectif de gestion, le compartiment adopte un style de gestion active en investissant sur des titres de créance et instruments du marché monétaire, libellés en euro, de dette privée, publique et souveraine, et de dette convertible, sans contrainte a priori d'allocation par zones géographiques, duration, notation, secteur d'activités ou types de valeurs.

La gestion repose sur l'analyse par le gérant des écarts de rémunération entre les différentes maturités (courbe), entre les différents pays et entre les différentes qualités de signature des émetteurs.

Le choix des signatures privées, publiques et souveraines provient des analyses financières et sectorielles réalisées par l'ensemble de l'équipe de gestion et de sa connaissance des émetteurs pour juger des paramètres tels que le risque de défaut, la capacité de remboursement de l'entreprise et les caractères résilients de son activité à générer des cash flows et de l'appréciation des éléments quantitatifs comme le supplément de rémunération par rapport aux emprunts d'Etat. Le choix des maturités résulte, entre autres, des anticipations inflationnistes du gérant et des volontés affichées par les Banques centrales dans la mise en oeuvre de leur politique monétaire.

Le compartiment s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

-De 50% à 100% en instruments de taux du secteur privé, public et souverain de toutes notations ou non notés, dont de 0% à 90% en instruments de taux spéculatifs selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation (à l'acquisition ou en cours de vie) et de 0 à 10% en instruments de taux d'émetteurs de pays émergents.

En ce qui concerne les instruments de taux, la société de gestion mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie. Elle ne s'appuie pas exclusivement ou mécaniquement sur les notations fournies par les agences de notation pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et met en place les procédures d'analyse du risque de crédit nécessaires pour prendre ses décisions à l'achat ou en cas de dégradation de ces titres.

-De 0% à 10% sur les marchés des obligations convertibles d'émetteurs internationaux, libellées en euro et hors pays émergents.

La fourchette de sensibilité de la partie exposée au risque de taux est comprise entre 0 et + 5.

-De 0% à 10% sur les marchés d'actions détenues en direct en titres vifs de toutes capitalisations, de tous secteurs, de toutes zones géographiques hors pays émergents, cotées en euro.

Le cumul des expositions ne dépasse pas 120% de l'actif.

L'OPCVM peut être investi :

- En actions, en titres de créance et instruments du marché monétaire.

- Jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, en FIA de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'UE et en fonds d'investissement de droit étranger, répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Il peut également intervenir sur :

- Les contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture et/ou exposition aux risques de taux et action,

- Les dépôts, emprunts d'espèces, liquidités et acquisitions et cessions temporaires.

L'exposition aux actions sera comprise entre -10% et +10% compte tenu des éventuelles positions en IFT.

PROFIL DE RISQUE

RISQUES NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative.

Par ailleurs le fonds est exposé au risque lié aux investissements dans des titres spéculatifs (haut rendement) selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation qui présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes. Ceci pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative plus forte.

Risque de liquidité : Il présente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles, ou en cas de tension sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de transactions (achat ou vente) sans impact significatif sur le prix des actifs.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : l'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

Risque de perte en capital : La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé à l'achat. L'OPCVM ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital. Le capital initialement investi est exposé aux aléas du marché, et peut donc, en cas d'évolution boursière défavorable, ne pas être restitué intégralement.

Risque de taux : En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur des instruments investie en taux fixe peut baisser et pourra faire baisser la valeur liquidative du fonds.

Risque lié aux investissements dans des titres spéculatifs (haut rendement) : Les titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de la société de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru supérieur de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative

Risque lié aux obligations convertibles : La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque de marché actions : Les marchés actions peuvent connaître des fluctuations importantes dépendant des anticipations sur l'évolution de l'économie mondiale, et des résultats des entreprises. En cas de baisse des marchés actions, la valeur liquidative du fonds pourra baisser.

Risque de change : Une évolution défavorable de l'euro par rapport à d'autres devises pourrait avoir un impact négatif et entraîner la baisse de la valeur liquidative.

Risque de contrepartie : Le risque de contrepartie résulte de toutes les opérations de gré à gré sur[les contrats financiers], et opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres] et les garanties financières) conclus avec la même contrepartie.

Le risque de contrepartie mesure le risque de perte en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Dans ce cas, la valeur liquidative pourrait baisser.

COMMENTAIRE DE GESTION

Lorsque dans une vingtaine d'année, la génération suivante d'investisseurs regardera les performances de l'année 2023, il semble peu probable qu'elle réalisera à quel point cette dernière aura pris de revers une grosse partie des attentes et qu'elle fut bien plus difficile que ne le laissera croire le résultat final.

Les marchés actions clôturent l'année 2023 en hausse (Stoxx 600 +12.7%, S&P 500 +24.2%, Nasdaq 100 +53.8%). Le pessimisme des investisseurs et leur positionnement en début d'année explique une partie de la très bonne performance des marchés actions qui masque finalement un contexte macro-économique et géopolitique qui s'est légèrement détérioré au fil de l'année : crise des banques régionales américaines avec la retentissante faillite de SVB en mars aux US, le sauvetage de Credit Suisse par UBS en Europe ou sur le plan géopolitique, la poursuite de la guerre en Ukraine... et un nouveau conflit engagé au Moyen Orient.

Les marchés actions ont ainsi profité de l'anticipation de baisse des taux des banques centrales au fur et à mesure de la décélération de l'inflation. En effet, le 10 ans allemand a perdu -55bps sur l'année 2023 pour terminer à 2.02%, le 10 ans US s'est stabilisé à 3.88% sur l'année.

Sur le Credit, l'indice Investment Grade européen termine 30bp plus serré qu'au 1er janvier, à 135bp après avoir touché 200bp en mars lors de l'épisode bancaire SVB/CS (pour rappel, les financières représentent 40% de l'indice) alors que le marché €HY se resserre de 100bp, de 500 à 400bp.

Enfin, et probablement le facteur le plus surprenant de tous au vu des tensions géopolitiques et de l'environnement économique, la volatilité des marchés actions baisse de 20 à 15, et hormis un pic proche de 30 lors du premier trimestre, elle a constamment été inférieure à 20 tout au long de l'année....

Sur le front économique, aux Etats-Unis, la désinflation se poursuit avec une hausse des prix de +3.1% en novembre 2023 (par rapport à novembre 2022), portée par le ralentissement des prix de l'énergie. Dans la Zone Euro, les économies tournent au ralenti et la baisse du PIB au T3 a été confirmée à -0.1%.

La Chine a vu la perspective de son rating crédit passée à négative vs stable par Moody's. Par ailleurs, la demande intérieure montre des signes de faiblesses : chute inattendue des importations yoy à -0.6% en novembre (vs cons +3.9% et +3.0% précédemment).

De manière générale, l'activité économique fut faible, hors USA, avec des PMI Industriel et Service en territoire récessionniste (sous 50) pendant une grande partie de l'année. Pour exemple, le PMI composite Eurozone est passé sous 50 à partir de juin 2023.

Dans un tel contexte, le compartiment Keren Corporate affiche les performances suivantes au 29/12/2023* (à comparer à la performance de son indice de référence qui est de +5,39%) :

Keren Corporate C : + 8,28%

Keren Corporate D : + 8,09%

Keren Corporate I : + 9,05%

Keren Corporate ND : + 8,50%

Keren Corporate N : + 8,72%

**Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs et ne sont pas constantes dans le temps.*

Dans le détail des stratégies du fonds, c'est sans surprise la partie « High Conviction » qui réalise 50% de la performance (5.37% brut) alors que son poids moyen au cours de l'année 2023 a été de 30% (contre 39% en 2022). Nos émetteurs notés « B » comme Sarens 2027, But 2028, Vallourec 2026 ou Tap 2024 (qui a été migrée

dans la partie défensive depuis, le refinancement semble totalement acquis après l'excellente année opérationnel du groupe) ont fortement performés. La partie « Thématique » réalise 36% de la performance (pour un poids moyen de 38%) ce qui s'explique par l'augmentation significative de la part des titres Investment Grade au cours de l'année qui ont évidemment moins performés en 2023 que leurs homologues High Yield. Dans cette stratégie, ce sont Salt, SNFF, EDP ou Eircom qui ont le plus performé alors que la structure Altice/SFR affiche une contreperformance assez nette (contribution négative de 40bp sur l'année).

La poche « Diversification » a été peu utilisée cette année (poids moyen de 6% pour une performance brute de 37bp) alors que la poche « Défensive » représente environ 10% de la performance annuelle du fonds.

Face à la forte compression des spreads de crédit, le fonds a effectué un vrai virage qualitatif en 2023 et détient près de 38% d'Investment Grade (modèle de notation interne).

Keren Corporate réalise enfin une belle année sur le plan de la croissance : le fonds termine 2023 sur une base d'encours de 147.8M€ soit une progression de 48% par rapport à fin 2022 avec une collecte nette de 39M€ et un effet marché de 9M€.

RAPPEL DE L'OBJECTIF DE GESTION DE PROMOTION DES CRITERES ESG

Dans le cadre de son évolution, Keren Finance a souhaité aligner ses principes d'investissements dans une démarche respectueuse des critères d'Investissement Socialement Responsable.

Signataire des PRI depuis 2020, Keren Finance a depuis de nombreuses années intégré implicitement des facteurs ESG, notamment sur la gouvernance (en rencontrant de manière très fréquente les managements des sociétés dans lesquelles elle investit) ou en participant activement à des émissions obligataires « vertes » de certains émetteurs.

Certains de nos fonds ont été labellisés (Label ISR pour KEREN CREDIT ISR, Label Relance pour KEREN ESSENTIELS), des labellisations que nous continuerons à étendre à d'autres fonds dans les prochains mois.

En 2021, les équipes de gestion de Keren Finance ont permis à l'intégralité de notre gamme de fonds d'être référencée en article 8 du Règlement SFDR justifiée, entre autres, par la mise en place des éléments suivants :

- Une Analyse : La société de gestion établit un suivi des données environnementaux, sociaux et de gouvernance, aux côtés de l'analyse financière conventionnelle, pour identifier les risques de durabilité des sociétés en portefeuille. Le développement d'un modèle quantitatif interne à Keren Finance a été réalisé à cet effet.
- Une politique d'exclusion : Les investissements dans des sociétés que la société de gestion considère ne pas répondre aux normes de durabilité du fonds sont exclus. En effet, pour des raisons éthiques et/ou parce que Keren Finance les juge contraires à l'intérêt de ses clients sur le long terme, nous avons fait le choix d'exclure les entreprises dont l'activité est en relation avec les secteurs suivants :
 - La fabrication et la commercialisation d'armes dites non conventionnelles comme les mines antipersonnel en conformité avec le traité d'Oslo et la convention d'Ottawa.
 - Les activités de nature à impacter négativement l'intégrité des personnes comme la pornographie, le clonage humain ou l'exploitation infantile.
 - L'industrie du Tabac.
- Un suivi des controverses : La société de gestion établit une gestion stricte des controverses. Les émetteurs concernés par les plus graves d'entre elles seront exclus du fonds, permettant ainsi à nos fonds de rester autant que possible à l'écart des entreprises ne respectant pas les principes et l'éthique de Keren Finance (Droits de l'Homme, environnement...etc).
- Un Engagement : La société de gestion collabore avec les sociétés émettrices ou les émetteurs sur des questions liées à l'ESG afin de sensibiliser et de mieux comprendre les risques de durabilité au sein des portefeuilles. Ces engagements peuvent impliquer une thématique environnementale, sociale, de gouvernance spécifique ou des comportements controversés.

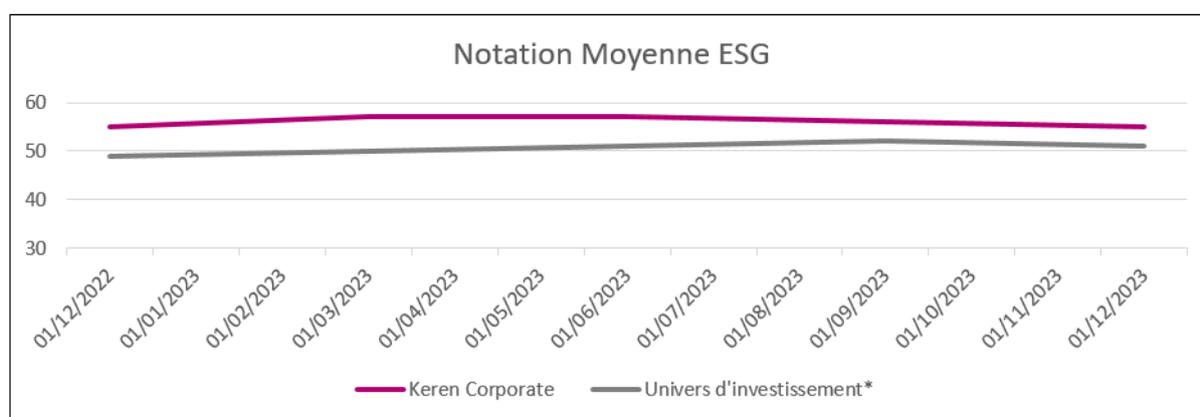
Keren Finance évalue ainsi l'impact environnemental, social et la qualité de la gouvernance des sociétés dans lesquelles elle investit, afin de s'assurer que celles-ci puissent croître de façon durable dans le temps.

Pour plus d'informations sur la démarche ESG mise en place par KEREN FINANCE, nous vous invitons à consulter notre Politique d'Investissement Responsable disponible sur notre site www.kerenfinance.com

COMPTE RENDU SUR LA PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE :

Au 29/12/2023, en respect des critères de notation de la SGP, la note globale du portefeuille est de 55 sur une échelle de 0 à 100. Elle était de 55 au 31/12/2022.

Au cours de l'exercice, la note moyenne ESG du portefeuille a été de 56 (contre 50,60 pour l'univers d'investissement*) et a varié de la façon suivante :



Note E (0-100)	31/12/2022	31/03/2023	30/06/2023	30/09/2023	29/12/2023
Keren Corporate	60	62	61	62	62
<i>Univers d'investissement*</i>	50	50	53	53	51

Note S (0-100)	31/12/2022	31/03/2023	30/06/2023	30/09/2023	29/12/2023
Keren Corporate	64	65	66	63	62
<i>Univers d'investissement*</i>	52	51	53	54	53

Note G (0-100)	31/12/2022	31/03/2023	30/06/2023	30/09/2023	29/12/2023
Keren Corporate	45	47	47	46	45
<i>Univers d'investissement*</i>	47	48	49	50	48

* L'univers d'investissement est composé d'un échantillon d'environ 1 000 émetteurs (au 29/12/2023) provenant des principaux indices obligataires et actions européens

Avertissement : Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnement.

INFORMATION SUR LA REMUNERATION

La politique de rémunération de la société de gestion a été conçue pour protéger les intérêts des clients et éviter les conflits d'intérêts. Elle a pour objectif, le cas échéant, d'encadrer le versement de la partie variable de la rémunération des personnes concernées.

Le détail de la politique de rémunération actualisée est disponible sur le site internet www.kerenfinance.com ou sur simple demande des investisseurs formulée auprès de la société de gestion – KEREN FINANCE – 12 bis, place Henri Bergson 75008 Paris – Tél : 01.45.02.49.00 – e-mail : contact@kerenfinance.com

Exercice 2023 (Montants en K euros)	
Rémunérations fixes	1 392
Rémunérations variables	714
Nombre de collaborateurs	18

ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Dénomination du produit:
Keren Corporate

Identifiant d'entité juridique:
969500SFECM22M4PFL39

Caracteristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-t-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental: ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social: ___%

Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion de 44.7%* d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promeut des caractéristiques E/S mais ne réalisera pas d'investissements durables

*Sur la base de l'actif net du fonds



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par ce produit financier sont respectées?

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds KEREN Corporate s'appliquent globalement au niveau de l'entité KEREN FINANCE (hormi pour notre fonds labélisé ISR qui se voit appliqué des critères plus contraignants).

Au travers de nombreux indicateurs de performances, KEREN FINANCE s'attache à ce que, en tant qu'investisseur long terme, ses choix d'investissements intègrent une analyse extra financière lui permettant de distinguer les sociétés qui gèrent de façon responsable leur empreinte environnementale et sociale, mais également celles qui sont soucieuses des principales incidences négatives engendrées par leur activité.

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Ainsi, les émetteurs présents dans le portefeuille de KEREN Corporate se voient analysés sur les critères suivants :

Le facteur « Environnement » comprend:

- o Le total des émissions CO2 rapporté au chiffre d'affaires*
- o La consommation d'eau rapporté au chiffre d'affaires*
- o La présence d'une politique sur le changement climatique*

Le facteur « Social » comprend:

- o Le pourcentage de turnover dans la société*
- o La présence d'une politique de non-discrimination*
- o Le taux d'accident du travail*
- o La présence d'une politique sur la protection des droits humains*
- o La présence d'une politique de juste rémunération*
- o La présence d'une politique sur le changement anti-corruption*

● **Quel est le niveau des indicateurs de durabilité utilisés?**

Les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation, par les émetteurs, des caractéristiques environnementales et/ou sociales précédemment citées sont les suivants:

- o L'émission de CO2 généré (émissions de CO2 rapportées au chiffre d'affaires)*
- o Présence ou non d'une politique climatique (Y/N)*
- o Le Turnover (taux de rotation des effectifs)*
- o Présence ou non d'une politique de santé et sécurité (Y/N)*
- o Part en % d'administrateurs indépendant*
- o Parité existante (ou non) au comité exécutif de la société.*

Si ces derniers ne sont pas couverts, 4 critères secondaires et un tertiaire sont utilisés. Il s'agit de :

- o La consommation d'énergie rapportée au chiffre d'affaires*
- o Le taux des accidents du travail*
- o La présence d'une politique de protections des droits humains*

- o La consommation d'eau rapportée au chiffre d'affaires*

● **Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable contribue-t-il à ces objectifs ?**

Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 0,1% d'investissements durables alignés à la Taxonomie ou non.

De plus, comme le préconise l'accord de Paris, nous suivons, actualisations et publions mensuellement l'évolution de la contribution au réchauffement climatique d'ici 2100 de notre portefeuille.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser n'ont pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

La mesure du préjudice causé par les émetteurs s'effectue via l'analyse du niveau de controverse de ces derniers. Cette donnée est fournie par Sustainalytics.

De plus, d'autres indicateurs sont utilisés tels que la part des encours détenus dans des sociétés ayant violé le Pacte Mondial des Nations Unies ou les directives de l'OCDE par le passé, celles dont les processus veillant au respect de ces normes sont insuffisants, ou encore celles dont l'activité a un impact sur la biodiversité des zones sensibles.

Enfin, ces investissements doivent entrer dans le respect d'un cadre commun d'exclusions normatives et sectorielles, en cohérence avec les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies (UN Global Compact – UNGC) et conformément à notre Politique d'Investissement Responsable disponible sur notre site internet.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Au travers des Principales Incidences Négatives (« PAI ») obligatoires tels que définis dans le règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR), Keren Finance prend en compte les 14 PAI obligatoires dans l'analyse ESG, la gestion des controverses et les politiques d'exclusions sectorielles et normatives.

Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée:

Grâce à l'application des 14 PAI obligatoires, et notamment des PAI cités ci-dessous, les investissements de ce produit financier sont conformes aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme :

- Violation des principes du Pacte mondiale des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

- Absence de processus et de mécanisme de contrôle du respect des principes des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales

La donnée relative à ces critères sur les émetteurs détenus en portefeuille est issue des bases de Sustainalytics.

La Taxonomie de l'UE énonce un principe de "ne pas nuire de manière significative" selon lequel les investissements alignés sur la Taxonomie ne doivent pas nuire de manière significative aux objectifs de la Taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe "ne pas nuire de manière significative" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union pour les activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la partie restante de ce produit financier ne tiennent pas compte des critères de l'Union relatifs aux activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable doit également ne pas nuire de manière significative à des objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Nous utilisons la méthodologie suivante afin de prendre en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité :

Dans un premier temps, nous étudions si l'émetteur a, par le passé, violé les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et/ou les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. S'il y a eu une quelconque violation, nous vérifions ensuite si son score actuel d'alignement à ces principes est inférieur à 50/100. Si tel est le cas, il sera alors considéré comme non durable.

Dans un second temps, 10 indicateurs sont utilisés (cf question 2), dont 4 PAI, pour justifier de la durabilité ou non de chaque émetteur.

Les 4 PAI sont les suivants :

- les émissions carbone,
- la consommation d'eau,
- la consommation d'énergie,
- la présence ou non d'une politique de protection des droit humains.

La répartition des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



Quels étaient les principaux investissements de ce produit financier?

Largest investments	Sector	% Assets	Country
<i>Matterhorn</i>	<i>Telecommunications</i>	<i>3.98%</i>	<i>Luxembourg</i>
<i>TAP</i>	<i>Transportation & Logistics</i>	<i>3.77%</i>	<i>Portugal</i>
<i>Mobilux</i>	<i>Retail - Discretionary</i>	<i>2.83%</i>	<i>France</i>
<i>Vallourec</i>	<i>Steel</i>	<i>2.77%</i>	<i>France</i>
<i>Sarens</i>	<i>Machinery</i>	<i>2.57%</i>	<i>Belgique</i>

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion des investissements du produit financier au cours de la période de référence qui est : Janvier à déc 2023



Quelle était la proportion d'investissements durables ?

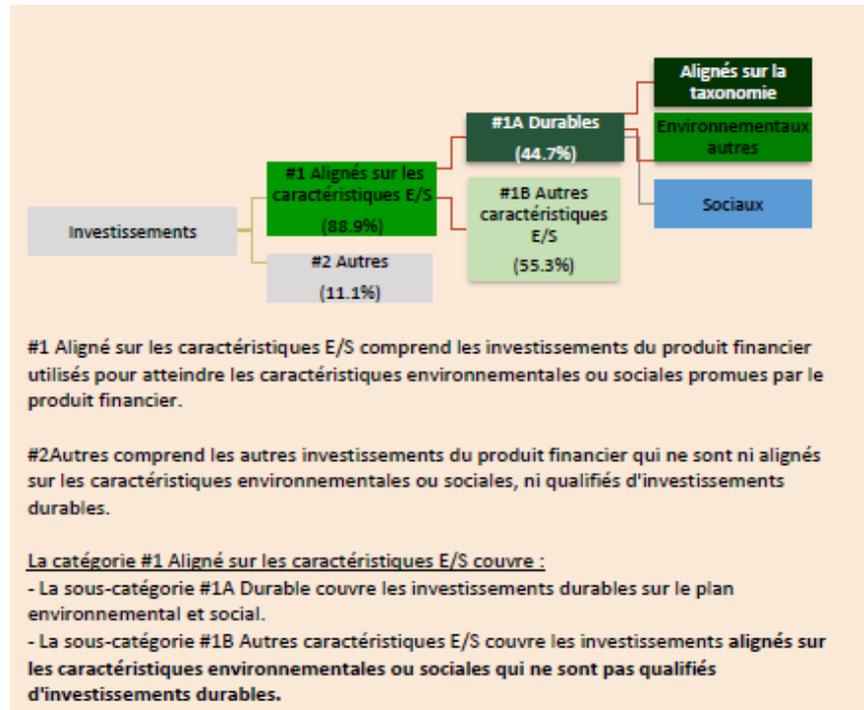
La proportion d'investissement durables était de 44.7% au 31/12/2023.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif environnemental

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles des alternatives à faible émission de carbone ne sont pas encore disponibles et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances.

● Quelle était l'allocation d'actif?

70% au moins des investissements du fonds ont vocation à atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.



Au 31/12/2023, 88.9% des investissements du fonds font partie de la catégorie #1, couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

L'allocation d'actifs est susceptible d'évoluer dans le temps. Les calculs peuvent reposer sur des données incomplètes ou parcellaires de la société ou de tiers

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Le 5 plus grosses expositions sectorielles du fonds sont l'industrie (14.92%), la télécommunication (10.07%), la consommation discrétionnaire (9.41%), la finance (9.27%) et les matériaux (7,31%).



Dans quelle mesure minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformément à la taxonomie de l'UE ?

Oui:

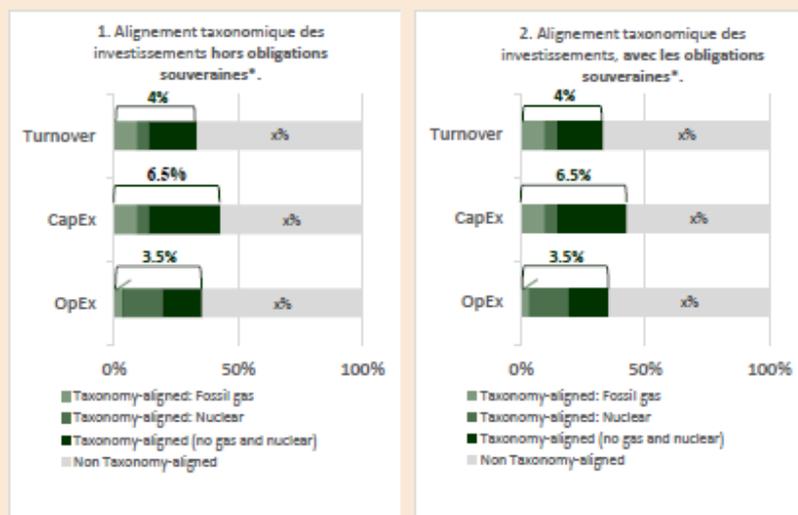
Gaz Fossile Energie nucléaire

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

✘ Non

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



● **Quelle est la part d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Il n'y a pas de part minimale d'investissements fixée dans des activités transitoires et habilitantes.

● **Comment a évolué la part d'investissements durables avec un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie ?**

Le fonds ne se fixe pas de part minimale d'investissements durables sur le plan environnemental (pilier « E ») bien que la part d'investissements durables (piliers « E » et/ou « S ») représente au moins 0.1% des investissements directs du fonds.

Le fonds investit dans des actifs ayant des objectifs environnementaux et sociaux sans s'engager sur une part minimale d'investissements durable avec un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE.

Il n'y a pas de période antérieure pour effectuer la comparaison.



● **Quelle était la part des investissements durables dont l'objectif environnemental n'était pas conforme à la taxinomie de l'UE ?**

La proportion d'investissement durables non-alignée à la Taxonomy Européenne était de 44.7% au 31/12/2023.

Le symbole



représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

RAPPORT COMPTABLE

KEREN CORPORATE

29/12/2023

INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

Commission de mouvement et frais d'intermédiation

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu à l'article 314-82 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est disponible sur le site internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément aux articles 314-100 à 314-102 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Les intermédiaires de taux sélectionnés figurent sur une liste établie et revue au moins une fois par an par la société de gestion. La procédure de sélection des intermédiaires consiste à examiner, pour chaque intermédiaire, le domaine d'intervention, la qualité de la recherche, la qualité de l'adossement et la qualité de la prestation, puis à lui attribuer une note en fonction des critères précités.

Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

Evènements intervenus au cours de la période

28/03/2023 - Frais : La suppression de la commission de souscription non acquise

28/03/2023 - Caractéristiques de gestion : L'ajout d'une mention dans la stratégie d'investissement précisant que l'exposition en instruments de taux est autorisée en instruments de taux du secteur public et souverain, en plus du secteur privé

28/03/2023 - Caractéristiques de gestion : L'ajout d'une mention précisant que le compartiment relève de l'article 8 du Règlement Européen (UE) 2019/2088

29/12/2023 - Changement de délégation : Le changement du délégataire de la gestion administrative et comptable : à compter du 1er janvier 2024, CIC Crédit Industriel et Commercial, 6 avenue de Provence, 75009 PARIS

29/12/2023 - Caractéristiques de gestion : Modification de la stratégie d'investissement

29/12/2023 - Caractéristiques de gestion : La modification du paragraphe relatif aux Titres intégrant des dérivés et stratégie d'utilisation, avec l'ajout de la possibilité d'investir dans des obligations callable/puttable

29/12/2023 - Caractéristiques de gestion : La mise à jour du profil de risque avec l'ajout du risque lié aux investissements dans des pays émergents

29/12/2023 - Caractéristiques de gestion : La mise en place d'un mécanisme de plafonnement des rachats dits Gates

29/12/2023 - Caractéristiques de gestion : La mise à jour des méthodes de valorisation des TCN, Autres TCN et BTF/BTAN, conformément au nouveau plan comptable, à compter du 1er janvier 2024

29/12/2023 - Caractéristiques de gestion : La mise à jour de l'Annexe II du Règlement Délégué(UE) 2022/1288, dit Annexe II SFDR

BILAN ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	143 610 272,53	96 538 520,70
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	128 449 191,03	86 760 823,20
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	128 449 191,03	86 760 823,20
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	14 478 081,50	8 946 697,50
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	14 478 081,50	8 946 697,50
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	683 000,00	831 000,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	683 000,00	831 000,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	542 981,54	114 205,11
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	542 981,54	114 205,11
Comptes financiers	2 357 987,81	3 385 280,87
Liquidités	2 357 987,81	3 385 280,87
Total de l'actif	146 511 241,88	100 038 006,68

BILAN PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
Capitaux propres		
Capital	147 291 316,00	95 970 669,97
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	728,72	414,50
Report à nouveau (a)	507,55	697,46
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-5 062 606,36	729 292,53
Résultat de l'exercice (a, b)	3 634 220,29	2 675 768,90
Total des capitaux propres	145 864 166,20	99 376 843,36
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	522 200,00	570 300,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	522 200,00	570 300,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	522 200,00	570 300,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	124 875,68	90 863,32
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	124 875,68	90 863,32
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	146 511 241,88	100 038 006,68

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	29/12/2023	30/12/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
Indices		
FEHYH4F00001 BBG EUR HY 0324	8 379 600,00	0,00
Total Indices	8 379 600,00	0,00
Taux		
FOATH4F00002 EURO-OAT-EU 0324	10 520 800,00	0,00
FOATH3F00002 EURO-OAT-EU 0323	0,00	2 546 000,00
FBTPH3F00002 EURO-FBTP-E 0323	0,00	2 178 400,00
Total Taux	10 520 800,00	4 724 400,00
Total Contrats futures	18 900 400,00	4 724 400,00
Options		
Indices		
OESXH4P00014 OESX/0324/PUT /4,200 OPTION ESTOXX	7 468 692,00	0,00
OESXH3P00013 OESX/0323/PUT /3,350 OPTION ESTOXX	0,00	2 685 882,96
OESXM3P00010 OESX/0623/PUT /3,800 OPTION ESTOXX	0,00	2 765 548,98
Total Indices	7 468 692,00	5 451 431,94
Total Options	7 468 692,00	5 451 431,94
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	26 369 092,00	10 175 831,94
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	26 369 092,00	10 175 831,94
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Options		
Indices		
OESXH4P00015 OESX/0324/PUT /4,000 OPTION ESTOXX	3 816 120,00	0,00
OESXH3P00015 OESX/0323/PUT /3,150 OPTION ESTOXX	0,00	705 613,32
OESXM3P00011 OESX/0623/PUT /3,600 OPTION ESTOXX	0,00	1 951 817,49
Total Indices	3 816 120,00	2 657 430,81
Total Options	3 816 120,00	2 657 430,81
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	3 816 120,00	2 657 430,81
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	3 816 120,00	2 657 430,81

COMPTE DE RESULTAT

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	29 890,98
Produits sur obligations et valeurs assimilées	4 272 431,00	3 692 488,39
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	1 276,68
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	4 272 431,00	3 723 656,05
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	12 784,97
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	0,00	12 784,97
Résultat sur opérations financières (I - II)	4 272 431,00	3 710 871,08
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	1 179 578,52	981 623,04
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	3 092 852,48	2 729 248,04
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	541 367,81	-53 479,14
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	3 634 220,29	2 675 768,90

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

COMPTABILISATION DES REVENUS

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPCVM comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

COMPTABILISATION DES ENTREES ET SORTIES EN PORTEFEUILLE

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

POLITIQUE DE DISTRIBUTION

Action C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Action I :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Action D :

Pour les revenus : distribution

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Action N :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Action ND :

Pour les revenus : distribution

Pour les plus ou moins-values : distribution totale

FRAIS DE GESTION ET DE FONCTIONNEMENT

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
C	FR0010697532	1,2 % TTC taux maximum	Actif net
I	FR0010700401	0,5 % TTC taux maximum	Actif net
D	FR0012474971	1,2 % TTC taux maximum	Actif net
N	FR0013309507	0,8 % TTC taux maximum	Actif net
ND	FR0013308483	0,8 % TTC taux maximum	Actif net

Frais de gestion indirects (sur OPC) :

		Frais de gestion indirects
C	FR0010697532	Néant
I	FR0010700401	Néant
D	FR0012474971	Néant
N	FR0013309507	Néant
ND	FR0013308483	Néant

Commission de surperformance :

Action FR0010697532 C : Néant
 Action FR0010700401 I : Néant
 Action FR0012474971 D : Néant
 Action FR0013309507 N : Néant
 Action FR0013308483 ND : Néant

Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

FRAIS DE TRANSACTION

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement

de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
-Actions, warrants, obligations convertibles, droits : 0,02% TTC maximum -Obligations, titres de créances négociables : Forfait 55€ TTC maximum -Opération sur OPC : 150€ TTC maximum -Future Monep Eurex : 1€ TTC par lot -Options Monep Eurex : 1€ TTC par lot Assiette : Prélèvement sur chaque transaction	0	100	

METHODES DE VALORISATION

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation asiatiques :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation australiennes :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation nord-américaines :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation sud-américaines :	Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse :

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation asiatiques :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation australiennes :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation nord-américaines :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation sud-américaines :	Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

Titres d'OPCVM et ou/FIA en portefeuille

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois

- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables

- Les TCN qui, lors de l'acquisition, ont une durée de vie résiduelle de moins de trois mois, sont valorisés de manière linéaire.
- Les TCN acquis avec une durée de vie résiduelle de plus de trois mois sont valorisés :
 - A leur valeur de marché jusqu'à 3 mois et un jour avant l'échéance.
 - La différence entre la valeur de marché relevée 3 mois et un jour avant l'échéance et la valeur de remboursement est linéarisée sur les 3 derniers mois.
 - Exception : les BTF et BTAN sont valorisés au prix de marché jusqu'à l'échéance.

- Valeur de marché retenue :

BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

Autres TCN :

c) Titres ayant une durée de vie comprise entre 3 mois et 1 an :

- si TCN faisant l'objet de transactions significatives : application d'une méthode actuarielle, le taux de rendement utilisé étant celui constaté chaque jour sur le marché.
- autres TCN : application d'une méthode proportionnelle, le taux de rendement utilisé étant le taux EURIBOR de durée équivalente, corrigé éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

d) Titres ayant une durée de vie supérieure à 1 an :

- Application d'une méthode actuarielle.
- si TCN faisant l'objet de transactions significatives, le taux de rendement utilisé est celui constaté chaque jour sur le marché.
- autres TCN : le taux de rendement utilisé est le taux des BTAN de maturité équivalente, corrigé éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Contrats à terme fermes

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Options

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Opérations d'échange (swaps)

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice au prix de marché est au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation. Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

METHODE D'EVALUATION DES ENGAGEMENTS HORS-BILAN

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

DESCRIPTION DES GARANTIES RECUES OU DONNEES

Garantie reçue :

Néant

Garantie donnée :

Dans le cadre de réalisation d'opérations d'acquisition / cession temporaire des titres, l'OPCVM peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces et/ou en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres. Elle est donnée sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondiale.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

-Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.

-Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.

-Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.

-Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit.

-Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA « monétaires court terme »), soit investies en OPCVM/FIA « monétaires à court terme », soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit,

-Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.

-Diversification : Le risque de contrepartie dans des transactions de gré à gré ne peut excéder 10% des actifs nets lorsque la contrepartie est un des établissements de crédit tel que défini dans la réglementation en vigueur, ou 5% de ses actifs dans les autres cas. L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.

-Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.

-Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés à l'OPCVM, lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	29/12/2023	30/12/2022
Actif net en début d'exercice	99 376 843,36	113 842 176,06
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	66 050 495,19	26 822 925,72
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-28 993 943,00	-31 808 586,01
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 114 102,94	1 578 538,25
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-4 614 138,44	-2 188 700,94
Plus-values réalisées sur contrats financiers	1 735 880,00	1 978 971,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-2 451 521,00	-557 033,00
Frais de transaction	-41 561,71	-27 909,12
Différences de change	-0,12	0,64
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	11 643 587,40	-12 548 912,21
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	949 056,65	-10 694 530,75
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-10 694 530,75	1 854 381,46
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	-743 600,00	20 450,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-626 000,00	117 600,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	117 600,00	97 150,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-63 455,18	-191 431,88
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-241 375,72	-272 961,48
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	3 092 852,48	2 729 248,04
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments(*)	0,00	68,29
Actif net en fin d'exercice	145 864 166,20	99 376 843,36

(*) Résultat de fusion

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	118 303 447,32	81,11	0,00	0,00	10 145 743,71	6,96	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	2 357 987,81	1,62	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	10 520 800,00	7,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	9 837 807,56	6,74	43 847 353,95	30,06	34 430 463,39	23,60	40 333 566,13	27,65
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	2 357 987,81	1,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 520 800,00	7,21
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Devise 1	%	Devise 2	%	Devise 3	%	Autre(s) Devise(s)	%
	USD	USD						
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres d'OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	10,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE D'INSTRUMENT

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
Obligations à taux fixe négo. sur un marché régl. ou assimilé	104 147 906,81	71,40
Obligations à taux variable, révisable négo. sur un marché régl. ou assimilé	4 514 183,72	3,09
Obligations convertibles négo. sur un marché régl. ou assimilé	4 963 404,00	3,40
Obligations indexées négo. sur un marché régl. ou assimilé	788 953,53	0,54
Titres subordonnés (TSR - TSDI)	14 034 742,97	9,62
Oblig & valeurs ass. non négo. sur un marché régl. ou assimilé	0,00	0,00
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	128 449 191,03	88,06
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles a la vente		
TOTAL Operations contractuelles a la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
Indices	15 848 292,00	10,87
Taux	10 520 800,00	7,21
TOTAL Opérations de couverture	26 369 092,00	18,08
Autres opérations		
Indices	3 816 120,00	2,62
TOTAL Autres opérations	3 816 120,00	2,62

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	29/12/2023
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			5 133 900,60
	FR001400W53	KER.CRED.ISR EB 3D	2 535 780,00
	FR001400ETU9	KEREN REC.27 SI 3D	1 401 890,60
	FR001400J5P1	KEREN 2029 I 3DEC	1 196 230,00
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			5 133 900,60

TABLEAUX D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Action	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Action	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	507,55	697,46
Résultat	3 634 220,29	2 675 768,90
Total	3 634 727,84	2 676 466,36

	29/12/2023	30/12/2022
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	2 485 684,28	1 539 442,01
Total	2 485 684,28	1 539 442,01
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
C2 PART CAPI I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	800 846,70	809 442,29
Total	800 846,70	809 442,29
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
C3 PART CAPI N		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	124 384,32	82 303,86
Total	124 384,32	82 303,86
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
D1 PART DIST D		
Affectation		
Distribution	1 129,67	872,84
Report à nouveau de l'exercice	3,02	3,39
Capitalisation	0,00	0,00
Total	1 132,69	876,23
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	562,026	432,101
Distribution unitaire	2,01	2,02
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	29,87
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	29,87

	29/12/2023	30/12/2022
D2 PART DIST ND		
Affectation		
Distribution	221 920,92	243 865,88
Report à nouveau de l'exercice	758,93	536,09
Capitalisation	0,00	0,00
Total	222 679,85	244 401,97
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	94 838	103 333
Distribution unitaire	2,34	2,36
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	1 685,94
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	1 685,94

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	728,72	414,50
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-5 062 606,36	729 292,53
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-5 061 877,64	729 707,03

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-3 695 015,13	457 258,27
Total	-3 695 015,13	457 258,27
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
C2 PART CAPI I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-925 240,25	186 344,88
Total	-925 240,25	186 344,88
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
C3 PART CAPI N		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-158 887,44	20 972,65
Total	-158 887,44	20 972,65
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
D1 PART DIST D		
Affectation		
Distribution	0,00	272,22
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,04
Capitalisation	-1 666,42	0,00
Total	-1 666,42	272,26
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	562,026	432,101
Distribution unitaire	0,00	0,63

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
D2 PART DIST ND		
Affectation		
Distribution	0,00	64 066,46
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	792,51
Capitalisation	-281 068,40	0,00
Total	-281 068,40	64 858,97
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	94 838,00	103 333,00
Distribution unitaire	0,00	0,62

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)	Crédit d'impôt unitaire	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes
				€	€	€	€	€
31/12/2019	C1 PART CAPI C	157 882 224,67	844 780,494	186,89	0,00	0,00	0,00	-2,71
31/12/2019	C2 PART CAPI I	38 933 692,94	192 300,017	202,46	0,00	0,00	0,00	-1,53
31/12/2019	C3 PART CAPI N	4 479 964,79	23 785,671	188,35	0,00	0,00	0,00	-1,98
31/12/2019	D1 PART DIST D	977 032,37	10 285,731	94,99	0,00	4,24	0,00	-5,59
31/12/2019	D2 PART DIST ND	33 342 246,77	349 511,569	95,40	0,00	4,63	0,00	-5,60
31/12/2020	C1 PART CAPI C	93 968 648,37	499 225,064	188,23	0,00	0,00	0,00	-11,85
31/12/2020	C2 PART CAPI I	32 058 477,79	156 120,474	205,34	0,00	0,00	0,00	-11,52
31/12/2020	C3 PART CAPI N	3 597 069,50	18 886,642	190,46	0,00	0,00	0,00	-11,24
31/12/2020	D1 PART DIST D	136 592,41	1 496,123	91,30	0,00	3,03	0,00	-8,74
31/12/2020	D2 PART DIST ND	11 429 077,37	124 660,00	91,68	0,00	3,40	0,00	-8,76
31/12/2021	C1 PART CAPI C	67 976 739,74	346 738,667	196,05	0,00	0,00	0,00	7,86
31/12/2021	C2 PART CAPI I	32 565 372,81	151 203,049	215,38	0,00	0,00	0,00	10,09
31/12/2021	C3 PART CAPI N	3 003 778,17	15 082,237	199,16	0,00	0,00	0,00	8,75
31/12/2021	D1 PART DIST D	137 603,10	1 496,123	91,97	1,67	2,03	0,00	0,00
31/12/2021	D2 PART DIST ND	10 158 682,24	109 985,00	92,36	1,68	2,40	0,00	0,00
30/12/2022	C1 PART CAPI C	62 431 085,17	345 273,821	180,82	0,00	0,00	0,00	5,78
30/12/2022	C2 PART CAPI I	25 599 553,94	127 975,385	200,03	0,00	0,00	0,00	7,78
30/12/2022	C3 PART CAPI N	2 873 502,78	15 581,069	184,42	0,00	0,00	0,00	6,62
30/12/2022	D1 PART DIST D	35 136,88	432,101	81,32	0,62	2,02	0,00	0,00
30/12/2022	D2 PART DIST ND	8 437 564,59	103 333,00	81,65	0,63	2,36	0,00	0,00
29/12/2023	C1 PART CAPI C	106 371 574,78	543 273,726	195,80	0,00	0,00	0,00	-2,22
29/12/2023	C2 PART CAPI I	26 741 416,09	122 596,35	218,13	0,00	0,00	0,00	-1,01
29/12/2023	C3 PART CAPI N	4 584 429,54	22 864,804	200,50	0,00	0,00	0,00	-1,50
29/12/2023	D1 PART DIST D	47 911,84	562,026	85,25	0,00	2,01	0,00	-2,96
29/12/2023	D2 PART DIST ND	8 118 833,95	94 838,00	85,61	0,00	2,34	0,00	-2,96

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI C		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	297 123,50500	56 108 207,94
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-99 123,60000	-18 638 544,27
Solde net des Souscriptions/Rachats	197 999,90500	37 469 663,67
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	543 273,72600	

	En quantité	En montant
C2 PART CAPI I		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	37 065,39400	7 761 892,02
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-42 444,42900	-8 900 801,77
Solde net des Souscriptions/Rachats	-5 379,03500	-1 138 909,75
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	122 596,35000	

	En quantité	En montant
C3 PART CAPI N		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	8 079,11000	1 568 793,77
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-795,37500	-152 560,11
Solde net des Souscriptions/Rachats	7 283,73500	1 416 233,66
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	22 864,80400	

	En quantité	En montant
D1 PART DIST D		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	129,92500	10 730,51
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	0,00000	0,00
Solde net des Souscriptions/Rachats	129,92500	10 730,51
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	562,02600	

	En quantité	En montant
D2 PART DIST ND		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	7 325,00000	600 870,95
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-15 820,00000	-1 302 036,85
Solde net des Souscriptions/Rachats	-8 495,00000	-701 165,90
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	94 838,00000	

COMMISSIONS

	En montant
C1 ACTION CAPI C	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	20 427,05
Montant des commissions de souscription perçues	20 427,05
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées	20 427,05
Montant des commissions de souscription rétrocedées	20 427,05
Montant des commissions de rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
C2 ACTION CAPI I	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocedées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
C3 ACTION CAPI N	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocedées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
D1 ACTION DIST D	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocedées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
D2 ACTION DIST ND	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocedées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	29/12/2023
FR0010697532 C1 PART CAPI C	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	954 804,10
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Retrocessions de frais de gestion	0,00

	29/12/2023
FR0010700401 C2 ACTION CAPI I	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	132 124,53
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	29/12/2023
FR0013309507 C3 ACTION CAPI N	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	26 888,07
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	29/12/2023
FR0012474971 D1 ACTION DIST D	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	455,84
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	29/12/2023
FR0013308483 D2 ACTION DIST ND	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	65 305,98
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
Créances	Coupons et dividendes	171 562,50
Créances	SRD et règlements différés	371 419,04
Total des créances		542 981,54
Dettes	SRD et règlements différés	9 193,52
Dettes	Frais de gestion	115 682,16
Total des dettes		124 875,68
Total dettes et créances		418 105,86

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	142 927 272,53	97,99
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	128 449 191,03	88,06
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	14 478 081,50	9,93
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	542 981,54	0,37
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-124 875,68	-0,09
CONTRATS FINANCIERS	160 800,00	0,11
OPTIONS	160 800,00	0,11
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	2 357 987,81	1,62
DISPONIBILITES	2 357 987,81	1,62
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	145 864 166,20	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Obligations & Valeurs assimilées						128 449 191,03	88,06
TOTAL Obligations & valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé						128 449 191,03	88,06
TOTAL Obligations à taux fixe négo. sur un marché régl. ou assimilé						104 147 906,81	71,41
TOTAL AUTRICHE						4 056 792,40	2,78
XS2250987356 LENZING AG HYBRID PNC5 5,75% PP	07/12/2020	31/12/2050	EUR	17		1 497 108,07	1,03
XS2432941693 AT & S AUSTRIA TECH TV22-PERP.	20/01/2022	31/12/2050	EUR	27	5,00	2 559 684,33	1,75
TOTAL BELGIQUE						8 299 825,86	5,69
BE0002818996 SOFINA 1%21-230928	23/09/2021	23/09/2028	EUR	19	1,00	1 610 301,08	1,10
BE0002913946 CRELAN 5,75%23-260128	26/01/2023	26/01/2028	EUR	13	5,75	1 433 570,73	0,98
BE0002987684 KBC GROUP TV23-281129	28/11/2023	28/11/2029	EUR	8		825 816,26	0,57
BE6318634548 SARFIN 5,75% 0227	21/02/2020	21/02/2027	EUR	4 000	5,75	3 796 613,33	2,61
BE6327721237 VGP 1,5%21-080429	08/04/2021	08/04/2029	EUR	8	1,50	633 524,46	0,43
TOTAL ALLEMAGNE						6 981 779,32	4,79
XS1859258383 TECHEM VERWALT.674 6%18-300726	30/07/2018	30/07/2026	EUR	2 400	6,00	2 165 590,96	1,49
XS2056730323 INFINEON TECHNOLOG TV19-PERP.	30/09/2019	31/12/2050	EUR	18		1 802 211,98	1,24
XS2231715322 ZF FIN 3%20-210925	18/09/2020	21/09/2025	EUR	5	3,00	494 037,30	0,34
XS2337703537 GRUENENTHAL 4,125%21-150528	05/05/2021	15/05/2028	EUR	500	4,12	498 205,00	0,34
XS2618867159 CHEPLAPHARM ARZ 7,5%23-150530	10/05/2023	15/05/2030	EUR	900	7,50	969 849,00	0,66

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
XS2643320018 PORSCHE A HLDG 4,125%23-270927	04/07/2023	27/09/2027	EUR	1 000	4,12	1 051 885,08	0,72
TOTAL DANEMARK						1 070 556,83	0,73
XS2484502823 TDC NET 5,056%22-310528	31/05/2022	31/05/2028	EUR	1 000	5,06	1 070 556,83	0,73
TOTAL FRANCE						39 774 140,52	27,29
FR0013259116 SEB 1,5%17-310524	31/05/2017	31/05/2024	EUR	7	1,50	698 497,41	0,48
FR0013287273 ILIAD 1,5%17-141024	12/10/2017	14/10/2024	EUR	5	1,50	491 719,84	0,34
FR0013367174 IPSOS 2,875%18-210925	21/09/2018	21/09/2025	EUR	10	2,88	984 019,40	0,67
FR0013433992 FONCIERE 4,5%19-180725 EMTN	18/07/2019	18/07/2025	EUR	1 000	4,50	990 778,69	0,68
FR0013518081 SEB 1,375%20-160625	16/06/2020	16/06/2025	EUR	5	1,38	484 860,61	0,33
FR0014002KP7 VILMORIN ET CIE 1,375%21-0328	26/03/2021	26/03/2028	EUR	40	1,38	3 403 927,32	2,33
FR0014006G24 ATOS 1%21-121129	11/11/2021	12/11/2029	EUR	10	1,00	547 900,77	0,38
FR001400A5N5 KERING 1,25%22-050525 EMTN	05/05/2022	05/05/2025	EUR	20	1,25	1 961 378,36	1,34
FR001400EJ15 ILIAD JUNE2027 EUR	12/12/2022	14/06/2027	EUR	15	5,38	1 588 893,24	1,09
FR001400F2Q0 AIR FR. 7,25%23-31052026 EMTN	16/01/2023	31/05/2026	EUR	7	7,25	778 676,48	0,53
FR001400HZE3 ERAMET 7%23-220528	22/05/2023	22/05/2028	EUR	15	7,00	1 597 401,06	1,10
XS1859337419 ALTICE FRANCE 5,875%18-010227	31/07/2018	01/02/2027	EUR	750	5,88	688 954,17	0,47
XS2205088896 PARTS EUROPE 6,5%20-160725	17/07/2020	16/07/2025	EUR	1 500	6,50	1 550 240,00	1,06
XS2232102876 ALTICE FRANCE 4,125%20-150129	18/09/2020	15/01/2029	EUR	1 300	4,12	1 059 727,50	0,73
XS2234515786 SPCM 2%20-010226	24/09/2020	01/02/2026	EUR	3 700	2,00	3 587 587,53	2,46
XS2234516164 SPCM 2,625%20-010229	24/09/2020	01/02/2029	EUR	2 900	2,62	2 676 359,25	1,83

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
XS2244837162 TEREOS FINANCE 7,5%20-301025	23/10/2020	30/10/2025	EUR	1 400	7,50	1 449 973,00	0,99
XS2294186965 CAB 3,375%21-010228	09/02/2021	01/02/2028	EUR	1 000	3,38	907 000,00	0,62
XS2294854745 GOLDSTORY 5,375%21-010326	04/02/2021	01/03/2026	EUR	600	5,38	610 521,17	0,42
XS2352739184 VALLOUREC 8,50%21-300626	30/06/2021	30/06/2026	EUR	4 000 000	8,50	4 100 266,66	2,81
XS2357737910 MOBILUX 0% PERP	29/06/2021	31/12/2050	EUR	4 500	4,25	4 182 315,00	2,90
XS2361342889 PICARD GROUPE 3,875%21-010726	07/07/2021	01/07/2026	EUR	3 000	3,88	2 940 472,50	2,02
XS2397781357 ILIAD 5,125%21-151026	27/10/2021	15/10/2026	EUR	850	5,12	859 498,04	0,59
XS2399981435 SECHE ENVIRON 2,25%21-151128	04/11/2021	15/11/2028	EUR	1 000	2,25	901 338,85	0,62
XS2623222978 CROWN EURO.HOLDINGS 5%23-0528	18/05/2023	15/05/2028	EUR	700	5,00	731 833,67	0,50
TOTAL ROYAUME UNI						3 169 117,13	2,17
XS1819575066 ROLLS-ROYCE 0,875%18-090524	09/05/2018	09/05/2024	EUR	1 000	0,88	994 223,80	0,68
XS2389984175 EC FINANCE 3%15102026	07/10/2021	15/10/2026	EUR	1 300	3,00	1 266 590,00	0,87
XS2470988523 MKT BIDCO FINCO 4,75%22-041127	08/06/2022	04/11/2027	EUR	1 000	4,75	908 303,33	0,62
TOTAL IRLANDE						3 215 928,26	2,20
XS2074522975 EIRCOM FINANCE 2,625%19-150227	08/11/2019	15/02/2027	EUR	1 000	2,62	946 180,00	0,65
XS2189356996 ARDAGH PCK 2,125%20-150826	10/06/2020	15/08/2026	EUR	1 000	2,12	896 563,33	0,61
XS2656464844 ENER GRP ROI 6,875%23-310728	31/07/2023	31/07/2028	EUR	1 300	6,88	1 373 184,93	0,94
TOTAL ITALIE						4 520 605,37	3,10
XS1707063589 WEBUILD 1,75%17-261024	26/10/2017	26/10/2024	EUR	500	1,75	491 899,59	0,34
XS2066703989 NEXI 1,75%19-311024	21/10/2019	31/10/2024	EUR	900	1,75	885 143,25	0,61

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
XS2403514479 ALMAVIVA 4,875%21-301026	03/11/2021	30/10/2026	EUR	1 000	4,88	999 331,25	0,68
XS2558591967 BANCO BPM TV22-210128	21/11/2022	21/01/2028	EUR	600		663 498,66	0,45
XS2592658947 INTESA SANPAOLO 5,625%23-0333	08/03/2023	08/03/2033	EUR	500	5,62	562 215,12	0,39
XS2628487956 LOTTOMATICA S.P.A. 010628	01/06/2023	01/06/2028	EUR	900		918 517,50	0,63
TOTAL LUXEMBOURG						13 262 148,97	9,09
DE000A3LC4C3 TRATON FIN LUX 4,125%23-180125	18/01/2023	18/01/2025	EUR	11	4,12	1 147 459,27	0,79
XS2052290439 MATTERHORN TEL 3,125%19-150926	19/09/2019	15/09/2026	EUR	6 000	3,12	5 880 030,00	4,03
XS2138140798 ALTICE FR HLDG 4% 0228	26/03/2020	15/02/2028	EUR	500	4,00	231 751,67	0,16
XS2274816177 CONTOURGLOBAL 3,125%20-010128	17/12/2020	01/01/2028	EUR	900	3,12	794 910,25	0,54
XS2298381307 KLEOPATRA FIN 4,25%21-010326	12/02/2021	01/03/2026	EUR	1 000	4,25	844 492,78	0,58
XS2361344315 PICARD BONDCO 5,375% 01072027	07/07/2021	01/07/2027	EUR	2 000	5,38	1 894 135,00	1,30
XS2399700959 ALBION FIN 1 5,25%21-151026	22/10/2021	15/10/2026	EUR	700	5,25	710 153,50	0,49
XS2615006470 MONITCHEM HLD3 8.75 % BONDS 202	28/04/2023	01/05/2028	EUR	700	8,75	719 981,50	0,49
XS2734938249 EPHIOS SUB 7,875% 31012031	15/12/2023	31/01/2031	EUR	1 000	7,88	1 039 235,00	0,71
TOTAL PAYS-BAS						4 507 170,71	3,09
XS2111946930 UNITED GROUP 3,125%20-150226	06/02/2020	15/02/2026	EUR	1 000	3,12	973 529,17	0,67
XS2239553048 DAV CAM MIL 1,25%20-061027	06/10/2020	06/10/2027	EUR	2 000	1,25	1 837 039,23	1,25
XS2310411090 CITYCON TREAS 1,625%21-120328	12/03/2021	12/03/2028	EUR	800	1,62	653 053,18	0,45
XS2715940891 SANDOZ FIN 4,22%17042030	17/11/2023	17/04/2030	EUR	1 000	4,22	1 043 549,13	0,72
TOTAL NORVEGE						2 301 623,24	1,58

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
XS1589980330 NASSA TOPCO 2,875%17-060424	06/04/2017	06/04/2024	EUR	700	2,88	705 261,67	0,48
XS2249892535 ADEVINTA ASA 2,625%20-151125	05/11/2020	15/11/2025	EUR	900	2,62	896 454,00	0,62
XS2534276808 SPBK 1 SR-BANK 2,875%22-200925	20/09/2022	20/09/2025	EUR	700	2,88	699 907,57	0,48
TOTAL PORTUGAL						7 731 034,29	5,30
PTEDP4OM0025 EDP-ENERGIAS TV23-230483	23/01/2023	23/04/2083	EUR	20		2 159 972,29	1,48
PTTAPDOM0005 TAP 5,625%19-021224	02/12/2019	02/12/2024	EUR	56	5,62	5 571 062,00	3,82
TOTAL SUEDE						2 395 194,45	1,64
XS2289588837 VERISURE 3,25% 15 02 2027	18/01/2021	15/02/2027	EUR	1 500	3,25	1 462 872,50	1,00
XS2698045130 ELECTROLUX 4,5%23-290928	29/09/2023	29/09/2028	EUR	900	4,50	932 321,95	0,64
TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE						2 861 989,46	1,96
XS1821883102 NETFLIX 3,625%18-150527	02/05/2017	15/05/2027	EUR	1 000	3,62	1 018 613,33	0,69
XS2251742537 AVANTOR FDG 2,625%20-011125	06/11/2020	01/11/2025	EUR	500	2,62	492 940,42	0,34
XS2342057143 ALLI UNI HL/FIN 3,625%21-0628	14/05/2021	01/06/2028	EUR	900	3,62	795 620,00	0,55
XS2354326410 COTY 3,875%21-150426	17/06/2021	15/04/2026	EUR	550	3,88	554 815,71	0,38
TOTAL Obligations à taux variable, révisable négo. sur un marché régl. ou assimilé						4 514 183,72	3,09
TOTAL ALLEMAGNE						1 704 962,11	1,17
DE000A254QC5 WEPA HYGIENE TV19-151226	12/12/2019	15/12/2026	EUR	1 700		1 704 962,11	1,17
TOTAL FRANCE						2 809 221,61	1,92
XS0179060974 AXA TV03 PERPETUEL EMTN S.13	17/10/2003	31/12/2050	EUR	2 800		2 298 156,00	1,57
XS2403031912 BURGER KING FR TV21-011126	02/11/2021	01/11/2026	EUR	500		511 065,61	0,35

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Obligations convertibles négo. sur un marché régl. ou assimilé						4 963 404,00	3,40
TOTAL FRANCE						4 963 404,00	3,40
FR0010500199 PROXIMANIA 4,20%07-130712 CV	10/07/2007	13/07/2012	EUR	5		0,00	0,00
FR00140001X1 VOLTALIA 1%21-130125 CONV.	13/01/2021	13/01/2025	EUR	85 000	1,00	2 522 205,00	1,73
FR0014005AO4 CLARIANE 1.875PCT ODIRNANE CV	08/09/2021	31/12/2050	EUR	97 000		2 441 199,00	1,67
TOTAL Obligations indexées négo. sur un marché régl. ou assimilé						788 953,53	0,54
TOTAL SUEDE						788 953,53	0,54
XS1622421722 AKELIUS RES.IDX RTG17-070225	30/05/2017	07/02/2025	EUR	800	1,75	788 953,53	0,54
TOTAL Titres subordonnés (TSR - TSDI)						14 034 742,97	9,62
TOTAL AUTRICHE						1 446 216,65	0,99
XS2230264603 BAWAG GROUP TV30	16/09/2020	23/09/2030	EUR	16		1 446 216,65	0,99
TOTAL FINLANDE						829 061,10	0,57
XS2079413527 CITYCON TV19-PERP.	22/11/2019	31/12/2050	EUR	1 000		829 061,10	0,57
TOTAL FRANCE						10 912 824,74	7,48
FR0010096826 CREDIT MUTUEL ARKEA TV04-PERP.	05/07/2004	31/12/2050	EUR	650		555 757,35	0,38
FR0012317758 CNP ASSURANCES TV14-PERPETUEL	18/11/2014	31/12/2050	EUR	22		2 201 688,11	1,51
FR0013252061 VEOLIA TV17-PERP.	19/04/2017	31/12/2050	EUR	8		816 515,96	0,56
FR0013398229 ENGIE TV19-PERP.	28/01/2019	31/12/2050	EUR	8		812 762,96	0,56
FR0013464922 EDF TV19-PERP.	03/12/2019	31/12/2050	EUR	8		1 467 233,57	1,01
FR001400IU83 URW TV23-PERP.	03/07/2023	31/12/2050	EUR	9		916 230,64	0,63

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
FR001400L5X1 ACCOR TV23-PERP.	11/10/2023	31/12/2050	EUR	7		774 304,54	0,53
XS0207764712 B.F.C.M. TV04-PERP. EMTN	15/12/2004	31/12/2050	EUR	3 000		2 499 892,50	1,70
XS0212581564 B.F.C.M. TV05 PERP. EMTN	25/02/2005	31/12/2050	EUR	1 000		868 439,11	0,60
TOTAL PAYS-BAS						846 640,48	0,58
XS2109819859 TELEFONICA EUROPE TV20-PERP.	05/02/2020	31/12/2050	EUR	9		846 640,48	0,58
TOTAL Oblig & valeurs ass. non négo. sur un marché régl. ou assimilé						0,00	0,00
TOTAL Oblig & valeurs ass. non négo. sur un marché régl. ou assimilé						0,00	0,00
TOTAL FRANCE						0,00	0,00
FR0013484789 YMAGIS SA 3% 30092024	31/03/2020	30/09/2024	EUR	871	3,00	0,00	0,00
FR0013499654 YMAGIS TV20-300925	31/03/2020	30/09/2024	EUR	1 170 072		0,00	0,00
FR0013499688 YMAGIS SA TV 30092022	31/03/2020	30/09/2050	EUR	408 344		0,00	0,00
TOTAL Titres d'OPC						14 478 081,50	9,93
TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE						14 478 081,50	9,93
TOTAL FRANCE						14 478 081,50	9,93
FR0013368065 CM-AM MONEPLUS (IC)			EUR	85		9 344 180,90	6,41
FR0014000W53 KEREN CREDIT ISR EB FCP 3DEC			EUR	26 000		2 535 780,00	1,74
FR001400ETU9 KEREN RECOVERY 2027 SI FCP 3D			EUR	12 770		1 401 890,60	0,96
FR001400J5P1 KEREN 2029 PART I FCP 3DEC			EUR	11 500		1 196 230,00	0,82
TOTAL Contrats financiers						160 800,00	0,11
TOTAL Contrats financiers avec appel de marge						0,00	0,00

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Engagements à terme fermes						0,00	0,00
TOTAL FRANCE						351 800,00	0,24
MARF.EUR Appels marge futures			EUR	351 800		351 800,00	0,24
TOTAL AUTRES PAYS						-351 800,00	-0,24
FEHYH4F00001 BBG EUR HY 0324			EUR	-150		-125 200,00	-0,09
FOATH4F00002 EURO-OAT-EU 0324			EUR	-80		-226 600,00	-0,16
TOTAL Engagements à terme conditionnels						160 800,00	0,11
TOTAL Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé						160 800,00	0,11
TOTAL AUTRES PAYS						160 800,00	0,11
OESXH4P00014 OESX/0324/PUT /4,200			EUR	1 200		331 200,00	0,23
OESXH4P00015 OESX/0324/PUT /4,000			EUR	-1 200		-170 400,00	-0,12

**COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON
(selon l'article 158 du CGI)**

Coupon de la part D1 : Information relative à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*

Coupon de la part D2 : Information relative à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*

Coupon de la part C1 : Information relative à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*

Coupon de la part C2 : Information relative à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

(*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques

Coupon de la part C3 : Information relative à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

(*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques

SICAV KEREN

COMPARTIMENT KEREN ESSENTIELS

DOCUMENT D'INFORMATION PERIODICITE ANNUELLE
DU 01/01/2023 AU 29/12/2023

FORME JURIDIQUE DE L'OPC

Compartiment de SICAV

CLASSIFICATION

« Actions Françaises »

RAPPORT DE GESTION

KEREN ESSENTIELS

29/12/2023

SOCIETE DE GESTION

KEREN FINANCE 12 bis, place Henri Bergson 75008 PARIS

DEPOSITAIRE

CIC Market Solutions– 6, avenue de Provence – 75009 PARIS

AFFECTATION DES RESULTATS

Capitalisation totale

DUREE MINIMALE DE PLACEMENT RECOMMANDEE

Supérieure à 5 ans

OBJECTIF DE GESTION

Cet OPCVM, classé « Actions française », a pour objectif de gestion de réaliser une performance nette de frais de gestion supérieure à 7% annualisés.

A titre indicatif et de comparaison a posteriori, l'indicateur de référence auquel l'actionnaire peut se référer est le CAC MID & SMALL dividendes réinvestis, sur la durée de placement recommandée.

Cet OPCVM est géré activement. L'indicateur de référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant peut ou non investir dans les titres qui composent l'indicateur de référence à sa libre discrétion. Il est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.

Il est classé « Actions françaises ».

INDICATEUR DE REFERENCE

L'indicateur de référence est le CAC MID & SMALL

Le **CAC Mid & Small** est un indice boursier français composé de capitalisations boursières de l'univers des PME. QS0010989133

L'indice est retenu en cours de clôture et exprimé en euro, dividendes réinvestis.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

La stratégie d'investissement consiste à rechercher les opportunités se présentant sur les valeurs respectant les critères des PME et ETI permettant de profiter des opportunités d'investissement dans ces sociétés en développement de la zone euro essentiellement.

La stratégie utilisée intègre les éléments suivants :

- Une définition de l'allocation stratégique de long terme à partir de l'analyse des fondamentaux économiques et boursiers.

- Une construction de portefeuille : la sélection des titres de petites valeurs est effectuée en fonction de critères quantitatifs et qualitatifs, (secteurs d'activité, barrières à l'entrée, stratégie, création de valeur et croissance des bénéficiaires à long terme, qualité des dirigeants, etc).

Le gérant accordera une place prépondérante aux actions de capitalisation inférieure à 1 milliard d'euros et aux actions de PME-ETI et complètera cette part en instruments de taux.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

- de 60% à 100% sur les marchés d'actions, de tous secteurs, hors pays émergents dont :
- De 60% à 100% aux marchés des actions françaises
- De 60% à 100% aux actions de petite (<1 md d'euros) et moyenne capitalisation (< 5 Mds d'€)
- De 0% à 10% sur des actions hors France

- de 0% à 40% en instruments de taux du secteur privé de toutes notations ou non notés, émis par des émetteurs de la zone euro ou libellés en euro, y compris en instruments de taux spéculatifs selon l'analyse de la société de gestion, ou à défaut une notation jugée équivalente ou non notés.

La société de gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement à ces notations et privilégie sa propre analyse crédit pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note et prendre ses décisions à l'achat, ou en cas de dégradation, afin de décider de les céder ou de les conserver.

L'OPCVM est géré dans une fourchette de sensibilité au taux d'intérêt comprise entre 0 et +8.

-de 0% à 40% en Obligations convertibles libellées en euro.

-de 0% à 10% au risque de change sur des devises hors euro ou sur des marchés autres que le marché français (hors pays émergents).

Le cumul des expositions n'excède pas 100% de l'actif.

L'OPCVM est éligible au PEA. Il détient en permanence 75% minimum de titres éligibles au PEA. Il n'est plus éligible au dispositif PEA-PME depuis le 04/11/2019.

L'OPCVM peut être investi :

- En actions, en titres de créance et instruments du marché monétaire.

- Jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM de droit français ou européen, en FIA de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'UE et en fonds d'investissement de droit étranger, répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

- En dépôts, emprunts d'espèces, liquidités

Il peut également intervenir sur les contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques action, de taux.

PROFIL DE RISQUE

RISQUES NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR

Risque de liquidité : Il présente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tension sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de transactions (achat ou vente) sans impact significatif sur le prix des actifs.

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative. Les titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de la société de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'impact des techniques telles que des produits dérivés : L'utilisation des instruments dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

Risque de perte en capital : La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé à l'achat. L'OPCVM ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital. Le capital initialement investi est exposé aux aléas du marché, et peut donc, en cas d'évolution boursière défavorable, ne pas être restitué intégralement.

Risque de marché actions : Les marchés actions peuvent connaître des fluctuations importantes dépendant des anticipations sur l'évolution de l'économie mondiale, et des résultats des entreprises. En cas de baisse des marchés actions, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque lié à l'investissement sur les actions de petite capitalisation : En raison de leurs caractéristiques spécifiques, ces actions peuvent présenter des risques pour les investisseurs et peuvent présenter un risque de liquidité du fait de l'étroitesse éventuelle de leur marché.

Risque de taux : En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur des instruments investie en taux fixe peut baisser et pourra faire baisser la valeur liquidative.

Risque lié aux investissements dans des titres spéculatifs (haut rendement) : Les titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de la société de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et

sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative

Risque lié aux obligations convertibles : La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de change : Une évolution défavorable de l'euro par rapport à d'autres devises pourrait avoir un impact négatif et entraîner la baisse de la valeur liquidative.

COMMENTAIRE DE GESTION

L'année a été tout aussi mouvementée que l'année dernière. Cependant la récession mondiale tant attendue n'est pas venue et nous avons assisté à un « atterrissage en douceur » de l'économie. La perception du ralentissement de l'inflation s'est avérée sans qu'aucune baisse de taux ne se soit matérialisée cette année. Seul le discours des banquiers centraux s'est adouci et laisse entrevoir pour 2024 des baisses. Ainsi les taux d'intérêt mondiaux ont grimpé à leur niveau d'avant la crise financière mondiale courant octobre, suivis par le pivot des taux d'intérêt et une rapide des taux.

La volatilité a pourtant été de mise cette année avec la crise bancaire survenue courant mars aux Etats-Unis et forçant Crédit Suisse à être sauvée par sa rivale UBS, en Europe.

On notera aussi que la reprise économique chinoise post-Covid n'a pas eu lieu, principalement le fait de l'éclatement d'une bulle immobilière.

Côté boursier, 2 facteurs ont émaillé cette année, à savoir l'arrivée spectaculaire de l'Intelligence Artificielle et les médicaments amaigrissants.

Sur le segment des Small & Mid Cap France, plusieurs éléments à retenir.

Encore une année sans flux pour notre classe d'actif. D'après une évaluation faite par Morningstar et Oddo BHF, les Fonds PEA Small et Mid cap Françaises ont décollectés de l'ordre 800-900M d'€ au cours de l'année (1.4Md€ de décollecte en 2022) et la liquidité sur notre segment a encore baissé pour se situer à un niveau inférieur à 300M€ de volume quotidien moyen (vs 400M€ en 2021).

Côté introduction en bourse, on ne dénote que 6 introductions soit l'une des plus faibles années depuis 20 ans. Le contexte géopolitique et les hausses de taux n'ont pas permis de concilier les attentes entre les dirigeants d'entreprises et les investisseurs. Ce faible nombre d'IPOs n'a pas compensé les 31 retraits. Les primes payées par les acquéreurs ont été conséquentes, de l'ordre de 39%. Ce qui est justifié par l'incroyable décote des petites valeurs. Les acquéreurs ont souvent été des dirigeants d'entreprises associés à des fonds d'investissements qui ont confiance dans l'avenir et ne sont pas court-termistes.

Côté performances, après une variation jusqu'au mois d'août autour de 5% pour les Small caps et de 15% pour le CAC 40, les indices ont plongé et particulièrement les Indices Small et Mid Cap. Ainsi les Large Cap ont bénéficié dans la 1ere partie de l'année de la forte pondération des valeurs du luxe à l'image de LVMH ou HERMES (+30%) puis dans la 2e partie du poids de TOTALENERGIES (+20%) qui a profité de la hausse des cours du pétrole. Le CAC SMALL a chuté jusqu'à -20% courant octobre et le CAC MID and SMALL -8%, là où le CAC 40 gagnait encore 8%. Sur l'ensemble de l'année, le stock picking Large Caps aura fait la différence car AIR LIQUIDE s'adjudge 30% alors que les Small Caps « Chimie » chutent fortement, idem pour le secteur automobile où STELLANTIS aura été en hausse de 70% alors que les petites valeurs (les équipementiers) baissent de 10%. L'indice CAC 40 Dividendes réinvestis finit l'année à +19.26%.

Concernant Keren Essentiels, l'année 2023 n'a pas été positive malgré le rebond en fin d'exercice.

Au 29/12/2023, le fonds affiche les performances suivantes* (à comparer à l'indice CAC Mid & Small net Total Return qui affiche une performance de +3,93% en 2023) :

Keren Essentiels C : - 1,64%

Keren Essentiels I : - 0,65%

Keren Essentiels N : - 1,00%

*Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs et ne sont pas constantes dans le temps.

Le stock picking n'a pourtant pas été si mauvais avec 32 valeurs positives et 25 valeurs négatives. Les plus belles performances sont à mettre au profit de :

VOYAGEUR DU MONDE en hausse de 52%. Le chiffre d'affaires de la société aura cru de 40% avec une hausse de son résultat opérationnel > à 30%.

De FAURECIA +44.5%, qui aura réussi à assainir son bilan via une augmentation de capital en juin 2022 et aux cessions d'actifs d'un milliard d'euros courant 2023.

D'ELIS +40% qui a connu une année de croissance à 2 chiffres, proche des 12% et une nette amélioration de son résultat opérationnel qui progresse de 20%. De plus, ELIS grâce à une très bonne génération de cash devrait pouvoir afficher un ratio de dette nette/Ebitda inférieur à 2x, ratio historiquement bas depuis son introduction en bourse de 2015.

WAVESTONE progresse de 37% cette année. Au-delà de l'opérationnel, excellemment dirigé par Pascal Imbert, le groupe de conseil a annoncé une acquisition importante Q_PERIOD, payé en titres. L'entreprise devrait quasiment doubler de taille en 2 ans.

Enfin, nous avons bénéficié d'une OPA sur le titre VILMORIN avec une prime de 45% initié par l'actionnaire majoritaire LIMAGRAIN.

Coté déception 3 valeurs ont particulièrement pénalisé la performance du portefeuille :

Tout d'abord FOCUS ENTERTAINMENT -66% qui a fait face à un environnement du jeu vidéo très compliqué. Notre position était constituée pour bénéficier d'un exercice record. Le pipeline de jeux était prêt et l'entreprise devait améliorer ses marges grâce à un back catalogue important et le lancement de leur 1er jeu interne. La 1ere condition a été réalisée mais pas la 2e dont le jeu Atlas Fallen a été un flop...enfin la société a décalé plusieurs jeux, provoquant un décalage entre les recettes et les coûts de développement des futurs jeux.

Ensuite XILAM -88%. Cette performance s'est matérialisée en seulement 2 mois et résulte tant d'un problème de marché que d'un problème de gouvernance. Les grandes plateformes ont arrêté d'acheter des programmes depuis quelques mois, alors que le dirigeant semblait conserver un optimisme important. Il semble s'être rendu à l'évidence (et nous avec) après l'échec des dernières négociations. Aujourd'hui, la société vaut 18M€ en bourse, n'a quasiment pas de dette et a une valeur nette comptable autour de 40M€. L'année 2024 sera tout juste au breakeven (structure de coût faite d'intermittent du spectacle) mais tablons sur une amélioration dès 2025.

Enfin, REWORLD MEDIA a perdu 39% en bourse cette année. L'année fut délicate avec des ventes de journaux structurellement déclinantes et qui aura vu sa marge s'éroder avec la hausse des coûts du papier. De plus, l'activité de marketing digital a connu une croissance molle couplé à l'intégration délicate d'Unify (ex entité de TF1) faisant chuter la marge de cette activité. Nous pensions les efforts de la société récompensés à la mi-année car le management nous avait confirmé être en ordre de marche pour le second semestre. Au Q3, la croissance organique du groupe était légèrement négative mais nous pensons que la marge s'améliorera. Réponse courant mars. La valorisation du groupe est extrêmement basse à 7x le PE 2024 estimé.

Par ailleurs, sans pénaliser la performance du fonds, je rajouterai FONTAINE PAJOT comme déception boursière. La performance s'est élevée à seulement 2.65% sur l'année alors que le chiffre d'affaires du groupe a lui progressé de 26% et de 30% pour son résultat opérationnel. En retirant les acomptes clients, la société ne se valorise que 5.5x son résultat opérationnel. De plus, le carnet de commande implicite n'a absolument pas baissé durant l'année, laissant entrevoir 2 années de production. Rares sont les sociétés avec une telle visibilité...

La stratégie actuelle est de rester équilibrée dans notre style de gestion tout en étant confiant sur le potentiel des Small & Mid Caps. La croissance économique mondiale sera plutôt morose mais nous n'anticipons pas de récession. L'inflation devrait continuer à se résorber au cours des prochains mois. Les résultats des sociétés pourraient encore être impactés au 1er semestre avant de voir des effets de base plus faciles au second semestre. De plus, les banques centrales devraient baisser leur taux en 2024.

Les valorisations du segment Mid & Small tournent autour de 11x le Price Earning ratio en anticipant une amélioration des bénéfices par action de 9.6%. Sur ces niveaux, les multiples nous semblent intéressants et inférieurs à celui des grandes capitalisations. Cependant il convient de noter que la visibilité reste encore faible à ce stade de l'année, et que des révisions bénéficiaires de la part du consensus pourraient arriver.

RAPPEL DE L'OBJECTIF DE GESTION DE PROMOTION DES CRITERES ESG

Dans le cadre de son évolution, Keren Finance a souhaité aligner ses principes d'investissements dans une démarche respectueuse des critères d'Investissement Socialement Responsable.

Signataire des PRI depuis 2020, Keren Finance a depuis de nombreuses années intégré implicitement des facteurs ESG, notamment sur la gouvernance (en rencontrant de manière très fréquente les managements des sociétés dans lesquelles elle investit) ou en participant activement à des émissions obligataires « vertes » de certains émetteurs.

Certains de nos fonds ont été labellisés (Label ISR pour KEREN CREDIT ISR, Label Relance pour KEREN ESSENTIELS), des labellisations que nous continuerons à étendre à d'autres fonds dans les prochains mois.

En 2021, les équipes de gestion de Keren Finance ont permis à l'intégralité de notre gamme de fonds d'être référencée en article 8 du Règlement SFDR justifiée, entre autres, par la mise en place des éléments suivants :

- Une Analyse : La société de gestion établit un suivi des données environnementaux, sociaux et de gouvernance, aux côtés de l'analyse financière conventionnelle, pour identifier les risques de durabilité des sociétés en portefeuille. Le développement d'un modèle quantitatif interne à Keren Finance a été réalisé à cet effet.

- Une politique d'exclusion : Les investissements dans des sociétés que la société de gestion considère ne pas répondre aux normes de durabilité du fonds sont exclus. En effet, pour des raisons éthiques et/ou parce que Keren Finance les juge contraires à l'intérêt de ses clients sur le long terme, nous avons fait le choix d'exclure les entreprises dont l'activité est en relation avec les secteurs suivants :

- La fabrication et la commercialisation d'armes dites non conventionnelles comme les mines antipersonnel en conformité avec le traité d'Oslo et la convention d'Ottawa.
- Les activités de nature à impacter négativement l'intégrité des personnes comme la pornographie, le clonage humain ou l'exploitation infantile.
- L'industrie du Tabac.

- Un suivi des controverses : La société de gestion établit une gestion stricte des controverses. Les émetteurs concernés par les plus graves d'entre elles seront exclus du fonds, permettant ainsi à nos fonds de rester autant que possible à l'écart des entreprises ne respectant pas les principes et l'éthique de Keren Finance (Droits de l'Homme, environnement...etc).

- Un Engagement : La société de gestion collabore avec les sociétés émettrices ou les émetteurs sur des questions liées à l'ESG afin de sensibiliser et de mieux comprendre les risques de durabilité au sein des portefeuilles. Ces engagements peuvent impliquer une thématique environnementale, sociale, de gouvernance spécifique ou des comportements controversés.

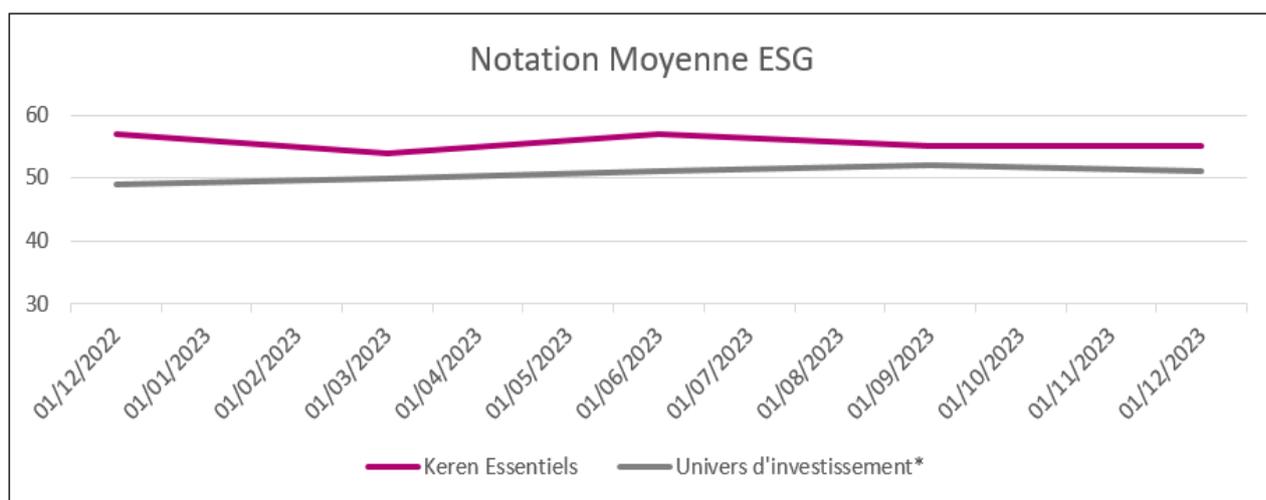
Keren Finance évalue ainsi l'impact environnemental, social et la qualité de la gouvernance des sociétés dans lesquelles elle investit, afin de s'assurer que celles-ci puissent croître de façon durable dans le temps.

Pour plus d'informations sur la démarche ESG mise en place par KEREN FINANCE, nous vous invitons à consulter notre Politique d'Investissement Responsable disponible sur notre site www.kerenfinance.com

COMPTE RENDU SUR LA PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE :

Au 29/12/2023, en respect des critères de notation de la SGP, la note globale du portefeuille est de 55 sur une échelle de 0 à 100. Elle était également de 57 au 31/12/2022.

Au cours de l'exercice, la note moyenne ESG du portefeuille a été de 55,60 (contre 50,60 pour l'univers d'investissement*) et a varié de la façon suivante :



<i>Note E (0-100)</i>	31/12/2022	31/03/2023	30/06/2023	30/09/2023	29/12/2023
Keren Essentiels	62	56	56	56	57
<i>Univers d'investissement*</i>	50	50	53	53	51

<i>Note S (0-100)</i>	31/12/2022	31/03/2023	30/06/2023	30/09/2023	29/12/2023
Keren Essentiels	61	57	57	58	59
<i>Univers d'investissement*</i>	52	51	53	54	53

<i>Note G (0-100)</i>	31/12/2022	31/03/2023	30/06/2023	30/09/2023	29/12/2023
Keren Essentiels	51	51	49	51	51
<i>Univers d'investissement*</i>	47	48	49	50	48

* L'univers d'investissement est composé d'un échantillon d'environ 1 000 émetteurs (au 29/12/2023) provenant des principaux indices obligataires et actions européens

Avertissement : Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

INFORMATION SUR LA REMUNERATION

La politique de rémunération de la société de gestion a été conçue pour protéger les intérêts des clients et éviter les conflits d'intérêts. Elle a pour objectif, le cas échéant, d'encadrer le versement de la partie variable de la rémunération des personnes concernées.

Le détail de la politique de rémunération actualisée est disponible sur le site internet www.kerenfinance.com ou sur simple demande des investisseurs formulée auprès de la société de gestion – KEREN FINANCE – 12 bis, place Henri Bergson 75008 Paris – Tél : 01.45.02.49.00 – e-mail : contact@kerenfinance.com

Exercice 2023 (Montants en K euros)	
Rémunérations fixes	1 392
Rémunérations variables	714
Nombre de collaborateurs	18

ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit:
Keren Essentiels

Identifiant d'entité juridique:
969500BGDXA3ENCYSQ02

Caracteristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-t-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

- Il a réalisé un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental: ___%
- dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
 - dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

- Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion de 70.4%* d'investissements durables
- ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
 - ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
 - ayant un objectif social

- Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social: ___%

- Il promeut des caractéristiques E/S mais ne réalisera pas d'investissements durables

*Sur la base de l'actif net du fonds



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par ce produit financier sont respectées?

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds KEREN Essentiels s'appliquent globalement au niveau de l'entité KEREN FINANCE (hormi pour notre fonds labélisé ISR qui se voit appliqué des critères plus contraignants).

Au travers de nombreux indicateurs de performances, KEREN Finance s'attache à ce que, en tant qu'investisseur long terme, ses choix d'investissements intègrent une analyse extra financière lui permettant de distinguer les sociétés qui gèrent de façon responsable leur empreinte environnementale et sociale, mais également celles qui sont soucieuses des principales incidences négatives engendrées par leur activité.

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Ainsi, les émetteurs présents dans le portefeuille de KEREN Essentiels se voient analysés sur les critères suivants :

Le facteur « Environnement » comprend:

- o Le total des émissions CO2 rapporté au chiffre d'affaires
- o La consommation d'eau rapporté au chiffre d'affaires
- o La présence d'une politique sur le changement climatique

Le facteur « Social » comprend:

- o Le pourcentage de turnover dans la société
- o La présence d'une politique de non-discrimination
- o Le taux d'accident du travail
- o La présence d'une politique sur la protection des droits humains
- o La présence d'une politique de juste rémunération
- o La présence d'une politique sur le changement anti-corruption

● **Quel est le niveau des indicateurs de durabilité utilisés?**

Les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation, par les émetteurs, des caractéristiques environnementales et/ou sociales précédemment citées sont les suivants:

- o L'émission de CO2 généré (émissions de CO2 rapportées au chiffre d'affaires)
- o Présence ou non d'une politique climatique (Y/N)
- o Le Turnover (taux de rotation des effectifs)
- o Présence ou non d'une politique de santé et sécurité (Y/N)
- o Part en % d'administrateurs indépendant
- o Parité existante (ou non) au comité exécutif de la société.

Si ces derniers ne sont pas couverts, 4 critères secondaires et un tertiaire sont utilisés. Il s'agit de :

- o La consommation d'énergie rapportée au chiffre d'affaires
 - o Le taux des accidents du travail
 - o La présence d'une politique de protections des droits humains
- o La consommation d'eau rapportée au chiffre d'affaires

● **Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable contribue-t-il à ces objectifs ?**

Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 0,1% d'investissements durables alignés à la Taxonomie ou non.

De plus, comme le préconise l'accord de Paris, nous suivons, actualisons et publions mensuellement l'évolution de la contribution au réchauffement climatique d'ici 2100 de notre portefeuille.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser n'ont pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

La mesure du préjudice causé par les émetteurs s'effectue via l'analyse du niveau de controverse de ces derniers. Cette donnée est fournie par Sustainalytics.

De plus, d'autres indicateurs sont utilisés tels que la part des encours détenus dans des sociétés ayant violé le Pacte Mondial des Nations Unies ou les directives de l'OCDE par le passé, celles dont les processus veillant au respect de ces normes sont insuffisants, ou encore celles dont l'activité a un impact sur la biodiversité des zones sensibles.

Enfin, ces investissements doivent entrer dans le respect d'un cadre commun d'exclusions normatives et sectorielles, en cohérence avec les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies (UN Global Compact – UNGC) et conformément à notre Politique d'Investissement Responsable disponible sur notre site internet.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Au travers des Principales Incidences Négatives (« PAI ») obligatoires tels que définis dans le règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR), Keren Finance prend en compte les 14 PAI obligatoires dans l'analyse ESG, la gestion des controverses et les politiques d'exclusions sectorielles et normatives.

Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée:

Grâce à l'application des 14 PAI obligatoires, et notamment des PAI cités ci-dessous, les investissements de ce produit financier sont conformes aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme :

- Violation des principes du Pacte mondiale des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

- Absence de processus et de mécanisme de contrôle du respect des principes des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales

La donnée relative à ces critères sur les émetteurs détenus en portefeuille est issue des bases de Sustainalytics.

La Taxonomie de l'UE énonce un principe de "ne pas nuire de manière significative" selon lequel les investissements alignés sur la Taxonomie ne doivent pas nuire de manière significative aux objectifs de la Taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe "ne pas nuire de manière significative" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union pour les activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la partie restante de ce produit financier ne tiennent pas compte des critères de l'Union relatifs aux activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable doit également ne pas nuire de manière significative à des objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Nous utilisons la méthodologie suivante afin de prendre en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité :

Dans un premier temps, nous étudions si l'émetteur a, par le passé, violé les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et/ou les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. S'il y a eu une quelconque violation, nous vérifions ensuite si son score actuel d'alignement à ces principes est inférieur à 50/100. Si tel est le cas, il sera alors considéré comme non durable.

Dans un second temps, 10 indicateurs sont utilisés (cf question 2), dont 4 PAI, pour justifier de la durabilité ou non de chaque émetteur.

Les 4 PAI sont les suivants :

- les émissions carbone,
- la consommation d'eau,
- la consommation d'énergie,
- la présence ou non d'une politique de protection des droits humains.

La répartition des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



Quels étaient les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 31/12/2023, les principaux investissements de ce produit financier étaient les suivants :

Largest investments	Sector	% Assets	Country
<i>Ipsos</i>	<i>Advertising & Marketing</i>	<i>5.45%</i>	<i>France</i>
<i>Voyageurs du Monde</i>	<i>Leisure Facilities & Services</i>	<i>5.41%</i>	<i>France</i>
<i>GTT</i>	<i>Oil & Gas Producers</i>	<i>4.87%</i>	<i>France</i>
<i>Elis</i>	<i>Commercial Support Services</i>	<i>4.85%</i>	<i>France</i>
<i>Fontaine Pajot</i>	<i>Leisure products</i>	<i>4.71%</i>	<i>France</i>

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion des investissements du produit financier au cours de la période de référence qui est : Janvier à déc 2023



Quelle était la proportion d'investissements durables ?

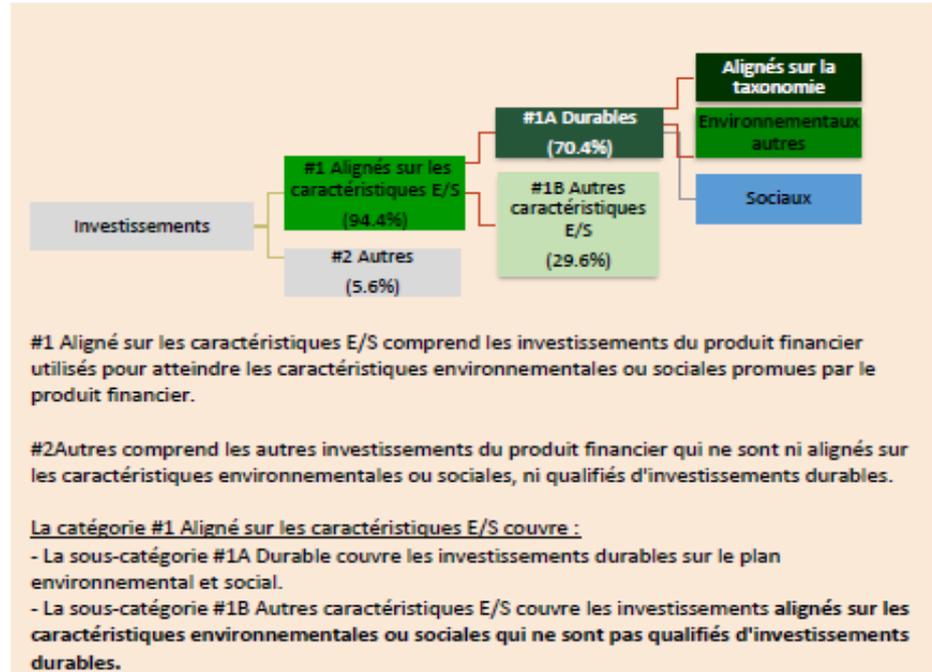
La proportion d'investissement durables était de 94.4% au 31/12/2023.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif environnemental

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles des alternatives à faible émission de carbone ne sont pas encore disponibles et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances.

● Quelle était l'allocation d'actif?

70% au moins des investissements du fonds ont vocation à atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.



Au 31/12/2023, 94.4% des investissements du fonds font partie de la catégorie #1, couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

L'allocation d'actifs est susceptible d'évoluer dans le temps. Les calculs peuvent reposer sur des données incomplètes ou parcellaires de la société ou de tiers

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Le 5 plus grosses expositions sectorielles du fonds sont la consommation discrétionnaire (24.15%), l'industrie (22.96%), la télécommunication (15.4%), la technologie d'information (14.68%), et l'énergie (8.34%).



Dans quelle mesure minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformément à la taxinomie de l'UE ?

Oui:

Gaz Fossile

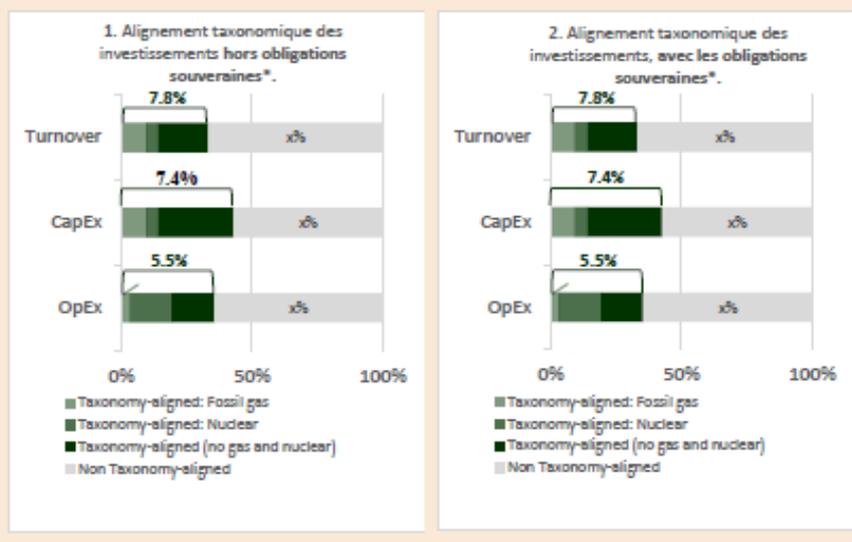
Energie nucléaire

Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



● **Quelle est la part d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Il n'y a pas de part minimale d'investissements fixée dans des activités transitoires et habilitantes.

● **Comment a évolué la part d'investissements durables avec un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie ?**

Le fonds ne se fixe pas de part minimale d'investissements durables sur le plan environnemental (pilier «E») bien que la part d'investissements durables (piliers « E » et/ou « S ») représente au moins 0.1% des investissements directs du fonds.

Le fonds investit dans des actifs ayant des objectifs environnementaux et sociaux sans s'engager sur une part minimale d'investissements durable avec un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE.

Il n'y a pas de période antérieure pour effectuer la comparaison.

● **Quelle était la part des investissements durables dont l'objectif environnemental n'était pas conforme à la taxinomie de l'UE ?**

La proportion d'investissement durables non-alignée à la Taxonomy Européenne était de 70.4% au 31/12/2023.

Le symbole



représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.





Quelle est la part d'investissements durables sur le plan social ?

Le fonds ne se fixe pas de part minimale d'investissements durables sur le plan social (pilier « S ») bien que la part d'investissements durables (piliers « E » et/ou « S ») représente au moins 0.1% des investissements directs du fonds.

Le fonds investit dans des actifs ayant des objectifs environnementaux et sociaux sans s'engager sur une part minimale d'investissements durable avec un objectif social.



Quels investissements sont inclus dans la catégorie «#2 Autres», quelle est leur finalité et existe-t-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Les investissements mentionnés dans la catégorie « #2 Autres » correspondent à une quote-part de l'actif net du produit financier, qui peut être investie dans des valeurs qui ne sont pas analysées dans le but d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Cette quote-part respecte la politique d'exclusion commune mise en œuvre.



Quelles actions ont été entreprises pour répondre aux caractéristiques environnementales et/ou sociales pendant la période de référence ?

Pour répondre aux caractéristiques environnementales et/ou sociales pendant la période de référence, Keren Finance a fait certifier 4 de ses membres et a embauché un analyste ESG. Cela a permis d'accroître drastiquement la couverture ESG des fonds, en réalisant près de 200 analyses qualitatives. Une stratégie d'engagement a également été réalisée auprès des émetteurs, dans l'optique d'accompagner le développement de leur stratégie ESG, et de récupérer des informations supplémentaires.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable. Aucun indice spécifique n'a été désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut.

- *En quoi l'indice désigne diffère-t-il d'un indice de marche large pertinent ?*

Non applicable.

- *Comment ce produit financier s'est-il comporté au regard des indicateurs de durabilité permettant de déterminer l'alignement du référentiel avec les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?*

Non applicable.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*

Non applicable.

- *Comment ce produit financier s'est-il comporté par rapport à l'indice de marché large ?*

Non applicable.

Conformément à la stratégie de gestion figurant dans le prospectus, le fonds a été investi à plus de 75% en titres éligibles au PEA.

Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

RAPPORT COMPTABLE

KEREN ESSENTIELS

29/12/2023

INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

Commission de mouvement et frais d'intermédiation

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu à l'article 314-82 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est disponible sur le site internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément aux articles 314-100 à 314-102 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Les intermédiaires de taux sélectionnés figurent sur une liste établie et revue au moins une fois par an par la société de gestion. La procédure de sélection des intermédiaires consiste à examiner, pour chaque intermédiaire, le domaine d'intervention, la qualité de la recherche, la qualité de l'adossement et la qualité de la prestation, puis à lui attribuer une note en fonction des critères précités.

Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

Evènements intervenus au cours de la période

28/03/2023 - Frais : La suppression de la commission de souscription non acquise

28/03/2023 - Caractéristiques de gestion : L'ajout d'une mention précisant que le compartiment relève de l'article 8 du Règlement Européen (UE) 2019/2088 L'ajout d'un paragraphe relatif au Règlement (UE) 2020/852 sur la Taxonomie L'ajout d'information précisant que le compartiment prend en compte les principales incidences négatives (article 7 du règlement UE 2019/2088)

28/03/2023 - Caractéristiques de gestion : L'ajout d'un paragraphe relatif au Règlement (UE) 2020/852 sur la Taxonomie

27/09/2023 - Caractéristiques parts (hors frais) : Ajout de la mention : Les souscriptions sont acceptées en montant et en quantité. Les rachats sont acceptés uniquement en quantité.

29/12/2023 - Changement de délégation : Changement du délégataire de la gestion administrative et comptable : à compter du 1er janvier 2024, CIC Crédit Industriel et Commercial, 6 avenue de Provence, 75009 PARIS

29/12/2023 - Caractéristiques de gestion : Mise à jour du paragraphe Stratégie d'investissement

29/12/2023 - Caractéristiques de gestion : Mise en place d'un mécanisme de plafonnement des rachats dits Gates

29/12/2023 - Caractéristiques de gestion : Mise à jour des méthodes de valorisation des TCN, Autres TCN et BTF/BTAN, conformément au nouveau plan comptable, à compter du 1er janvier 2024

29/12/2023 - Caractéristiques de gestion : Mise à jour de l'Annexe II du Règlement Délégué(UE) 2022/1288, dit Annexe II SFDR

29/12/2023 - Caractéristiques de gestion : Mise à jour de l'article 8 avec l'introduction du mécanisme de plafonnement des rachats, dits Gates

BILAN ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	27 147 874,46	33 460 892,73
Actions et valeurs assimilées	26 733 594,46	33 460 892,73
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	26 732 964,37	33 460 892,73
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	630,09	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	414 280,00	0,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	414 280,00	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	63 804,55	116 121,63
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	63 804,55	116 121,63
Comptes financiers	214 727,66	681 482,09
Liquidités	214 727,66	681 482,09
Total de l'actif	27 426 406,67	34 258 496,45

BILAN PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
Capitaux propres		
Capital	26 176 593,87	32 687 748,49
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	1 191 018,20	1 490 206,06
Résultat de l'exercice (a, b)	14 693,25	-16 611,79
Total des capitaux propres	27 382 305,32	34 161 342,76
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	44 101,35	97 153,69
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	44 101,35	97 153,69
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	27 426 406,67	34 258 496,45

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	29/12/2023	30/12/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	560 570,03	593 170,58
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	560 570,03	593 170,58
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	500,87
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	0,00	500,87
Résultat sur opérations financières (I - II)	560 570,03	592 669,71
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	542 523,38	616 807,93
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	18 046,65	-24 138,22
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-3 353,40	7 526,43
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	14 693,25	-16 611,79

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.
Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

COMPTABILISATION DES REVENUS

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPCVM comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

COMPTABILISATION DES ENTREES ET SORTIES EN PORTEFEUILLE

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPCVM est effectuée frais exclus.

AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Action C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Action I :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Action N :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

FRAIS DE GESTION ET DE FONCTIONNEMENT

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

Frais de gestion fixes (taux maximum)

	Frais de gestion fixes	Assiette
FR0011271550	2 % TTC maximum	Actif net
FR0011274992	1 % TTC maximum	Actif net
FR0013308186	1,35 % TTC maximum	Actif net

Frais de gestion indirects (sur OPC) : Néant

Commission de surperformance :

Action C FR0011271550

20 % TTC par an au-delà de 7% annualisés nets de frais de gestion. Une période de rattrapage des éventuelles sous-performances passées sera appliquée sur une période d'observation extensible de 1 à 5 ans.

Assiette : Actif net

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés à l'OPCVM, lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

Commission de surperformance :

-Période de cristallisation de la commission de surperformance

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle les provisions de commissions de surperformance sont acquises et deviennent payables à la société de gestion, est de douze mois, du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

-Période de référence de la performance

La période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance du fonds est mesurée et comparée à celle de l'indicateur de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous performance (ou performance négative) passée.

A compter de l'exercice ouvert le 01/01/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence doit être compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans, avec une remise à zéro du calcul à chaque prise de provision ou après 5 ans sans prélèvement de commission est instaurée.

-Indicateur de référence

CAC MID & SMALL

-Méthode de calcul

Calculés selon la méthode indiquée, les frais de gestion variables sont provisionnés à chaque valeur liquidative (et depuis le début de chaque exercice) selon les modalités suivantes :

-En cas de rattrapage des éventuelles sous performances passées sur la période d'observation extensible de 1 à 5 ans, et, de réalisation par le compartiment d'une performance supérieure à 7% annualisés, positive sur l'exercice, après imputation des frais de gestion fixes, la société de gestion prélèvera une commission de surperformance au taux de 20 % TTC

-La provision de surperformance est provisionnée lors du calcul de chaque valeur liquidative.

Dans le cas d'une sous-performance, il sera procédé à des reprises de provision à hauteur maximum du compte de provisions antérieurement constituées.

-La commission de surperformance est payée annuellement à la société de gestion sur la base de la dernière valeur liquidative de l'exercice. La provision est donc remise à zéro tous les ans.

-Le mode de calcul des frais de gestion variables est tenu à la disposition des actionnaires.

Par exception, pour la première fois, pour la part Clean Share N, la période de calcul a couru du 23/01/2018 au 31/12/2019.

-A titre d'information, le total des frais maximum sera de 2% de l'actif net par an hors commission de mouvement et de surperformance.

-Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage.

1er cas : En cas de surperformance de l'OPCVM supérieure à 7% annualisés nets de frais de gestion par rapport à son indice de référence à l'issue de la période de cristallisation et de performance positive de l'OPCVM, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période de cristallisation démarre.

2ème cas : En cas de sous-performance et/ou de surperformance inférieure à 7% annualisés (nets de frais de gestion) de l'OPCVM par rapport à son indice de référence à l'issue de la période de cristallisation aucune commission n'est perçue et la période de cristallisation initiale est allongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous-performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau. La période d'observation initiale peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence).

Cette commission de surperformance est prélevée annuellement, à la clôture de l'exercice comptable hormis pour les rachats survenus en cours d'exercice, y compris ceux effectués dans le cadre d'un transfert d'une catégorie de part vers l'autre, qui donneront droit au versement anticipé de leur quote-part de la partie variable ;

Action I FR0011274992

20 % TTC par an au-delà de 7% annualisés nets de frais de gestion. Une période de rattrapage des éventuelles sous-performances passées sera appliquée sur une période d'observation extensible de 1 à 5 ans.

Assiette : Actif net

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés à l'OPCVM, lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

Commission de surperformance :

-Période de cristallisation de la commission de surperformance

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle les provisions de commissions de surperformance sont acquises et deviennent payables à la société de gestion, est de douze mois, du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

-Période de référence de la performance

La période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance du fonds est mesurée et comparée à celle de l'indicateur de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous performance (ou performance négative) passée.

A compter de l'exercice ouvert le 01/01/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence doit être compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans, avec une remise à zéro du calcul à chaque prise de provision ou après 5 ans sans prélèvement de commission est instaurée.

-Indicateur de référence

CAC MID & SMALL

-Méthode de calcul

Calculés selon la méthode indiquée, les frais de gestion variables sont provisionnés à chaque valeur liquidative (et depuis le début de chaque exercice) selon les modalités suivantes :

-En cas de rattrapage des éventuelles sous performances passées sur la période d'observation extensible de 1 à 5 ans, et, de réalisation par le compartiment d'une performance supérieure à 7% annualisés, positive sur l'exercice, après imputation des frais de gestion fixes, la société de gestion prélèvera une commission de surperformance au taux de 20 % TTC

-La provision de surperformance est provisionnée lors du calcul de chaque valeur liquidative.

Dans le cas d'une sous-performance, il sera procédé à des reprises de provision à hauteur maximum du compte de provisions antérieurement constituées.

-La commission de surperformance est payée annuellement à la société de gestion sur la base de la dernière valeur liquidative de l'exercice. La provision est donc remise à zéro tous les ans.

-Le mode de calcul des frais de gestion variables est tenu à la disposition des actionnaires.

Par exception, pour la première fois, pour la part Clean Share N, la période de calcul a couru du 23/01/2018 au 31/12/2019.

-A titre d'information, le total des frais maximum sera de 2% de l'actif net par an hors commission de mouvement et de surperformance.

-Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage.

1er cas : En cas de surperformance de l'OPCVM supérieure à 7% annualisés nets de frais de gestion par rapport à son indice de référence à l'issue de la période de cristallisation et de performance positive de l'OPCVM, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période de cristallisation démarre.

2ème cas : En cas de sous-performance et/ou de surperformance inférieure à 7% annualisés (nets de frais de gestion) de l'OPCVM par rapport à son indice de référence à l'issue de la période de cristallisation aucune commission n'est perçue et la période de cristallisation initiale est allongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous-performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau. La période d'observation initiale peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence).

Cette commission de surperformance est prélevée annuellement, à la clôture de l'exercice comptable hormis pour les rachats survenus en cours d'exercice, y compris ceux effectués dans le cadre d'un transfert d'une catégorie de part vers l'autre, qui donneront droit au versement anticipé de leur quote-part de la partie variable ;

Action N FR0013308186

20 % TTC par an au-delà de 7% annualisés nets de frais de gestion. Une période de rattrapage des éventuelles sous-performances passées sera appliquée sur une période d'observation extensible de 1 à 5 ans.

Assiette : Actif net

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés à l'OPCVM, lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

Commission de surperformance :

-Période de cristallisation de la commission de surperformance

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle les provisions de commissions de surperformance sont acquises et deviennent payables à la société de gestion, est de douze mois, du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

-Période de référence de la performance

La période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance du fonds est mesurée et comparée à celle de l'indicateur de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous performance (ou performance négative) passée.

A compter de l'exercice ouvert le 01/01/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence doit être compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans, avec une remise à zéro du calcul à chaque prise de provision ou après 5 ans sans prélèvement de commission est instaurée.

-Indicateur de référence

CAC MID & SMALL

-Méthode de calcul

Calculés selon la méthode indiquée, les frais de gestion variables sont provisionnés à chaque valeur liquidative (et depuis le début de chaque exercice) selon les modalités suivantes :

-En cas de rattrapage des éventuelles sous performances passées sur la période d'observation extensible de 1 à 5 ans, et, de réalisation par le compartiment d'une performance supérieure à 7% annualisés, positive sur l'exercice, après imputation des frais de gestion fixes, la société de gestion prélèvera une commission de surperformance au taux de 20 % TTC

-La provision de surperformance est provisionnée lors du calcul de chaque valeur liquidative.

Dans le cas d'une sous-performance, il sera procédé à des reprises de provision à hauteur maximum du compte de provisions antérieurement constituées.

-La commission de surperformance est payée annuellement à la société de gestion sur la base de la dernière valeur liquidative de l'exercice. La provision est donc remise à zéro tous les ans.

-Le mode de calcul des frais de gestion variables est tenu à la disposition des actionnaires.

Par exception, pour la première fois, pour la part Clean Share N, la période de calcul a couru du 23/01/2018 au 31/12/2019.

-A titre d'information, le total des frais maximum sera de 2% de l'actif net par an hors commission de mouvement et de surperformance.

-Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage.

1er cas : En cas de surperformance de l'OPCVM supérieure à 7% annualisés nets de frais de gestion par rapport à son indice de référence à l'issue de la période de cristallisation et de performance positive de l'OPCVM, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période de cristallisation démarre.

2ème cas : En cas de sous-performance et/ou de surperformance inférieure à 7% annualisés (nets de frais de gestion) de l'OPCVM par rapport à son indice de référence à l'issue de la période de cristallisation aucune commission n'est perçue et la période de cristallisation initiale est allongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous-performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau. La période d'observation initiale peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence).

Cette commission de surperformance est prélevée annuellement, à la clôture de l'exercice comptable hormis pour les rachats survenus en cours d'exercice, y compris ceux effectués dans le cadre d'un transfert d'une catégorie de part vers l'autre, qui donneront droit au versement anticipé de leur quote-part de la partie variable ;

Le tableau ci-dessous énonce ces principes sur des hypothèses de performances présentées à titre d'exemple, sur une durée de 19 ans :

	Sur / Sous performance Nette*	Sous performance à compenser l'année suivante	Paiement de la commission de surperformance
ANNEE 1	5%	0%	OUI
ANNEE 2	0%	0%	NON
ANNEE 3	-5%	-5%	NON
ANNEE 4	3%	-2%	NON
ANNEE 5	2%	0%	NON
ANNEE 6	5%	0%	OUI
ANNEE 7	5%	0%	OUI
ANNEE 8	-10%	-10%	NON
ANNEE 9	2%	-8%	NON
ANNEE 10	2%	-6%	NON
ANNEE 11	2%	-4%	NON
ANNEE 12	0%	0%**	NON
ANNEE 13	2%	0%	OUI
ANNEE 14	-6%	-6%	NON
ANNEE 15	2%	-4%	NON
ANNEE 16	2%	-2%	NON
ANNEE 17	-4%	-6%	NON
ANNEE 18	0%	-4%***	NON
ANNEE 19	5%	0%	OUI

Notes relatives à l'exemple :

*La sur/sous performance nette se définit ici comme étant la performance du fonds au-delà/en-deçà du taux de référence.

**La sous-performance de l'année 12 à reporter à l'année suivante (ANNEE 13) est de 0 % (et non de -4 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas encore été compensée (-4 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12).

***La sous-performance de l'année 18 à reporter à l'année suivante (ANNEE 19) est de -4 % (et non de -6 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 14 qui n'a pas encore été compensée (-2 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18)

Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

FRAIS DE TRANSACTION

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Néant			

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation asiatiques :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation australiennes :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation nord-américaines :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation sud-américaines :	Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse :

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation asiatiques :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation australiennes :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation nord-américaines :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation sud-américaines :	Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts d'organismes de Titrisation:

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non-cotées : Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables

- Les TCN qui, lors de l'acquisition, ont une durée de vie résiduelle de moins de trois mois, sont valorisés de manière linéaire.
- Les TCN acquis avec une durée de vie résiduelle de plus de trois mois sont valorisés :
 - A leur valeur de marché jusqu'à 3 mois et un jour avant l'échéance.
 - La différence entre la valeur de marché relevée 3 mois et 1 jour avant l'échéance et la valeur de remboursement est linéarisée sur les 3 derniers mois.
 - Exception : les BTF et BTAN sont valorisés au prix de marché jusqu'à l'échéance.
- Valeur de marché retenue :
 BTF/BTAN :
 Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.
 Autres TCN :
 - a) Titres ayant une durée de vie comprise entre 3 mois et 1 an :
 - si TCN faisant l'objet de transactions significatives : application d'une méthode actuarielle, le taux de rendement utilisé étant celui constaté chaque jour sur le marché.
 - autres TCN : application d'une méthode proportionnelle, le taux de rendement utilisé étant le taux EURIBOR de durée équivalente, corrigé éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.
 - b) Titres ayant une durée de vie supérieure à 1 an :
 Application d'une méthode actuarielle.
 - si TCN faisant l'objet de transactions significatives, le taux de rendement utilisé est celui constaté chaque jour sur le marché.
 - autres TCN : le taux de rendement utilisé est le taux des BTAN de maturité équivalente, corrigé éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Contrats à terme fermes

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents.

Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Options

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Opérations d'échange (swaps)

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA, par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

DESCRIPTION DES GARANTIES RECUES OU DONNEES

Garantie reçue :

Néant

Garantie donnée :

Néant

Informations complémentaires :

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés à l'OPCVM, lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	29/12/2023	30/12/2022
Actif net en début d'exercice	34 161 342,76	43 462 140,16
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	2 587 361,97	3 179 243,54
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-9 029 885,97	-7 026 646,39
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 880 151,38	3 092 664,81
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 480 572,36	-1 561 798,74
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	-29 384,87	-26 139,59
Différences de change	0,00	0,00
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-1 724 754,24	-6 933 982,81
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	977 350,95	2 702 105,19
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	2 702 105,19	9 636 088,00
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	18 046,65	-24 138,22
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	27 382 305,32	34 161 342,76

INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE D'INSTRUMENT

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles a la vente		
TOTAL Operations contractuelles a la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	214 727,66	0,78	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURETE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	214 727,66	0,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Devise 1	%	Devise 2	%	Devise 3	%	Autre(s) Devise(s)	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres d'OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	29/12/2023
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			414 280,00
	FR001400HNB5	KEREN MUL.TRAN.I3D	414 280,00
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			414 280,00

TABLEAUX D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	14 693,25	-16 611,79
Total	14 693,25	-16 611,79

	29/12/2023	30/12/2022
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-35 699,31	-74 057,35
Total	-35 699,31	-74 057,35
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
C2 PART CAPI I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	37 437,38	47 214,88
Total	37 437,38	47 214,88
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
C3 PART CAPI N		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	12 955,18	10 230,68
Total	12 955,18	10 230,68
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 191 018,20	1 490 206,06
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	1 191 018,20	1 490 206,06

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	879 417,70	1 058 814,25
Total	879 417,70	1 058 814,25
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
C2 PART CAPI I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	194 590,76	301 564,22
Total	194 590,76	301 564,22
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
C3 PART CAPI N		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	117 009,74	129 827,59
Total	117 009,74	129 827,59
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPCVM AU COURS DE L'EXERCICE

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)	Crédit d'impôt unitaire	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes
				€	€	€	€	€
31/12/2019	C1 PART CAPI C	53 672 731,15	228 425,63	234,97	0,00	0,00	0,00	-43,96
31/12/2019	C2 PART CAPI I	5 806 680,42	22 863,445	253,97	0,00	0,00	0,00	-44,78
31/12/2019	C3 PART CAPI N	3 417 294,16	14 355,512	238,05	0,00	0,00	0,00	-42,87
31/12/2020	C1 PART CAPI C	35 179 943,12	132 044,916	266,42	0,00	0,00	0,00	-55,66
31/12/2020	C2 PART CAPI I	6 656 988,03	22 803,397	291,93	0,00	0,00	0,00	-57,06
31/12/2020	C3 PART CAPI N	3 226 777,96	11 595,92	278,27	0,00	0,00	0,00	-48,84
31/12/2021	C1 PART CAPI C	32 688 900,86	99 720,056	327,81	0,00	0,00	0,00	34,20
31/12/2021	C2 PART CAPI I	7 530 940,85	20 798,315	362,09	0,00	0,00	0,00	40,27
31/12/2021	C3 PART CAPI N	3 242 298,45	9 104,381	356,13	0,00	0,00	0,00	49,46
30/12/2022	C1 PART CAPI C	24 247 070,26	84 889,983	285,63	0,00	0,00	0,00	11,60
30/12/2022	C2 PART CAPI I	6 933 448,60	21 759,491	318,64	0,00	0,00	0,00	16,02
30/12/2022	C3 PART CAPI N	2 980 823,90	9 544,081	312,32	0,00	0,00	0,00	14,67
29/12/2023	C1 PART CAPI C	20 183 707,64	71 839,717	280,95	0,00	0,00	0,00	11,74
29/12/2023	C2 PART CAPI I	4 499 893,26	14 214,66	316,57	0,00	0,00	0,00	16,32
29/12/2023	C3 PART CAPI N	2 698 704,42	8 727,781	309,21	0,00	0,00	0,00	14,89

SOUSCRIPTIONS RACHAT

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI C		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	7 150,73000	2 089 170,14
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-20 200,99600	-5 756 957,97
Solde net des Souscriptions/Rachats	-13 050,26600	-3 667 787,83
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	71 839,71700	

	En quantité	En montant
C2 PART CAPI I		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	856,95000	283 962,13
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-8 401,78100	-2 814 860,85
Solde net des Souscriptions/Rachats	-7 544,83100	-2 530 898,72
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	14 214,66000	

	En quantité	En montant
C3 PART CAPI N		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	660,00000	214 229,70
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-1 476,30000	-458 067,15
Solde net des Souscriptions/Rachats	-816,30000	-243 837,45
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	8 727,78100	

COMMISSIONS

	En montant
C1 ACTION CAPI C	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	76,88
Montant des commissions de souscription perçues	76,88
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées	76,88
Montant des commissions de souscription rétrocedées	76,88
Montant des commissions de rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
C2 ACTION CAPI I	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocedées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
C3 ACTION CAPI N	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocedées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	29/12/2023
FR0011271550 C1 PART CAPI C	
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,00
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	450 605,19
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	29/12/2023
FR0011274992 C2 PART CAPI I	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	53 262,63
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	29/12/2023
FR0013308186 C3 PART CAPI N	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,35
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	38 655,56
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
Créances	SRD et règlements différés	63 804,55
Total des créances		63 804,55
Dettes	SRD et règlements différés	6 515,45
Dettes	Frais de gestion	37 585,90
Total des dettes		44 101,35
Total dettes et créances		19 703,20

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	27 147 874,46	99,15
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	26 733 594,46	97,64
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	414 280,00	1,51
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	63 804,55	0,23
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-44 101,35	-0,16
CONTRATS FINANCIERS	0,00	0,00
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	214 727,66	0,78
DISPONIBILITES	214 727,66	0,78
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVICES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVICES	0,00	0,00
ACTIF NET	27 382 305,32	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Actions & valeurs assimilées			26 733 594,46	97,63
TOTAL Actions & valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé			26 732 964,37	97,63
TOTAL Actions & valeurs ass. nég. sur un marché régl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous.)			26 732 964,37	97,63
TOTAL BELGIQUE			363 455,70	1,33
BE0974274061 KINEPOLIS GROUP DIV.	EUR	8 131	363 455,70	1,33
TOTAL FRANCE			25 404 385,57	92,77
FR0000039109 SECHE ENVIRONNEMENT	EUR	9 917	1 090 870,00	3,98
FR0000039620 MERSEN	EUR	23 872	840 294,40	3,07
FR0000050353 LISI	EUR	9 442	222 831,20	0,81
FR0000050809 SOPRA STERIA GROUP	EUR	1 300	257 140,00	0,94
FR0000054900 TF1 TELEVISION FRANCAISE 1	EUR	76 700	547 254,50	2,00
FR0000062671 EXAIL TECHNOLOGIES	EUR	39 960	771 228,00	2,82
FR0000066672 GL EVENTS	EUR	43 529	854 038,98	3,12
FR0000073298 IPSOS	EUR	26 313	1 493 262,75	5,42
FR0000075442 GROUPE LDLC	EUR	9 545	209 512,75	0,77
FR0000121147 FORVIA	EUR	24 606	502 454,52	1,83
FR0000121204 WENDEL	EUR	4 920	396 798,00	1,45
FR0000121709 SEB	EUR	5 572	629 636,00	2,30

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
FR0000131757 ERAMET	EUR	1 721	123 051,50	0,45
FR0004034072 XILAM ANIMATION	EUR	20 260	80 229,60	0,29
FR0004034320 MR BRICOLAGE	EUR	54 767	439 231,34	1,60
FR0004045847 VOYAGEURS DU MONDE	EUR	11 490	1 482 210,00	5,41
FR0005691656 TRIGANO	EUR	5 749	852 576,70	3,11
FR0010282822 SES IMAGOTAG	EUR	3 600	488 880,00	1,79
FR0010353888 MGI DIGITAL GRAPHIC TECHNOLOGY	EUR	6 074	99 006,20	0,36
FR0010485268 FONTAINE PAJOT	EUR	11 263	1 289 613,50	4,71
FR0010766667 VENTE-UNIQUE.COM	EUR	33 764	422 050,00	1,54
FR0010820274 REWORLD MEDIA	EUR	319 527	1 137 516,12	4,15
FR0010929125 ID LOGISTICS GROUP	EUR	2 638	807 228,00	2,95
FR0011466069 EKINOPS	EUR	93 724	549 222,64	2,01
FR0011726835 GAZTRANSPORT TECHNIGAZ	EUR	11 111	1 332 208,90	4,87
FR0011995588 VOLTALIA RGPT	EUR	34 582	360 344,44	1,32
FR0012419307 FOCUS ENTERTAINMENT	EUR	30 601	476 151,56	1,73
FR0012435121 ELIS	EUR	70 239	1 326 814,71	4,95
FR0012757854 SPIE	EUR	34 700	982 010,00	3,59
FR0012882389 EQUASENS	EUR	8 197	500 836,70	1,83
FR0013030152 LA FRANCAISE DE L'ENERGIE	EUR	10 105	517 376,00	1,89
FR0013153541 MAISONS DU MONDE	EUR	29 428	166 856,76	0,61

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
FR0013183589 AURES TECHNOLOGIES	EUR	34 194	84 459,18	0,31
FR0013227113 SOITEC REGROUPEMENT	EUR	6 419	1 038 594,20	3,79
FR0013269123 RUBIS	EUR	23 800	535 500,00	1,96
FR0013270626 M2I	EUR	165 276	618 132,24	2,26
FR0013331212 DONTNOD	EUR	24 167	116 968,28	0,43
FR0013335742 COGELEC	EUR	38 550	279 487,50	1,02
FR0013357621 WAVESTONE	EUR	12 712	746 194,40	2,73
FR0013447729 VERALLIA	EUR	8 650	301 539,00	1,10
FR0013506730 VALLOUREC	EUR	31 000	434 775,00	1,59
TOTAL LUXEMBOURG			766 199,10	2,80
FR0004180578 SWORD GROUP	EUR	11 958	476 526,30	1,74
LU0569974404 APERAM	EUR	8 810	289 672,80	1,06
TOTAL PAYS-BAS			198 924,00	0,73
NL0012817175 ALFEN N.V.	EUR	3 300	198 924,00	0,73
TOTAL Actions & valeurs assimilées non négo. sur un marché régl.			630,09	0,00
TOTAL Actions & valeurs ass. non négo. sur un marché régl. (sauf Warrants et Bons de Sous.)			630,09	0,00
TOTAL FRANCE			630,09	0,00
FR001400MDR2 XILAM ANIMATION DS 2023	EUR	20 260	630,09	0,00
TOTAL Titres d'OPC			414 280,00	1,51
TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE			414 280,00	1,51

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif
TOTAL FRANCE			414 280,00	1,51
FR001400HNB5 KEREN MULT.TRANSITIONS I FCP3D	EUR	4 000	414 280,00	1,51

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

(*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques

Coupon de la part C2 : Information relative à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

(*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques

Coupon de la part C3 : Information relative à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

(*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques